

L'US
L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE

MAG

DOSSIER

L'école dans la campagne

APRÈS LE 20 MARS

**Vers l'abrogation
du décret Robien ?**

ENTRETIEN

avec Willy Ronis

*"Si c'est bien pour nous,
c'est bien pour vous."*

**Agents des Services Publics
de moins de 30 ans**

-25%

LA PREMIÈRE ANNÉE

**SUR TOUS LES CONTRATS
D'ASSURANCE**

SOUSCRITS ENTRE LE 16 JANVIER 2006 ET LE 31 DÉCEMBRE 2007

APPELEZ LE 0820 809 809 (0,12 € TTC/mn)
ou tapez www.gmf.fr



1^{er} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS



Portrait **30**
Denis Robert

21

Dossier
L'école dans la campagne

44

Entretien
avec Willy Ronis



Sommaire

Revue de presse

30 jours

Débat/courrier

Débat/opinion

• Les statistiques ethniques

Actualités

- Le second degré affirme sa détermination
- Contre les décrets de Robien
- Hors-classe
- Partenariat public-privé

Droits et libertés

- Un enjeu pour le SNES
- Semaine d'éducation contre le racisme

Eco/social

- La souffrance au travail
- L'indice des prix : reflet du coût de la vie ?
- Chômage : pour un chiffre fiable

Dossier

- L'école dans la campagne

Métier

- Série ST2S (ex-SMS)
- Mieux comprendre l'économie

Portrait

- Denis Robert, écrivain et journaliste

Catégories

- Mutations 2007
- CPE stagiaires

Fenêtre sur

- Adapt fête ses 20 ans

International

- Les Finlandais et le succès PISA
- Une semaine pour l'éducation

Culture

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

Entretien

- Willy Ronis

Édito

Leçons de mots

Puisque G. de Robien est attaché à l'enrichissement lexical, il serait urgent de lui proposer une liste de mots nécessaires à la pratique d'un ministère, quel qu'il soit ; ainsi du « dialogue », du « respect », de « l'écoute ». Leur acquisition, dans le plein sens des termes, aurait permis au ministre de l'Éducation de s'aurooler d'un autre bilan que celui qu'il a complaisamment dressé récemment sur son parcours et qu'on peut résumer par la réaction et le mépris. Politique réactionnaire en effet que celle qui érige en modèle des méthodes pédagogiques rétrogrades, qui ignore les causes réelles des difficultés scolaires, supprime des milliers de postes et alourdit le temps de travail des enseignants du secondaire. Mépris enfin, quasi systématique des organisations syndicales, arrogance d'un ministre assuré de détenir la vérité. Depuis des mois, les personnels combattent cette politique éducative destructrice ; la mobilisation gagne l'ensemble des établissements, à l'initiative d'actions variées. Le 20 mars a permis de signifier encore une fois clairement la colère des collègues, d'adresser un message aux candidats aux présidentielles sur la nécessité préalable de rétablir les postes supprimés et d'abroger les décrets Robien.

Le seul à ignorer superbement cette mobilisation, et même la

dénier, fut, une fois de plus, notre ministre. Autiste ?



Frédérique Rolet
cosecrétaire générale

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeurs de la publication : Gérard Anthéaume, Serge Chatelain, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteur en chef : Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénéès, Fabrice Giovanazzi, Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive - Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - Site : www.comdhabitude.fr. Photocomposition et photogravure : C.A.G.

Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés,

15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de Une : Clément Martin. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : GMF (p. 2), Arvel (p. 7), Projet Action (p. 17), Didacthèque de Bayonne (p. 46), Microsoft (p. 47), Casden (p. 48).



DOUCE FRANCE

Enjeux de campagne

LE FIGARO 6 mars 2007

EN SEINE-SAINT-DENIS, LES JEUNES FILLES NE TAISENT PLUS LES AGRESSIONS DONT ELLES SONT VICTIMES

L'enquête que vient de réaliser l'Observatoire départemental de Seine-Saint-Denis sur les violences faites aux femmes montre l'ampleur des agressions sexistes dont sont victimes de plus en plus de très jeunes filles. Les jeunes victimes vivent en grande majorité chez leurs parents (62 %). Elles sont étudiantes. Et, pourtant, pas moins de 30 % d'entre elles disent avoir subi des violences physiques au cours des douze derniers mois. Les violences varient en fonction du lieu dans lequel elles sont exercées. [...] Les lieux publics sont propices aux harcèlements, insultes et comportements sexistes. Par exemple, 49 % des filles interrogées disent avoir été suivies dans la rue avec insistance, 27 % disent avoir subi des avances ou des propositions sexuelles déplaisantes et 26 % ont été victimes de « *mains aux fesses, aux seins* ». Surtout, 14 % des jeunes filles confient aussi avoir subi des agressions sexuelles au cours de leur vie. [...]

Les Echos 20 février 2007

UN CNE SUR DEUX EST ROMPU AU COURS DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Parmi les personnes embauchées en mai 2006, seuls 60 % des salariés travaillent encore dans l'entreprise six mois après, contre 77 % en CDI « classique ». Au bout d'un an, l'écart entre les deux formes de contrat se creuse un peu plus (19 points) : seule la moitié des salariés embauchés en octobre 2005 (49 %) est encore en poste, contre 68 % des CDI. Le CNE, qui permet aux entreprises de moins de 20 salariés de licencier sans justification pendant les deux premières années, est donc loin de présenter les mêmes garanties que le CDI de droit commun. Présenté par Dominique de Villepin comme l'une des clés de sa réussite en matière d'emploi,

Le Monde 16 février 2007

Peuple « d'en bas » contre intellos d'en haut

par **Éric Debarbieux**, sociologue, Université Bordeaux-II

Nous avons eu la France « d'en bas ». Nous avons maintenant les débats avec les « vrais gens ». Nous avons des programmes qui ne se construiraient que dans le contact participatif, recevant l'onction d'un peuple enfin rencontré. Une nouvelle figure du mépris politique s'est développée avec la campagne présidentielle en cours : celle du mépris pour les experts, les intellos, les chercheurs en sciences de l'homme, ce peuple « d'en haut » si loin des préoccupations communes. Encore un effort, et le mot à la mode deviendra pour les nommer celui qui est parfois utilisé dans les salles de classe pour désigner les bons élèves : des bouffons !

Il y a là bien sûr une posture médiatique qui s'espère payante électoralement. Désigner un autre comme plus lointain des « gens » est une recette éprouvée pour se dire soi-même si proche d'eux. France d'en haut contre France d'en bas : vieille recette poujadiste, qui se décline dans quelques schémas simples mais démocratiquement à risques. Il y a là la négation de la possibilité même d'un savoir issu des recherches et des expertises en sciences humaines. Il y a là une humiliation profondément ressentie dans les laboratoires, dans les universités, dans les lieux où l'on fait encore de la science, malgré les crédits ridicules, l'accroissement délimitant des charges administratives, la raréfaction terrifiante des postes. L'humiliation ressentie ne date pas d'aujourd'hui. Pour faire une très grande partie de mon travail à l'étranger, je mesure à quel point la situation actuelle de la recherche en France, et de l'idéologie qui nous menace, suscite au mieux incompréhension, au pire commisération, chez mes collègues étrangers. C'est vrai, beaucoup d'entre nous ont espéré, attendu dans cette espérance d'un débat d'idées. Las, il ne reste qu'un débat d'images. Et l'illusion d'un contact avec le « vrai peuple ». Quoi de plus stupide que cette opposition de la base et du sommet ?

le dispositif a un effet non négligeable mais plus limité qu'espéré : alors que le Premier ministre met en avant « *plus de 700 000 embauches en CNE* » depuis août 2005, le ministère de l'Emploi évalue entre 360 000 et 460 000 le nombre de salariés effectivement en poste à la fin de décembre 2006. [...]

L'Humanité 9 février 2007

NON-REMPLACEMENT D'UN FONCTIONNAIRE SUR DEUX : QUELLES CONSÉQUENCES ?

Le candidat de l'UMP le dit et le répète depuis son entrée en campagne : s'il est élu, il s'engage à « ne pas remplacer le départ en retraite d'un fonctionnaire sur deux ». C'est l'un des moyens qu'il envisage pour parvenir à réduire les dépenses publiques, objectif central de son programme économique. [...]

Conséquence du baby-boom, on estime que près de 40 % des fonctionnaires devraient partir en retraite dans les prochaines années. Dans la seule fonction publique d'État, visée par Nicolas Sarkozy, quelque 80 000 départs sont attendus d'ici à 2015. Décider de n'en remplacer qu'un sur deux reviendrait à programmer une lourde hémorragie d'effectifs, en premier lieu dans l'Éducation nationale, qui représente la moitié de la fonction publique d'État. Un secteur déjà durement affecté par les suppressions d'emplois (5 500 sont encore prévues pour la prochaine rentrée). [...]

La Tribune 27 février 2007

SEUL UN CHÔMEUR SUR DEUX EST INDEMNISÉ

Le collectif les Autres Chiffres Du Chômage relève que le taux de couverture de l'assurance chômage est passé de 54 % à 47,5 % entre novembre 2003 et novembre 2006. Selon le collectif, l'indemnisation moyenne ne représente que 80 % d'un Smic brut mensuel, soit environ 1 000 euros. Mais cette moyenne cache de fortes disparités, 30 % à 40 % des indemnisés percevant moins d'un demi-Smic, soit 600 euros mensuels. [...]

Le dessin du mois



Le Canard Enchaîné, 21 mars 2007



© AFP/Junot

LUCIE AUBRAC

Résister, toujours

Lucie Aubrac est morte mercredi 14 mars à l'âge de 94 ans. Sa vie fut d'une intensité et d'un courage rares. Issue d'un milieu modeste, elle passe l'agrégation d'histoire en 1938 et s'engage aux Jeunesses communistes. En juin 1940, alors que son mari Raymond Samuel se retrouve prisonnier de l'armée allemande, elle réussit à le faire libérer. Ils gagnent alors Lyon et entrent dans la Résistance. Femme de tête, elle dirige de nombreuses actions entre 1940 et 1943. Après la Libération, Lucie Aubrac poursuit son parcours de militante et siège à l'Assemblée consultative. Elle reprend l'enseignement et fait le choix de consacrer son temps libre à témoigner sur son passé de résistante. Elle devient alors une inlassable passeuse de mémoire auprès des jeunes générations, dénonçant les atrocités de la collaboration et relatant les actions de la Résistance, avec toujours le même credo : « *Le mot résister doit toujours se conjuguer au présent* ».

- 24 fév.** **Mort et transfiguration.** Démissionnaire, le gouvernement de Romano Prodi obtient la confiance du Sénat italien.
- 28 fév.** **Justice sociale.** Le plan « Power 8 » de restructuration d'Airbus prévoit la suppression d'un emploi sur cinq.
- 3 mars** **L'OM a un nouveau supporter.**
- 6 mars** **Jean Baudrillard est mort.**
- 8 mars** **Amalgames.** Le candidat UMP propose la création d'un ministère « de l'Immigration et de l'Identité nationale ».
- 8 mars** **Appel.** Deux mille soignants lancent un appel en faveur de la dépénalisation de l'euthanasie.

- 9 mars** « **À long terme, nous serons tous morts** » (J.-M. Keynes). Le Conseil européen se met d'accord sur un objectif de 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation européenne d'ici 2020.
- 10 mars** **Retrait.** Les démocrates américains se mettent d'accord sur un plan de retrait militaire d'Irak d'ici 2008.
- 11 mars** **Amour.** Jacques Chirac renonce à se représenter.
- 13 mars** **Mieux vaut tard.** À Bagdad, les Américains engagent le dialogue avec Syriens et Iraniens.
- 14 mars** **Histoire.** Décès de Lucie Aubrac, grande résistante et femme de convictions.
- 17 mars** **Fragile espoir.** Le nouveau gouvernement d'unité nationale palestinien est investi mais immédiatement boycotté par les États-Unis.
- 18 mars** **Cavale.** Cesare Battisti, condamné à la perpétuité en Italie, est arrêté par la police française au Brésil.
- 19 mars** **Le jeu des 12 candidats.** Le Conseil constitutionnel annonce officiellement la liste des candidats admis à se présenter au premier tour de l'élection présidentielle.
- 20 mars** **Grève dans l'Éducation nationale.**

BILLET D'HUMEUR

De l'amour

On s'imaginerait volontiers que les politiques, monstres froids, assoiffés de pouvoir, égocentriques, mégalomanes, loin du monde, loin des réalités, méprisant les vraies gens dont ils ont oublié jusqu'au visage et jusqu'à la voix, manquent de cœur. C'est faux. Le premier d'entre eux, l'inamovible, le conquérant incessant, l'affamé perpétuel, la promesse faite homme, le président devenu sa propre marionnette, nous aimait et nous ne le savions pas. Ingrats, les chômeurs. Ingrats les expulsés. Ingrats les jeunes à l'avenir incertain, ingrats les vieux aux retraites minuscules, ingrats les précaires, ingrats les mal-logés, ingrats les fonctionnaires brocardés, ingrats les juges fustigés, ingrats les mécontents éter-

nels, les professionnels de l'insatisfaction. Car l'essentiel est ailleurs. Nous savons maintenant que la politique n'est ni affaire de salaires, ni affaire d'emploi, de logement ou de formation, nous savons maintenant que la politique ne se juge pas à l'aune des résultats, des engagements tenus, des solutions apportées. Mais non : il nous aime, et cela change tout, le reste n'est que (mauvaise) littérature. Certains auront peut-être aperçu, qui hantait la déclaration surréaliste de notre amoureux transi, le fantôme de Jacques Lacan expliquant, pince sans rire : « L'amour, c'est donner quelque chose qu'on n'a pas à quelqu'un qui n'en veut pas. »

Alexis Chabot

Bac blanc

Otages ?

R. R., Aighuilhe (43)

Pour protester contre le décret de Robien qui prévoit, entre autres, la suppression de 5 000 postes à la rentrée 2007 ou l'affectation d'enseignants sur plusieurs disciplines, des professeurs reportent ou boycottent les « bacs blancs » qui ne font pas partie de leurs obligations statutaires. Avec le souci déclaré d'assurer une qualité de l'enseignement, que son décret malmène par ailleurs, M. le ministre de l'Éducation nationale condamne cette action en l'assimilant à une « prise d'otage des élèves ». Cette expression a également été employée par certains usagers du service public d'éducation. Or, elle est tout à fait impropre. Le respect des personnes prises en otage devrait inciter chacun à davantage de pudeur et de retenue. Quelle perte de repères que de ne plus distinguer une contrariété ou une exigence de consommateur d'une atteinte fondamentale aux droits de l'homme !

Du reste, l'examen blanc n'est pas la finalité de l'école. Est-il seulement le gage d'une bonne préparation à l'examen ? Ne faut-il pas plutôt privilégier le travail régulier et l'effort ? Aujourd'hui, la mise en scène occulte la mise en perspective, tandis que l'impulsivité l'emporte souvent sur l'information et sur la réflexion. Le nécessaire débat public qui doit intervenir sur la place des savoirs et de ceux qui les dispensent rend dérisoires les propos indignés autour des « bacs blancs ».

Notation

Dialogue

J. C., lycée Bascan, Rambouillet (78)

Contrariée par la baisse d'appréciation du proviseur dans ma notation administrative, j'ai obtenu par sa secrétaire un rendez-vous pour un entretien en présence d'une collègue syndiquée témoin ; son rôle était de noter mon dialogue avec le proviseur, sans intervenir.

Hier, lorsque nous nous sommes présentées à son bureau, il nous a dit que, puisqu'il ne s'agissait pas d'une baisse de la note, la présence d'un tiers n'était pas la règle ; j'ai alors proposé que ma collègue s'en aille mais il a accepté sa présence.

Comme je demandais les raisons de la baisse des appréciations, il a répondu qu'il « savait », bien qu'il ne fût jamais venu dans mes classes.

Comme je demandais comment il « savait », il a répondu qu'il avait son réseau, sur lequel il a refusé de me renseigner ; de plus, il a refusé de me citer des exemples précis de ma mauvaise gestion de classe du fait de la présence de ma collègue.

J'ai affirmé mon efficacité puisque, en Seconde, en quelques mois, j'ai enseigné le programme de Cinquième, Quatrième, Troisième et de Seconde afin que tous les élèves puissent affronter les deux épreuves communes de l'année scolaire. J'ai dit qu'une évaluation objective de l'efficacité serait de tester le niveau des élèves en début d'année scolaire puis de constater la progression. (À moins que l'efficacité exigée ne soit pas d'enseigner le programme exigé ?)

Quant à la gestion de classe, j'ai rappelé que je signale les comportements présentant des risques et que je ne laisse pas des salles de cours avec des ordures. (La solution serait-elle de fermer les yeux, y compris sur l'usage de drogue ?)

Des affirmations fondées sur des prémisses rigoureuses ne sont-elles pas une valeur de l'école publique ?

VIVE LA TRANSPARENCE.

Témoignage

Le plus beau métier du monde (il paraît...)

P. M., enseignante au lycée Fourier d'Auxerre (89)

Il paraît qu'enseignant est le plus beau métier du monde. Profs par vocation, nous serions les croisés des temps modernes, les missionnaires de la culture et de la lutte contre l'ignorance, les envoyés du Savoir, ceux qui restent contre vents et marées dans les quartiers difficiles que toutes les professions ont désertés.

Certes... nous ne ferions pas ce métier si quelque part nous n'avions pas au fond de nous l'intime conviction que nous sommes utiles aux enfants et jeunes gens qui nous sont confiés mais, il est sans doute nécessaire de le rappeler, nous sommes aussi des salariés, et travailler dans le secteur de l'éducation est aussi un moyen d'avoir un revenu nous permettant de mettre quelques aliments dans notre assiette et celles des membres de notre famille et de financer (de plus en plus difficilement) un toit pour nous héberger.

[...] Il paraît (aussi) qu'enseignant est un boulot de feignants (si, si, je suis sûre que vous l'avez pensé... même si, pour rien au monde, vous ne souhaiteriez être à notre place). 15 à 18 heures de cours hebdomadaires, ce n'est pas trop fatigant quand même, n'est-ce pas ? Certes... pourtant le ministère de l'Éducation reconnaît lui-même, en conclusion d'une enquête qu'il a menée en 2002 sur le temps de travail des enseignants du second degré, que nous travaillons en moyenne, selon les disciplines enseignées, de 38 à 42 heures par semaine. Alors quand, parce qu'il a signé un décret rejeté par l'ensemble de la profession, le ministre UDF de l'Éducation nous impose, à compter de la rentrée 2007, de travailler plus en gagnant moins, le ras-le-bol des enseignants ne peut qu'être légitime.

[...] Le plus beau métier du monde est devenu, par la faute des dogmatiques qui se sont succédé au ministère de l'Éducation ces dernières années, et notamment le très UDF de Robien, un métier aux conditions de travail incroyablement dégradées, aux salaires en baisse (un enseignant débute sa carrière, avec un bac + 4, à 1,19 fois le SMIC)... un métier qui ne suscitera bientôt plus aucune vocation. Triste pays que celui qui traite ainsi ceux qui sont en charge de l'éducation de ses enfants.

Vœux

Question d'expression

Réponse d'un professeur de lettres au message d'un ministre de l'Éducation nationale

F. R., lycée Jean-Mermoz, Saint-Louis (68)

Monsieur le ministre de l'Éducation, dans le dernier *Journal d'information de la communauté éducative* de janvier-février 2007, envoyé à tous les professeurs, termine son éditorial par la formule « je vous souhaite mes meilleurs vœux ». N'a-t-il jamais appris que l'on ne dit pas « souhaiter des vœux », mais « présenter, formuler, former, exprimer des vœux »... le choix ne manque pas ! Ce sont des accomplissements, des réalisations que l'on souhaite et que l'on favorise quand on est ministre.

Alors, grossière impropriété ? Lapsus révélateur ? Que nenni !

Pour une fois, un ministre de l'Éducation nationale ne parle pas la langue de bois, n'hésite pas à nous souhaiter non pas du concret, du tangible, mais des vœux, donc du virtuel, donc du vent !

Merci, Monsieur le Ministre, pour cette franchise qui nous rassure : cette année encore ne comblera pas... nos vœux !

Solutions E. R., certifié d'économie-gestion (89)

Adhérent SNES, 43 ans, certifié d'économie-gestion, TZR Yonne (département 89, académie de Dijon) je réside à 400 km de là en Rhône-Alpes, avec femme et enfant, échelon 3 (ex-contractuel non reclassé), salaire 1 471, 98 euros net mensuel.

À chaque problème une solution... [...]

- Achetez un véhicule diesel (il vaut mieux, vous comprendrez pourquoi) d'occasion, le moins cher (plus je peux pas), du type ancienne voiture d'entreprise c'est-à-dire sans banquette arrière (plus pratique, vous comprendrez pourquoi).
- Placez-y vos cartons de cours bien utiles pour stocker votre nouveau bureau mobile, suivant ce qui se présentera, on verra bien, c'est-à-dire sur quel cours, droit ? économie ? management ? communication ? organisation ? et sur quelle classe Seconde ? Première ? Terminale ? dans quels lycées ? dans quelles localités ?
- Ajoutez-y vos sacs, valises ou cartons de vêtements et d'effets personnels.
- Remplacez au pied levé dans votre discipline sur quelque matière que ce soit, voire dans d'autres que la vôtre au gré des besoins, c'est-à-dire 8 jours ici, 15 jours là, 1 mois ailleurs, ou mieux encore, effectuez votre service sur plusieurs établissements pas forcément proches géographiquement.
- Logez-vous (« oui mais où ? » « ah ça c'est pas notre problème ! ») et puis c'est connu le prix des loyers est en très forte baisse, c'est simple de nos jours d'obtenir un logement économique, et puis surtout, à 400 km de là en Rhône-Alpes, on vous fait cadeau du logement dans lequel réside votre famille restée sur place, et tous vos frais s'arrêtent miraculeusement, de plus vous avez un gros salaire alors pas de souci. [...]
- Envie de rentrer chez vous ? L'emploi du temps du collègue remplacé débute le lundi matin 8 heures avec milieu de semaine à trous et termine vendredi à 18 heures, il y a même quelques séances de cours des samedis matins, le logiciel d'emploi du temps n'a pas pu faire autrement vous comprenez.
- 400 km juste à l'aller, 800 aller/retour ? C'est rien, vous risquez de casser la voiture mais vous en rachèterez une, un salaire, un crédit

le monde **arvel** votre pays

DÉCOUVRIR, RENCONTRER, PARTAGER
40 pays - 120 destinations
Séjours / Circuits / Expéditions / Randonnées

VILLE CAPITALE
Budapest
à partir de
par personne **630 €**
Tour des Fleurs Danubiennes
Musées et monuments historiques du département
Lundi 11h00 au 17h00 - 14h45 au 16h00
2008 - 2009 par personne, hors péage 100 € - 200
randonnées à l'automne et Printemps

CIRCUIT DÉCOUVERTE
Namibie
à partir de
par personne **2 150 €**
Les grands espaces
Circuit 14 jours en deux semaines au départ de
Paris ou 1002, 1005 - 1400, Casque de 10h
2 vols directs

CIRCUIT DÉCOUVERTE
Mexique
à partir de
par personne **1 299 €**
En Mexique le meilleur Climat
Grand Écoulement par semaine de 10 jours
Ferry, 1000, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020
Circuit de 50 à 50 par semaine

ARVEL VOYAGES **Tél. : 04 72 44 95 50**
www.arvel-voyages.com

et voilà, et puis il y a le train, bien pratique pour se déplacer d'un emploi du temps et d'un établissement à l'autre.

- Comment ça vous avez l'impression de ne pas exercer le même métier que celui de prof ?
- Comment ça quitte à tout perdre vous êtes en disponibilité ?

ACTION JURIDIQUE Épilogue victorieux

Le Conseil d'État, par un arrêt en date du 12 mars 2007, vient de mettre un point final à un contentieux qui opposait depuis 2002 un collègue certifié de lettres et le territoire de la Polynésie Française. Ce collègue avait eu la « mauvaise » idée d'avoir exercé une activité syndicale lors d'un précédent séjour. La rancune étant tenace, en 2002 le ministre territorial de l'Éducation refusait sa candidature, « refus... qui n'est pas motivé par l'intérêt du service et qui se fonde sur l'exercice du droit syndical et s'oppose à la vie familiale du requérant » (jugement du tribunal administratif de Papeete du 25 février 2003). D'appel en nouveau refus d'examiner sa

candidature, de référé en nouveau jugement en sa faveur (TA Papeete 13 mai 2005), notre collègue, soutenu à la fois par le secteur hors-de-France, le SNES-Polynésie et l'action juridique du SNES vient d'obtenir satisfaction devant la plus haute juridiction administrative : « *Considérant... que la candidature de M. H. avait été écartée sans que l'administration ait indiqué les raisons de sa décision tout en faisant référence à un contentieux qui l'opposait au requérant, et en en déduisant que la décision du refus de proposition avait été prise pour des raisons étrangères à l'intérêt du service, le magistrat s'est livré à une appréciation souveraine, qui en l'absence de dénégation*

des faits de la cause n'est pas susceptible d'être discutée devant le juge de cassation. » Notre collègue, séparé plusieurs années de sa femme restée sur place, a entre temps obtenu la reconnaissance de ses intérêts en Polynésie. Cet arrêt couronne une victoire face à l'arbitraire de certaines administrations, le traitement en a été exemplaire car à toutes les phases du dossier interventions syndicales et procédures juridiques ont été faites de concert. Il importe plus que jamais de ne pas rester isolé par rapport aux tentatives d'entrave au droit syndical et aux droits des personnels en général.
Conseil d'État 12 mars 2007 n° 282628.

Pour ou contre les statistiques

Le débat est lancé sur la question des statistiques ethniques. Une première pétition, lancée par Jean-François Amadiou (Paris I) et LICRA). Samuel Thomas, vice-président de SOS Racisme l'a signée. Elle rencontre l'opposition d'un autre groupe de pétitionnaires

Le procédé du classement repose sur un fondement raciste

L'identité française et les discriminations sont rentrées au cœur de la campagne présidentielle. Mais au lieu de nous parler de l'égalité, certains voudraient que l'on se limite à parler de la diversité. SOS Racisme croit aux vertus du métissage, mais ce mélange enrichissant passera par l'instauration effective de l'égalité contre les discriminations.

Au-delà des testings, la mesure des discriminations peut aussi se faire par des diagnostics statistiques. Ainsi l'INSEE mesure régulièrement les inégalités en fonction de la nationalité ou de celle des parents, du département de naissance (DOM-TOM), dans l'accès au travail (avec les taux de chômage comparés), dans l'accès au logement (avec le temps d'attente, le lieu d'attribution comparés), dans l'accès aux études (avec le type d'école obtenu...). Certes ces mesures ont consisté pendant des années à évaluer le comportement et l'intégration sociale, scolaire, professionnelle des personnes plutôt que les inégalités auxquelles elles étaient confrontées, mais toutes ces données existent et il y a largement matière pour faire travailler des milliers de sociologues pour exploiter ces données fournies par l'INSEE.

En France, en République post-coloniale, aucun classement racaliste ne saurait être toléré. Nous devons faire valoir l'intérêt émancipateur de l'universalisme qui a nourri tous les combats antiracistes et de décolonisation.

Les entreprises qui veulent faire faire des mesures de la discrimination en interne, en respectant les consignes de la CNIL, peuvent aussi actuellement faire analyser leurs fichiers par des sociologues et diagnostiquer les inégalités qui peuvent exister pour l'accès à l'emploi et à la promotion. Pour ces études, des indices, des panels sont suffisants (nationalité, nationalité des parents, lieu de naissance, consonance du prénom, sexe, âge, etc.) et sont déjà fournis par les registres du personnel.

Pour mesurer les discriminations, certains prétendent aujourd'hui avoir besoin de créer dans les recensements une identité ethno-raciale ou religieuse. Les partisans de ce système souhaiteraient donc en France créer des catégories « ethno-raciales » dans lesquelles on proposerait aux personnes de se « ranger » ou qu'on utiliserait pour classer les gens à leur insu.

Lorsque nous leur reprochons de vouloir créer des catégories ethno-raciales, ces partisans du recensement des « minorités visibles » répliquent que : « puisque les racistes refusent de nous traiter comme des êtres humains à part entière ou comme des Français à part entière, alors revendiquons-nous nous-mêmes comme les sous-catégories dans lesquelles ils nous ont enfermés ». Cela signifie : « Enfermons-nous nous-mêmes dans ces identités ethniques qu'on nous attribue ». « Puisque pour eux je suis noir avant d'être un bon commercial, alors je vais demander à être recensé en tant que noir. » On voudrait nous faire croire que ce genre de ségrégation, de classement, servirait à lutter contre le racisme alors que le procédé repose sur un fondement raciste. D'autres réclament ce classement



Samuel Thomas
Vice-président de SOS Racisme

pour négocier des places parmi l'élite, des quotas de ministres ou de préfets en fonction du poids statistique de leur groupe ethno-racial. Mais cette logique des droits « statistiques » amplifie la logique des discriminations par « seuils de tolérance ». Accepter que la place des personnes soit fonction du poids statistique de leur communauté au niveau national, engendre que le droit au logement social ou à l'emploi ouvrier de ces populations soit très sérieusement diminué puisque ces catégories sociales sont surreprésentées dans ces catégories socioprofessionnelles. C'est justement sur ce fondement de « trop grande proportion », de « seuil acceptable », que l'essentiel des discriminations sont opérées. Aujourd'hui, les refus d'attribution de logements, d'emplois, les refus d'entrée en discothèques sont quasi systématiquement fondés sur cet argument statistique... Le seuil de tolérance de la clientèle,

des locataires, des collègues motive l'essentiel des discriminations. En France, en République post-coloniale, aucun classement racaliste ne saurait être toléré. Nous devons faire valoir l'intérêt émancipateur de l'universalisme qui a nourri tous les combats antiracistes et de décolonisation.

Pour garantir la mise en place en France de cet universalisme après une période coloniale raciste et meurtrière (plus de 500 000 morts dans la guerre d'Algérie entre 1954 et 1962), on a cessé après le recensement de 1962 de demander aux Français de dire quelle était leur religion à l'INSEE. Et ce n'est qu'en 1978 que la loi a interdit le fichage ethnique, religieux etc. ... avec la création de la CNIL.

L'enjeu aujourd'hui pour les militants antiracistes, universalistes et ardents partisans de la loi contre le fichage ethnique et des lois contre les discriminations, c'est d'obtenir la stricte application de ces lois, notamment celle sur le CV anonyme. Nous demandons la mise en branle de brigades d'inspecteurs du travail, de policiers et de juges pour une intensification de la sanction pénale et des sanctions civiles à l'encontre des contrevenants. Nous demandons à la HALDE de reprendre sa fonction première qui l'oblige à être au service des victimes pour leur donner accès à l'action judiciaire et non pour se substituer aux tribunaux. Nous réclamons le démantèlement des systèmes discriminatoires qui perdurent dans les entreprises mais surtout chez les intermédiaires de l'emploi et du logement. Nous demandons la suppression des emplois fermés qui constitue une des séquelles des années 30-40, lorsque la peur de l'étranger dictait la conduite de nos gouvernants. ■

ues ethniques ?

Patrick Weil (CNRS), dénonce les risques d'un recensement racial, soutenus par des syndicats et des associations (MRAP, LDH, en faveur de ces statistiques, à l'initiative de Patrick Simon (INED), Philippe Bataille (université de Poitiers) et Éric Fassin (EHSS).

Mesurer les discriminations raciales pour mieux les combattre

Dans mon supermarché, la clientèle est diverse, mais les caissières sont des femmes blanches, les vigiles sont des hommes noirs, tandis que les Maghrébins sont confinés au ménage. Quant aux cadres, ils sont uniformément blancs. La discrimination, on la voit à l'œil nu. Or on peut aujourd'hui la mesurer lorsqu'il s'agit de sexe, mais pas de couleur. Les émeutes de 2005 ont été le symptôme de ce mal. Au quotidien, les discriminations raciales pèsent lourd dans notre société qui se dit universaliste. L'accès au logement ou à l'emploi est très inégal : en fait d'égalité des chances, les « minorités visibles » partent avec un handicap en raison de leur patronyme ou de leur couleur de peau.

Bien sûr, n'oublions pas d'autres handicaps, en particulier économiques. Toutefois, s'ils se recoupent souvent, il ne faut pas les confondre. Les classes populaires ne sont pas limitées aux minorités visibles, mais c'est bien une « double peine » qui, dans les cités, frappe les victimes de discriminations raciales. Et dans les classes moyennes, pour les diplômés, le patronyme ou la photographie sont souvent motifs d'exclusion – d'où l'enjeu du CV anonyme. La réussite scolaire ne met pas à l'abri : les bons élèves qui ont joué le jeu de la méritocratie pour découvrir ensuite qu'on les renvoie sans fin à une « origine » supposée, comme d'éternels étrangers, se sentent donc floués par les belles promesses de la République.

Il ne suffit pas de constater les discriminations. Encore faut-il les combattre. C'est l'enjeu des querelles sur les statistiques de la diversité. Bien sûr, il n'y a pas que la mesure : la discrimination s'affiche parfois dans les dossiers d'embauche (BBR, Bleu Blanc Rouge, est l'euphémisme républicain pour « gaulois »). En outre, le testing a fait ses preuves à l'entrée des boîtes de nuit ou des banques. Mais la discrimination raciale dans la société excède largement le racisme ouvert des individus : nul besoin d'être raciste pour contribuer à un ordre des choses discriminatoire, quand on se retrouve simplement entre soi, en cercle fermé. La discrimination raciale peut donc opérer sans intention raciste. Cette discrimination systémique, comment l'appréhender sans la mesurer ?

Ceux qui récusent les statistiques « ethno-raciales » répondent qu'on dispose déjà de tous les instruments nécessaires. Ainsi des prénoms. Mais, outre la marge d'erreur considérable (est-il besoin d'un prénom africain pour subir la discrimination en tant que Noir ?), il y a là un grave danger d'assignation raciale (un Arabe devrait-il porter un prénom arabe ?). On peut certes prendre en compte le pays de naissance, mais la discrimination n'est pas seulement une question d'immigration. Au bout de



Éric Fassin
Sociologue, enseignant
à l'École normale supérieure,
codirecteur, avec Didier Fassin,
de *De la question sociale à la
question raciale ?* La Découverte, 2006

combien de générations n'est-on plus traité comme étranger en France, lorsqu'on a la peau mate ? Demandons-le aux Antillais... En tout cas, c'est bien la même réalité, « ethno-raciale », qui est visée par des méthodes indirectes. Pourquoi donc refuser les méthodes directes ? Bien sûr, rien n'est simple (quelles catégories retenir ?). Aussi faut-il discuter des modalités : par exemple, plutôt qu'un recensement systématique, faire déjà l'essai d'enquêtes ponctuelles, requises en cas de plaintes répétées. Le vrai débat aujourd'hui n'est donc plus de savoir s'il faut mesurer ou non, mais ce qu'il faut mesurer, quand et comment.

C'est pour y résister qu'on brandit l'épouvantail du communautarisme. Les catégories statistiques enfermeraient dans des identités raciales et des communautés ethniques. Mais nul ne songe à forcer quiconque à entrer dans une case : la règle serait l'auto-déclaration volontaire et anonyme, à des fins... statistiques. D'ailleurs, il s'agit seulement des minorités visibles (donc pas des homosexuels, ni des juifs) : la statistique

C'est à force de refuser de voir la ségrégation qu'on fait le jeu du communautarisme : l'aveuglement volontaire a hélas fait la preuve de ses effets pervers. Cessons d'interdire, au nom de l'antiracisme, de discuter des instruments de lutte contre les discriminations raciales.

ne révélerait rien qu'on ne sache déjà. Ensuite, entendons l'avis des premiers intéressés, qui, d'après l'expérience d'autres pays, sans s'y laisser réduire, sont favorables aux statistiques qui aident à lutter contre les discriminations. Enfin, la racialisation n'est-elle pas déjà en marche dans notre société qui se dit aveugle à la race, et qui est surtout aveugle aux discriminations raciales ? C'est à force de refuser de voir la ségrégation qu'on fait le jeu du communautarisme : l'aveuglement volontaire a hélas fait la preuve de ses effets pervers. Cessons d'interdire, au nom de l'antiracisme, de discuter des instruments de lutte contre les discriminations raciales. ■

GRÈVE DU 20 MARS, ACTIONS LOCALES

LE SECOND DEGRÉ AFFIRME SA DÉTERMINATION

Participation à la grève de 38 %, couverture médiatique exceptionnelle, déclarations de nombreux candidats en faveur de l'abrogation du décret (voir ci-contre) : une grève qui a permis de marquer des points.

La décision du bureau national, prise le 8 mars alors que les vacances de février n'étaient pas encore terminées, d'appeler à une nouvelle grève pour le 20 mars était, il en avait bien conscience, assez volontariste. Mais après discussion et tout bien pesé, il avait fait ce choix parce qu'après les mobilisations des 18 décembre, 20 janvier et 8 février, il lui semblait indispensable de proposer un nouveau temps fort avant les vacances de printemps. Cela permettait en même temps de fédérer et de donner un écho national aux actions d'établissements qui touchent aujourd'hui près d'un millier de lycées et collèges (350 lycées ayant boycotté ou ajourné des examens blancs). Et cela lui semblait aussi le meilleur moyen d'imposer de nouveau le second degré dans l'espace médiatique et dans le débat public de la campagne des présidentielles. Il s'agissait d'abord de maintenir la pression sur le gouvernement actuel et son ministre de l'Éducation, responsable de la situation actuelle de blocage par son refus obstiné de tenir le moindre compte de ce que lui dit la profession unanime depuis six mois. Mais il s'agissait en même temps, dans la mesure où les jours de Gilles de Robien au ministère de l'Éducation sont désormais comptés, de faire pression sur le gou-



© Daniel Maunoury

vernement futur en interpellant publiquement les candidats à la présidence de la République. Le SNES n'a malheureusement pas pu convaincre l'ensemble de ses partenaires de l'intersyndicale des 15, puisque appelaient finalement à la grève le SNES, le SNEP, le SNUEP, l'UNSEN-CGT, le SNALC et, en région parisienne, le SGEN-CFDT.

Au vu du bilan de cette journée, même si la mobilisation dans la grève a été inégale, le BN n'a pas à regretter son choix. Sur la base de remontées concernant 250 établissements, la participation à la grève a été en moyenne de 38 % (36 %

en collège et 42 % en lycée) : participation importante, même si elle est moins forte que le 18 décembre et le 8 février (plus de 50 %). Cette journée a été l'occasion d'une couverture médiatique exceptionnelle pour le second degré, ses personnels, les raisons de leur colère et la force de leur mobilisation dans une multitude d'actions à tous les niveaux. L'appel adressé au gouvernement actuel, comme au gouvernement qui sortira des urnes, est parfaitement clair. Il faut :

- abroger le décret sur les obligations de service qui pénalisera injustement près de 100 000 enseignants et qui remet en cause la

qualité de l'enseignement en généralisant les affectations sur plusieurs disciplines et sur plusieurs établissements :

- ouvrir, sur cette base, des négociations sur la prise en compte de la charge de travail des enseignants ;
- rétablir les postes supprimés à la rentrée 2007, ce qui suppose un collectif budgétaire.

Fidèle à lui-même, Gilles de Robien a minimisé la mobilisation, a dénoncé les « mensonges » sur son décret et a de nouveau affirmé que les mesures qu'il avait pu prendre sont des « mesures de justice sociale » « pour les professeurs et en faveur des élèves », alors qu'il ne s'agit de rien d'autre que d'économiser des milliers de postes au détriment des enseignants et des élèves. Par ailleurs, le SNES a pu prendre bonne note, en cette journée du 20 mars, qu'après Olivier Besancenot et Xavier Darcos chargé de mission de Nicolas Sarkozy, Ségolène Royal, François Bayrou et Marie-Georges Buffet s'engageaient à leur tour, l'un et l'autre, à abroger le décret Robien s'ils étaient élus. Les personnels ont donc marqué des points dans la bataille qu'ils mènent depuis 6 mois. Mais pour gagner sur le décret et sur la rentrée, ne nous leurrons pas, il va falloir « poursuivre nos efforts ». Le Congrès du SNES en débattrra dès cette semaine. ■

Bernard Boisseau

ACTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS (liste non exhaustive)

Le SNES appelle à développer au niveau des établissements les actions de grève du zèle, de refus de toutes les tâches supplémentaires et des réunions non réglementaires, les occupations... À chaque établissement son action, l'essentiel étant qu'elle suscite l'adhésion des personnels et qu'elles se mènent dans le dialogue avec les élèves et leurs parents... Le SNES les soutient et donne à ces actions une résonance nationale : site, communiqués de presse, etc.

- **80 Montdidier.** Suite aux suppressions de postes au lycée général et au LP, nous avons voté la motion de censure au CA, avec parents et élèves, nous avons contacté la presse locale et certains élus et, vendredi 23 février, 80 % des enseignants ont fait grève et manifesté dans Montdidier.

- **Sartrouville (78), lycée Evariste-Galois.** Jeudi dernier, AG de 60 personnes, pas vu depuis 2003 ! Décision de boycott des bacs blancs et

épreuves communes Première et Terminale.

Consultation des collègues : 66 % de participation, 75 % de oui.

- **Collège et lycée Poincaré, Bar-le-Duc (55).** Cité scolaire « morte » (75 % des enseignants en grève et 80 % d'élèves absents) devant Robien, mardi 13 mars. Mobilisation très forte : suppression massive de moyens, de postes (13 ou 14), de

classes (5), 29 élèves en 4^e, 35 en 2^e sans parler des – 50 % d'heures de 1^{re} chaire, des compléments de service et des TZR. Réponses évasives. On continue.

- **Lycée Thiers, Marseille** rétention des notes du bac blanc jusqu'aux présidentielles, remplir *a minima* bulletins, dossiers scolaires (sauf pour les dossiers de classes prépa). Par ailleurs des stages sont organisés pour les élèves de Seconde la

semaine du bac et la restitution du stage se fait dans les derniers jours de l'année scolaire : une consultation des enseignants est en cours pour organiser le refus de cette charge supplémentaire.

- **Lycée Kastler, Cergy.** Les bulletins trimestriels seront remplis avec une appréciation laconique : insuffisant, moyen ou bien. Les collègues assisteront aux conseils de classe en restant muets, en expliquant au préa-

LES CANDIDATS ET LE DÉCRET ROBIEEN VERS L'ABROGATION ?

Voici les déclarations des candidats en les limitant à la seule question du décret de Robien. Pour les autres dimensions de ces déclarations qui très souvent posent de très sérieux problèmes, voir les US et le site du SNES (www.snes.edu).

Rapport de X. Darcos à Nicolas Sarkozy le 14 mars : une dépêche de l'AFP du 20 mars rappelle que l'entourage de Nicolas Sarkozy a été le premier à dégainer la semaine dernière contre le décret du ministre UDF de l'Éducation Gilles de Robien, paru le 12 février. Dans un rapport qui lui avait été commandé, Xavier Darcos, ancien ministre de l'enseignement scolaire, a ainsi conseillé au candidat UMP de « laisser entendre que vous reviendrez sur la décision prise par Gilles de Robien » en « abrogeant ce décret », car ce texte est une « décision assez brutale ». Le rapport préconise précisément :

- Une table ronde avant l'été pour

redéfinir les ORS (obligations réglementaires de service) des enseignants et pour remplacer les décrets de 1950.

• Dans l'attente, proposer un moratoire ou une suspension du décret de Robien du 14 février 2007 sur la suppression des décharges pour responsabilités exceptionnelles. Ce décret cristallise toutes les oppositions car il supprime 45 000 heures à la rentrée 2007, soit 2 800 équivalents temps plein. **Olivier Besancenot le 8 mars** donne sa réponse au questionnaire du SNES (Reviendrez-vous sur les décrets De Robien de 2005 et 2007 sur les services ?) : « Oui, car ils vont à l'encontre du principe de la baisse du temps de travail que nous défendons. »

Marie Georges Buffet le 19 mars dans un communiqué de soutien aux enseignants déclare « Le 20 mars, les enseignants seront à nouveau dans la rue pour exiger... que soient rétablis les dizaines de milliers de postes supprimés depuis cinq ans, et que soit abrogé le décret du ministre De Robien sur les services des enseignants de second degré. Cette mesure se révèle être un véritable chantage ; elle a pour conséquence soit une dégradation considérable de leurs conditions de travail, soit une importante baisse de leur salaire. » Dans sa réponse au questionnaire du SNES parvenu le 21 mars, elle indique « Nous abrogerons la loi Fillon et tous les décrets De Robien après concertation avec l'ensemble des organisations syndicales et associations de parents d'élèves pour réfléchir aux améliorations nécessaires ».



© Clément Martin

lable aux représentants des parents et aux élèves les raisons de cette action.

- **Collège Romain-Rolland, Argenteuil.** Les collègues ont été en grève mardi 6 et mercredi 7 à 90 %. Ils ont occupé l'établissement durant deux nuits. Ils s'opposent à des reprises de moyens qui leur imposent une DHG très insuffisante.
- **Nanterre,** ville morte vendredi 30 mars avec rassemblement devant le conseil général (séance du CG ce jour avec présence de Nicolas Sarkozy).
- **Lycée Descartes, Antony.** Les enseignants du lycée Descartes ont décidé par 75 voix sur 93 votants

(sur 115 professeurs) de ne pas organiser le bac blanc qui était prévu, comme de refuser toutes tâches ou réunions qui ne sont pas incluses dans leurs obligations de services.

- **Collège Descartes, Antony.** Réten-tion des notes obtenues au brevet blanc, vis-à-vis de l'administration, « boycott » des oraux de stage en entreprise des élèves de Troisième par des professeurs, envoi des dispositions de notre action au cabinet du président du conseil général des Hauts-de-Seine.
- **Collège Galois, Bourg-la-Reine.** Réten-tion des notes jusqu'à satisfaction (copies et bulletins), annulation du deuxième brevet blanc,

Au-delà de l'abrogation du décret Robien : nos propositions pour réduire la charge de travail

- ➔ Abaissement des maxima de service pour tous
- ➔ Limiter les effectifs des classes et groupes, abaisser le nombre d'élèves à encadrer pour les enseignants documentalistes, les personnels d'éducation et d'orientation
- ➔ Intégrer dans le service les activités de soutien
- ➔ Diminuer le temps de présence devant élèves dans les établissements difficiles (ZEP, sensibles...)
- ➔ Étendre les décharges statutaires pour prendre en compte les évolutions pédagogiques (coordination de discipline, TICE...)
- ➔ Intégrer la concertation dans le service pour permettre le travail en équipe
- ➔ Faciliter l'entrée dans le métier (1^{re} année de titulaire à demi-service sans augmentation du stage en responsabilité)
- ➔ Aménager les fins de carrière : rétablissement de la CPA...

Ségolène Royal le 20 mars sur M6 : elle s'engage à « retirer » le décret Robien du 12 février 2007. « La rentrée scolaire se fera en restituant les moyens qui ont été retirés, c'est-à-dire les 5 000 postes qui ont été enlevés et qui seront remis dans les établissements scolaires (Dépêche AEF). À l'issue d'une visite du quartier des Courtilliers à Pantin, elle a réaffirmé qu'elle annulera les décrets Robien ; « il (est) temps d'en finir avec cette méthode qui empile les réformes l'une après l'autre » et dont « les enseignants sont fatigués » (Dépêche AFP). **François Bayrou, le 20 mars,** déclaration à la presse : « Je ne conserverai pas le décret Robien sur le temps de travail des enseignants. C'est un décret qui a été pris sans discussion avec les per-

sonnels. Il faut avoir une attitude et une approche différentes ». Il se déclare favorable à une « abrogation » et juge qu'il faut « remettre cette question sur le métier ». **Philippe de Villiers le 21 mars** sur Canal + : « Le décret Robien, c'est une bonne chose » ; « simplement, on demande de travailler un peu plus ». « Les gens d'Alcatel aimeraient bien travailler un peu plus, ils aimeraient bien travailler tout court ». Le décret est « au service des élèves ». Nicolas Sarkozy veut « la rupture dans l'éducation » et « le lendemain explique qu'il est contre le décret Robien ». **Au soir du 20 mars,** l'AFP titrait sa dépêche sur le bilan de la grève : le « décret Robien » allongeant le temps de travail de certains enseignants risque de ne pas survivre à la présidentielle. ■

information visible depuis le RER sur les fenêtres du collège.

- **Lycée Camus, Bois-Colombes.** Classes d'examen : ne pas fournir de sujets communs, ne pas échanger leurs copies, ne pas remettre les notes à l'administration. Pour ne pas léser les élèves ils ont donné un sujet, corrigeront leurs copies et intégreront la note dans la moyenne du second ou troisième trimestre. les épreuves pour les niveaux ne faisant pas l'objet d'une évaluation de type bac (classes de Seconde, de Première S maths et SVT) ne seront ni corrigées ni comptabilisées dans les moyennes par certains enseignants.
- **Lycée Léonard-de-Vinci, Leval-**

lois. AG à 11 heures. Environ 60 à 70 profs présents sur 170. 1) ne pas rendre les notes du bac blanc à l'administration (on rend les copies et notes aux élèves) qui devait envoyer aux parents un courrier avec le relevé des notes. 2) Lors de la journée portes ouvertes (au titre de journée de solidarité du lundi de Pentecôte) on reste dans le hall du lycée (au lieu d'aller dans les salles pour faire des ateliers d'animation) pour expliquer les raisons de notre mécontentement. 3) Boycott du prochain CA. 4) Boycott du conseil pédagogique. 5) Décision de réduire l'appréciation sur les bulletins du 2^e trimestre à un seul mot (bien, passable, etc.).

20 MARS LES LYCÉENS AUSSI

Floréal Mangin, présidente de l'UNL, syndicat lycéen présent dans l'action le 20 mars répond à nos questions.

Quelles sont vos principales revendications ?

Nous revendiquons le retrait du décret instaurant entre autres, la bivalence des enseignants, mais aussi un budget digne de notre Éducation nationale. Depuis plus de six mois, nous sommes mobilisés avec l'intersyndicale de l'Éducation pour lutter contre la destruction organisée de l'Éducation nationale.

En quoi vous sentez-vous concerné par le décret « Robien » sur les obligations de services des enseignants ?

Tout simplement parce que la remise en cause du statut et des conditions de travail des enseignants a des conséquences directes sur nos propres conditions d'études.

Alors qu'il est attesté que pour lutter efficacement contre l'échec scolaire rien n'est mieux qu'un suivi plus individualisé des élèves, suivi qui demande du temps et des disponibilités pour les enseignants, le ministre répond par toujours plus d'économies sur le dos de l'Éducation nationale à l'encontre de toute raison pédagogique.

Dans plusieurs centaines de lycées, l'annulation des bacs blancs a été une des modalités d'action choisie par les enseignants. Vous avez eu beaucoup de réactions de lycéens sur le sujet ? Comment l'UNL réagit à cette situation ?

Effectivement dans certains lycées, le moyen d'action choisi

par les enseignants à été le boycott des bacs blancs, les lycéens s'en inquiètent légitimement à mon sens. Car si en effet c'est un signe fort et symbolique, il pénalise en premier lieu les élèves. Beaucoup de lycéens ont fait appel à l'UNL pour que nous



© Clément Martin

les aidions à débloquent cette situation tendue entre eux et les enseignants afin de trouver des moyens d'action communs. À l'UNL, nous soutenons bien entendu le mouvement des enseignants, et plus encore car c'est aussi notre mouvement, mais avons naturellement des réserves sur le boycott des bacs blancs et appelons enseignants et élèves à entrer en contact pour décider de moyens d'actions communs qui ne pénalisent pas les élèves. ■

PRÉCARITÉ RÉPONSES

Des rencontres ont permis d'aborder la question de la précarité auprès de plusieurs présidents.

Nos demandes ont porté sur la nécessité de mesures urgentes (réemploi, abolition de la vacation, plan de titularisation) et de concertation syndicale, la nécessité d'obtenir un état des lieux clair de la précarité et sur la démarche impulsée par les fédérations de fonctionnaires demandant de stopper par des mesures législatives le recours à l'emploi précaire. Voici les réponses apportées dans l'ordre de nos rencontres. Dans son programme mais aussi dans son pacte présidentiel, le PS a annoncé un plan de résorption de la précarité dans le cadre d'un plan pluriannuel d'emplois statutaires. Il serait prêt à une mesure de réemploi, affirme que le recours à la vacation n'est pas acceptable. Nous avons pu discuter du contenu de nos mandats, notamment de l'entrée directe en deuxième année d'IUFM. Le PS ne se dit pas hostile à l'idée de dérogation, justifiée par la reconnaissance de l'expérience, mais reste attaché à une sorte d'épreuve théorique. Claude Roiron, responsable du secteur éducation, a assuré que le PS souhaite engager de telles concertations avec l'ensemble des syndicats dont ceux de la FSU. Le Parti Communiste fait de la lutte contre l'inégalité scolaire une priorité, pour « une école de la justice pour tous ». Un plan de titularisation aurait sa place dans le cadre d'un plan pluriannuel de recrutement. Les non-titulaires ont droit à une validation des services et à un

accès à la formation. Le PC reste attaché à la voie de concours. Le CDI n'a aucune raison d'être puisque le statut existe. En tout cas, un plan de titularisation ne suffira pas s'il ne s'accompagne pas d'un arrêt du recours à l'emploi précaire.

Les audiences à l'UDF et à l'UMP ont été moins précises. Pour ces deux partis, il n'est pas normal que quelqu'un soit payé en vacation sur des moyens et longs remplacements mais rien de précis n'est envisagé pour mettre fin à ce système. Selon M. Giran, chargé de l'éducation à l'UMP, il faudrait améliorer le système de remplacement mais il n'y a pas eu de réflexion sur les non-titulaires. Le dévoiement de la vacation est également condamné par le collaborateur de Xavier Darcos. Pour lui, la situation des précaires est une « question sensible » même s'il la juge « minoritaire » au regard de l'ensemble des personnels de l'Éducation.

Lors de l'audience à l'UDF, le SNES rappelle que le premier réemploi des MA de plus de trois ans d'ancienneté a été décidé par Monsieur Bayrou avant son élargissement par la gauche en 97. Pour l'UDF, « l'État ne doit pas ignorer les règles qu'il impose aux entreprises ».

Le SNES lance une opération « renouvellement des vœux » des non-titulaires : pensez-y quelle que soit votre situation. ■

**Florence Dursapt,
Vincent Lombard**

www.nontitulaires.phpnet.org



ACTIONS DANS LES ACADÉMIES

• Nice - le 20 mars

Malgré un mistral violent et froid dans le Var et des températures peu clémentes sur la promenade des Anglais, les enseignants se sont mobilisés toute la matinée pour interpellier l'opinion publique. Plus de 150 collègues se sont déployés dans la zone piétonne de Toulon et sur le marché du cours Lafayette, une cinquantaine ont arpenté la promenade des Anglais et le cours Saleya, et autant ont bravé le « mistral » dans les rues de la sous-préfecture varoise, sans oublier la distribution à Valbonne aux abords de la technopole. Nos collègues avaient clairement fait

le choix de la grève avec près de 40 % de grévistes, même si comme à l'accoutumée le recteur annonçait lui seulement 30 %.

L'après-midi, un rassemblement devant le palais de justice de Nice attendaient les candidats à la présidentielle pour passer « un grand oral ». Seuls les représentants de certains candidats de gauche (PS, PCF, les altermondialistes, la LCR) se sont déplacés, les autres refusant visiblement le débat public avec la profession !

La mobilisation se poursuit : rassemblement devant le rectorat le 23 mars.

• Montrouge - 19 et 20 mars

Le lycée Maurice Genevoix a été occupé dans la nuit du 19 au 20 mars, comme Lakanal et Marie-Curie de Sceaux. L'action a commencé à 18 heures avec de nombreuses interviews accordées à la presse télévisée et à la radio, s'est poursuivie par un repas très convivial, partagé par une quinzaine d'occupants, et conclue, avant d'aller dormir (très peu), par un spectacle de danse. Le lendemain, la participation à la grève a été bien réussie (70 % de professeurs grévistes et

25 % d'agents), l'opération médiatique aussi. Nous poursuivons notre action : participation aux actions syndicales traditionnelles (grèves, manifestations...), désobéissance (suspension du bac blanc, démission des charges de coordination...). Nous essayons de la coordonner avec celle des établissements alentours, ceux de Montrouge bien sûr, mais aussi ceux de Sceaux, Bagneux, Antony, Massy...

Objectif : retrait du décret de Robien et restitution des moyens budgétaires supprimés.

HORS-CLASSES, CARRIÈRES LE COMPTE N'Y EST PAS

Premier résultat des actions engagées par les personnels, impulsées et coordonnées par le SNES, le ministre G. de Robien a annoncé le 13 mars des mesures catégorielles pour les enseignants des premier et second degrés, consistant respectivement à doubler les indemnités des directeurs d'école et à augmenter les possibilités d'accès à la hors-classe (cf. tableau) soit 2 387 promotions supplémentaires.

CPE CATÉGORIE SACRIFIÉE

Après la baisse drastique du nombre de postes au concours de recrutement, notre absence puis notre rétablissement sans référentiel dans le cahier des charges des IUFM, les CPE sont encore oubliés dans les annonces d'augmentation des contingents de hors-classe déjà rendue plus difficile avec les nouvelles modalités. Également confrontés à une volonté de dénaturer leurs missions, les collègues ont manifesté leur mécontentement en participant massivement à la grève du 20 mars.

Le « 8 pages » catégoriel qui vient d'être publié contient un encart reprenant la réflexion du SNES sur notre métier. Faites-nous part de vos remarques et retournez-nous le questionnaire (page 8) sur les actions spécifiques CPE à mener. ■

Guy Bourgeois,
Catherine Gourbier



ACQUIS DES LUTTES

Cet acquis des luttes permet de concrétiser les sommes inscrites au budget 2007, soit 19 millions d'euros, pour des mesures catégorielles ; dès la publication du projet de loi de finances, le SNES était intervenu pour que cette provision se traduise effectivement pour les personnels, 16 millions d'euros inscrits en 2006 n'ayant pas été utilisés.

Nul doute que ces mesures soient à mettre au crédit d'une mobilisation qu'il faut poursuivre car, contrairement à ce que proclament d'autres organisations, le compte n'y est pas et le SNES ne se satisfait pas de ces annonces.

BÉMOLS

Rappelons d'abord que le coût des mesures est loin de compenser le préjudice causé par la diminution des décharges statutaires puisqu'il se chiffre à 22,5 millions d'euros pour 183 millions récupérés au titre de la seule première chaire et que des milliers de collègues seraient pénalisés par l'application du décret Robien.

Il est parfaitement inacceptable que le corps des CPE soit purement et simplement exclu de la mesure : aucune justification ne peut être donnée à ce traitement inégalitaire.

Rien non plus ne justifie que le ratio pour le corps des certifiés reste sensiblement inférieur à ceux des autres corps. Inacceptable aussi est l'impasse faite sur l'amélioration nécessaire de l'accès à la classe exceptionnelle pour les collègues PEGC.

Enfin, nulle garantie n'est apportée quant aux critères de choix des promus à la hors-classe et au retour à un barème national équilibré fondé sur l'ancienneté de carrière.

Maintenir la pression sur le ministre est donc plus que jamais nécessaire afin d'obtenir l'abrogation du décret de Robien, des négociations sur le service des enseignants, l'amélioration des carrières de l'ensemble des per-



Tableau des ratios promus/promouvables

5,7 % agrégés (+ 670 promus)
5,37 % certifiés (+ 1 347 promus)
5,86 % PLP (+ 270 promus)
5,7 % prof. éducation physique et sportive (+ 100 promus)

sonnels, y compris les CO-Psy écartés en 1989 de l'accès aux hors-classes.

CHIMÈRE

Alors même que nous avons insisté sur la situation des néotitulaires et de leurs difficultés financières, aucune réponse n'est apportée par le gouvernement ; alors que les collègues en fin de

carrière vivent durement l'application de la loi Fillon, la 2^e carrière demeure une chimère. Nous l'avons rappelé à l'occasion du comité technique paritaire ministériel du 19 mars : C'est bien l'ensemble du dossier de nos carrières et de la revalorisation de nos métiers que doit ouvrir le gouvernement. ■

Frédérique Rolet

MATIGNON : PLUS D'ABONNÉ AU NUMÉRO DEMANDÉ

Dans la réponse qu'il adresse le 1^{er} mars aux fédérations de fonctionnaires FSU, CGT, UNSA, FO et Solidaires, Dominique de Villepin ajoute l'augmentation du point d'indice de 0,8 % intervenue en février 2007 aux mesures prises en 2006 pour comparer la hausse moyenne des traitements indiciaires à l'inflation constatée en 2006 (1,5 %).

Il nous indique ainsi que pour le gouvernement la question de nos traitements en 2007 reste entière. Message entendu.

Mais il se refuse à ouvrir le dossier, considérant « qu'il reviendra au futur gouvernement de fixer les orientations au-delà de cette période ».

Le ministre de la Fonction publique en exercice ne pourrait donc plus s'engager ; les cinq fédérations jugent donc inutile de se rendre à ses convocations. Elles ont décidé de ne pas siéger lors de la réunion du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, convoquée le 21 mars.

DE GUÉRET À FIRMI

DEFENDRE ET PROMOUVOIR LES SERVICES PUBLICS

Les services publics sont devenus un enjeu crucial au niveau national et européen. Des dynamiques se créent alliant élus, associations, organisations syndicales. La « convergence des collectifs de défense et de développement des services publics » en est un des meilleurs exemples.

Les services publics, chacun le sait sont menacés. Ils le sont dans les secteurs ruraux où, aux yeux de certains, leur « rentabilité » ne justifie plus leur maintien, ils le sont aussi ailleurs où leur « rentabilité » engendre l'appétit d'entreprises privées.

Missions essentielles

Ce débat porte sur la défense de l'intérêt général, sur le contrôle par la Nation de missions essentielles pour son avenir et sur la capacité d'offrir à tous, quelle que soit sa situation ou l'endroit où il vit, l'accès à des services essentiels pour sa



© Thierry Nectoux

vie. Soyons clair dans ce débat l'Europe ne nous aide pas, même si sous la pression de mouvements sociaux dans différents États (en 1995 par exemple) elle a dû assouplir sa position sur l'ouverture de l'ensemble des missions de service public au « tout marché ».

Milieu rural

Des menaces de disparition de

services publics dans les milieux ruraux est née la « convergence des collectifs de défense et de développement des services publics dans notre pays. Cette initiative a le mérite d'associer dans une même démarche les élus, les usagers des services publics et les personnels. Elle est donc gage d'une dynamique de nature à peser sur les pouvoirs publics français ou européens.

C'est pourquoi la FSU et ses syndicats nationaux sont engagés avec d'autres dans cette initiative en partant des préoccupations concrètes rencontrées sur le terrain.

31 mars

La prochaine initiative aura lieu le 31 mars à Firmi-Decazeville (Aveyron), initiative qui se place dans le prolongement de la manifestation de Guéret qui a été l'événement fondateur de cette « convergence ». ■

Daniel Robin

daniel.robin@snes.edu



Paris - Mercredi 4 avril 2007
Colloque fonction publique
Salle des conférences - Lycée Claude-Monet
1, rue du Docteur-Magnan, 75013 Paris
Métro : place d'Italie ou Tolbiac. Bus : 83

9 H 30 Accueil

10 HEURES-12 HEURES Première table ronde : l'évaluation des personnels
Avec la contribution de Jean-Pierre Weiss, ingénieur général des Ponts et Chaussées, auteur pour le comité d'enquête sur les coûts et rendement des personnels du rapport de février 2007 « évaluation et notation des fonctionnaires de l'Etat » ; Maya Bacache-Beauvallet, chercheuse à l'EDHEC, auteur d'une étude en 2006 « les limites de l'usage des primes à la performance dans la fonction publique » ; Philippe Rampon, SNASUB-FSU.

14 HEURES-16 HEURES Deuxième table ronde : les recrutements dans la fonction publique
Avec la contribution de Gwénaële Calvès, professeur de droit public à l'université de Cergy-Pontoise, auteur d'une étude sur le renouvellement démographique dans la FPE « vers une intégration prioritaire des français issus de l'immigration », 2005 ; Jean-Louis Auduc, directeur adjoint de l'IUFM de Créteil ; Françoise Martin, SNU-CLIAS-FSU.

16 HEURES-16 H 30 Intervention et conclusions de Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU

<http://actu.fsu.fr>

ACTION JURIDIQUE DE PROFUNDIS

C'est dans la torpeur de l'été 2005 que le gouvernement avait créé en catimini le « Contrat nouvelle embauche » (CNE), frère jumeau du défunt « CPE », destiné aux salariés des petites entreprises. Comme ce dernier, il se présente comme un contrat à durée indéterminée (CDI), mais avec une période d'essai de deux ans pendant laquelle le salarié peut être licencié à tout moment sans motif. Or cette possibilité contredit directement la convention n° 158 de l'Organisation internationale du Travail, ratifiée par la France et qui a valeur supérieure à la loi française. C'est ce qu'ont jugé

les conseils des prud'hommes, qui ont requalifié les CNE en CDI classiques. Mais les préfets, sur ordre du gouvernement, ont tenté de faire reconnaître la compétence du juge administratif, le Conseil d'État ayant estimé que le CNE n'était pas contraire à la convention. En pareil cas, c'est une juridiction peu connue mais importante, le Tribunal des Conflits, qui décide qui est le juge compétent. Et ce dernier vient de trancher : c'est le juge judiciaire, et non le juge administratif, qui est compétent. Le CNE devrait donc être bientôt enterré. Sans fleurs ni couronnes. ■

Francis Berguin

« PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ » (PPP) PRIVATISATION DU TROISIÈME TYPE ?

Les « partenariats public-privé » se multiplient, en particulier dans l'Éducation nationale. Cette forme de partenariat fait la part belle aux entreprises privées en leur confiant le pilotage de missions qui relèvent de l'État ou des collectivités territoriales.

Les partenariats public-privé (PPP) sont nés d'une loi du 2 juillet 2003 complétée par une ordonnance du 17 juin 2004. Ils découlent de la volonté de donner à l'État ou à une collectivité territoriale la possibilité de confier, par délégation, à une entreprise privée toutes les dimensions d'une mission de service public. Cette possibilité était jusqu'alors réservée aux missions de services publics « marchands » c'est-à-dire aux missions pour lesquelles l'utilisateur est contraint à rémunérer ce service¹. L'ordonnance étend le champ aux autres services publics, donc, en particulier, à l'Éducation nationale.

Chacun voit bien que cette nouvelle possibilité ouvre la porte à des privatisations, de fait, de certaines missions. Certaines collectivités territoriales et l'État lui-même ont décidé de ne pas se priver mettant en place des « montages » parfois totalement inacceptables. Le premier que nous ayons connu est le collège de Villemandeur (Loiret, voir ci-contre)² qui est construit et financé par une entreprise privée³ qui assure, après la construction et

l'ouverture de l'établissement, l'intégralité des missions d'entretien ce qui revient à ne mettre aucun TOS dans l'établissement. Ainsi, à peine le conseil général du Loiret est en charge de la mission d'entretien, de restauration, d'accueil pour les collèges par la loi de décentralisation de 2004 qu'il s'empresse de s'en débarrasser au profit d'une entreprise privée ! Dans les Hauts-de-Seine⁴ (ci-dessous), le PPP porte sur la rénovation de plusieurs collèges avec la même méthode que dans le Loiret sauf, aux dires du conseil



© Clément Martin

général, que l'entretien continuerait d'être assuré par les personnels TOS récemment « décentralisés ». L'État n'est pas en reste, puisqu'il prévoit un PPP pour le fonctionnement de l'INSEP (Institut national du sport et de l'éducation physique), dont certains locaux vont être abandonnés au groupe Vinci. L'État s'engage à louer ces locaux, à ce groupe, pendant 30 ans ainsi qu'à lui

payer les prestations liées à la gestion des locaux, gestion qui sera assurée par cette entreprise (personnels de service, de restauration, d'accueil et de secrétariat). D'autres initiatives se multiplient dans les établissements du second degré, qui sur l'accompagnement scolaire, qui sur l'équipement et la maintenance informatique. Sans forcer le trait, on est donc face à une véritable entreprise de privatisation de certaines missions, y compris dans l'Éducation nationale. On ne voit aujourd'hui aucune limite à une telle

démarche et après les missions de construction, d'équipement, de maintenance et d'entretien, on peut facilement imaginer que certains rêvent d'aller plus loin encore, par exemple, dans des domaines qui touchent à l'activité pédagogique. La possibilité donnée, sans limite, au développement de ces partenariats est totalement inacceptable, puisque, par nature, ils visent à remettre en cause les compétences attribuées tant à l'État qu'aux collectivités territoriales et à développer une privatisation rampante. ■

Daniel Robin

daniel.robin@snes.edu

1. Il s'agissait de « délégation de service public » qui pouvait concerner les transports urbains dans les grandes villes, la distribution de l'eau, etc.

2. Son ouverture est prévue à la rentrée 2007.

3. Cela comprend le montage financier, la conception, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre. L'entreprise privée reste propriétaire du bâtiment durant la durée du contrat.

4. Conseil général dont Nicolas Sarkozy est le président.

COLLÈGE PIONNIER

Préparation de la rentrée 2007 à Villemandeur, premier collège, en France, à fonctionner en « Partenariat Public-Privé » : des questions encore sans réponse pour un avenir des plus inquiétants.

Rappel : Ce collège du Loiret, construit avec la participation d'entreprises privées, sera entretenu, pendant au moins 10 ans, par la Sogea Nord-Ouest, filiale de Vinci, société privée de construction, qui assurera les prestations d'entretien des espaces verts, de maintenance, de gardiennage, de nettoyage des locaux, de gestion des déchets, autant de missions qui ne seront donc plus confiées à des TOS. L'an dernier, la FSU est régulièrement intervenue pour s'élever contre ce montage, qui exclut de fait ces personnels de la communauté éducative, et risque de poser de graves problèmes de fonctionnement au sein de l'établissement.

Cette année, la FSU, avec la FCPE, a plusieurs fois posé la question du devenir de la restauration, et des conséquences de l'absence de TOS sur la gestion de ce collège.

Aucune réponse à ce sujet, IA, rectorat et conseil général se renvoyant la balle : c'est dans l'opacité la plus totale que se prépare la rentrée à Villemandeur.

Autre inquiétude : celle d'une mixité sociale fortement remise en cause dans le Montargois, puisque deux collèges, sur les trois qui vont alimenter Villemandeur, risquent de perdre leurs élèves des catégories les moins défavorisées, au profit de ce nouvel établissement. Le risque de ghettoïsation des collèges du Montargois classés en ZEP se trouve ainsi accentué. De plus, les collègues nous ont alertés sur l'évaporation injustifiée de deux postes d'enseignants à la faveur du transfert des élèves vers Villemandeur, alors que les effectifs ne baissent pas dans le Montargois... Le SNES-Loiret a donc toutes les raisons de maintenir la pression sur l'administration, et de porter un regard particulièrement vigilant et critique sur ce « cas d'école » en matière de privatisation introduite dans le service public d'éducation.

LES HAUTS-DE-SEINE EN POINTE

Le président du conseil général (un certain Nicolas Sarkozy) a proposé que la reconstruction d'un collège de Courbevoie se fasse sur la base d'un contrat de type PPP, au motif que les délais de réalisation seraient ainsi réduits de 52 à 42 mois (cette estimation est tout à fait discutable) et que la charge financière serait lissée. Le président du conseil général « propose dès à présent que nous limitions cette maintenance à tout ce qui relève de l'entretien "du propriétaire" et ne peut en aucun cas être réalisé par les équipes d'agents territoriaux des établissements d'enseignement ; cela fera l'objet d'un cahier des charges précis, indiquant le détail des éléments du bâtiment concernés et la fréquence des interventions à réaliser ».

Le projet est donc limité... si le cahier des charges annoncé correspond à ces intentions. Compte tenu du grand nombre de chantiers dans les Hauts-de-Seine et de la personnalité du président du conseil général, cette affaire devra être suivie avec attention.

BONNE NOUVELLE

Antoine Bernard, ce jeune lycéen condamné lourdement l'an passé à la suite du mouvement anti-CPE, vient d'être relaxé et, comme il le dit, « tout d'un coup libéré du poids d'un sursis ». Le bon sens et la justice aussi triomphent, parfois. Victoire donc. Il nous faut continuer à défendre les jeunes qui vont passer en procès prochainement.

SEMAINE D'ÉDUCATION CONTRE LE RACISME



Le 21 mars a été proclamé « Journée Internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies en commémoration du 21 mars 1960 où, à Sharpeville en Afrique du Sud, 69 personnes ont été tuées lors d'une

manifestation pacifique contre l'apartheid. En France, l'idée des « Semaines d'éducation contre le racisme » date des années 80. Des initiatives sont encouragées tout au long de l'année avec débats, projections de films, expositions... car éduquer, c'est refuser l'inacceptable, promouvoir la diversité humaine et culturelle comme une richesse pour tout le monde. Ces semaines sont organisées par des associations (CEMOA, FCPE, LICRA, JPA, LDH, MRAP, PEP, LDE...) et les syndicats (FEP-CFDT, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNEF, UNL, UNSA éducation). Du matériel pédagogique est à disposition au SNES - Secteur Droits et Libertés.

DERNIÈRE MINUTE

Répression et chasse aux étrangers toujours :

19 mars : tentative d'arrestation devant une école de Belleville d'une femme venue chercher une petite fille. La protestation des parents présents met en échec les policiers.
20 mars : au même endroit, arrestation d'un grand père d'enfants scolarisés. Parents d'élèves, enseignants s'y opposent... les policiers utilisent la violence physique, puis les gaz lacrymogènes, obligeant parents, enfants à se réfugier dans l'école Lasalle. Ces faits se passent aux abords des établissements scolaires.

Raison de plus pour continuer les mobilisations avec encore plus de détermination.

AU FIL DES CONGRÈS

Un enjeu pour le SNES

Les faits récents montrent que la question des droits et des libertés est bien un enjeu du combat syndical. Citons-en quelques-uns : le projet du ministre candidat d'un ministère « de l'immigration et de l'identité nationale » rappelle de tristes souvenirs et suscite à juste titre l'indignation. Le même se félicite de la baisse du nombre de demandes d'asile, alors que deux jeunes hommes, victimes de persécutions, ont été renvoyés dans leur pays. L'un est actuellement en prison au Tchad – sans nourriture, sans avocat à la date du 13 mars. Le second débouté du droit d'asile, expulsé en août 2005, est tué par balles par les militaires de l'armée sri lankaise.

Tous les jours, des jeunes scolarisés et leurs familles sont menacés d'expulsion, et seules les mobilisations parviennent parfois à les sauver : Sedat, un jeune kurde, a été libéré après trois tentatives d'expulsion par avion avec violence grâce aux militants RESF et aux passagers. Victoire aussi pour la famille tchéchène de Reims. Ils ont eu plus de chance que la famille Rabat qui avait pourtant mobilisé dans tous les coins de France.

L'actualité c'est aussi l'ouverture des Établissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM), tandis qu'on ferme des foyers éducatifs (une dizaine en l'espace de deux ans). S'inscrivant dans la logique de la loi de prévention de la délinquance récemment votée et qui privilégie la répression au détriment de l'éducatif, ces ouvertures sont basées sur l'idée que l'incar-

cération est la réponse à des adolescents difficiles, qui nécessitent une action éducative sur le long terme capable de travailler en profondeur sur ces difficultés. Une étape de plus dans l'arsenal de lois sécuritaires.

Oui, défendre les droits fait partie intégrante du combat syndical comme le souligne le congrès académique de Marseille à juste titre, qui montre la convergence entre la politique du gouvernement en matière économique et sociale, la remise en cause des droits acquis par les salariés et les attaques contre les libertés démocratiques. Et les militants le savent bien : violences policières et procédures judiciaires contre les jeunes protestant contre la loi Fillon et le CPE (cf. brève ci-dessus), gardes à vue et comparution devant les tribunaux de militants RESF (c'est le cas pour Florimond Guimard, professeur des écoles). On a même vu récemment une tentative d'internement en hôpital psychiatrique de Roland Veuillet en grève de la faim qui refuse « tout programme de réalimentation ainsi que tout traitement psychotrope pouvant permettre une pacification interne et une atténuation de ses revendications improductives » (extrait du rapport d'un médecin). Roland Veuillet se bat pour que le droit lui soit rendu.

D'autres congrès académiques ont adopté des motions pour enrichir le débat collectif, confirmant l'importance de ces questions.

Rendez-vous à Clermont-Ferrand, au congrès national. ■

Marylène Cahouet



10^{ème}

anniversaire

Parrainez ici un projet de là-bas

Où 75 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

0,27 € par jour à votre charge, c'est ce que vous coûtera votre parrainage.

Leur projet, c'est le vôtre, ils comptent sur vous.



Projet et Action a fait des choix

Pas de misérabilisme.

Pas d'assistanat. Nous initiions des partenariats avec une forte participation des villageois.

Pas de spécialisation. Les besoins sont parfois très différents d'un village à l'autre.

- Des réalisations utiles définies en fonction des priorités des villages pour créer les conditions d'un vrai développement.
- La connaissance des villages et l'amitié des villageois.
- Des frais de fonctionnement en France limités à moins de 5% de notre budget.

Avec 20 € par mois seulement (réductibles à 60% de vos impôts) vous pouvez sauver des vies et participer au développement de 50 villages dans le sud de Madagascar. En parrainant ce projet, il deviendra le vôtre. Grâce à vous, 45 000 villageois dont 30 000 enfants seront "debout" pour avancer sur la voie du développement. Vous recevrez votre dossier de parrainage avec des photos, des témoignages. Régulièrement informé, vous suivrez de près la bonne réalisation des projets. Là-bas, ils vous attendent, devenez acteur de leur développement, avec eux.

Réalisations 1997- 2005 > 25 kms, un pont, 3 puits, > 3 machines agricoles, un hangar à sales polyvalentes > Une maternité > 2 millions des rizières (culture de riz) > Un plan de contrôle de la santé et du couple conjugal, machines agricoles > Éducation sanitaire communautaire > Érection d'une mosquée > 1150 arbres fruitiers > Vasoires de pectin et de marichage, achat de porceins > Prêt à 150 000 pour l'acquisition d'une détergique, soie de 4 machines à soie, le démarrage d'un élevage porcin et l'achat de semences > Formation marichage > Revue de réhabilitation des centres d'irrigation de la commune > Actualisation des archives > Érection à la fabrication de papier artisanal et d'artisanat > Un village d'artisanat > Lancement de deux bibliothèques villageoises > Deux écoles primaires techniques > Deux écoles (garçons et filles) du village > Trois bourses d'étude pour le pays d'origine.

Projets 2008 et 2007

> 3 écoles primaires publiques > 1 formation manuel pour le village > Une maternité > 3 centres de santé > 6 puits > 4 km de drainage > 4 salles d'activités > Centre d'irrigation.

Nom (Mme M. et M.).....
Prénom.....
Adresse.....
.....
.....
Code postal.....
Ville.....
Tél. (bureau).....
Tél. (domicile).....

Coupon à retourner accompagné de votre chèque à Projet Action - BP 23 - 93101 Montreuil cedex

☐ **Oui, je désire parrainer votre projet du sud de Madagascar**
et je fixe le montant de ma participation mensuelle (pendant trois ans) à :
☐ 20 € ☐ 25 € ☐ 30 € ☐ 40 € ☐ 50 € ☐ Autre montant

Je joins un chèque de ce montant correspondant à mon premier mois de parrainage.
Je recevrai mon dossier de parrainage par retour.

☐ **Je ne peux pas parrainer ce projet pour le moment mais je vous envoie un coin de :**
☐ 30 € ☐ 60 € ☐ 100 € ☐ 150 € ☐ 200 € ☐ Autre montant

☐ **Envoyez-moi seulement une documentation complète sur Projet et Action.**
Je joins dans ce cas un chèque de 5 € pour frais.

Sécurité sociale

Déficit en baisse, inégalités en hausse

Le ministre de la Santé s'est félicité de la réduction de 25 % du déficit de la Sécurité sociale l'an dernier, qui serait de 8,7 milliards d'euros. Certes, on peut apprécier l'augmentation des recettes (lié au gain de près d'un point de la masse salariale) et les économies faites grâce au développement des géné- riques (environ 500 millions d'euros). Mais l'essentiel de la réduction est lié aux mesures drastiques réalisées à la CNAF sur le dos des familles (action sociale des CAF, diminution des dépenses de crèches), à la chasse aux congés maladies et à l'imposition de franchises aux patients, pour l'assurance-maladie. Et tout risque n'est pas écarté de nouveaux désengagements : le comité d'alerte chargé de surveiller les dépenses de santé pourrait rapidement être saisi, car l'ONDAM (objectif national des dépenses de l'assurance-maladie) serait en passe d'être dépassé (3 % au lieu des 2,2 % fixés volontairement très bas par le Parlement). Ces résultats, réalisés dans une logique comptable, au mépris d'une politique ambitieuse de santé, se réalisent sur le dos des malades les plus pauvres, les étudiants, les jeunes précaires, qui sont de plus en plus souvent contraints de renoncer aux soins. Le ministre augmente les honoraires des généralistes d'un euro en juillet 2007, pour passer en 2008 à 23 euros : 15 % d'augmentation en trois ans.

ANPE

Grève le 29/03

Tous les syndicats appellent à la grève le 29 mars, pour la suspension d'un décret qui modifie les statuts de l'agence, de manière jugée « néfaste pour le service public et les intérêts des personnels » par l'intersyndicale. Conséquence de la loi Borloo qui avait mis fin au monopole de l'ANPE dans le placement des chômeurs et autorisé l'intervention de sociétés privées, le décret permet en effet de créer des filiales commerciales de l'ANPE, qui pourraient vendre leurs services aux entreprises ou aux collectivités locales ; le risque est grand que les personnels recrutés soient de droit privé, sans sécurité de l'emploi. Le décret met en œuvre une régionalisation de l'agence, ce qui pourrait renforcer les inégalités de traitement des chômeurs sur le territoire. Pour Noël Daucé du SNU-ANPE/FSU « on est en train de franchir le Rubicon », la menace de privatisation se dessine.

AU-DELÀ DU DRAME DE RENAULT

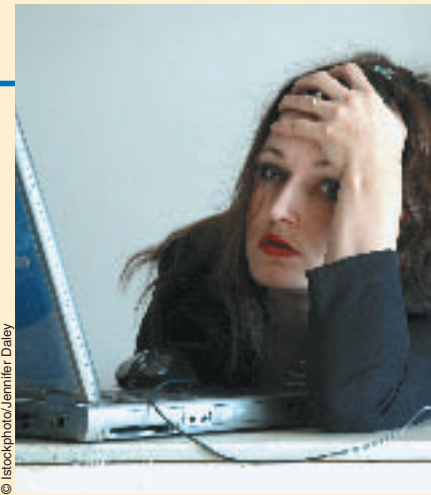
Souffrance au travail

Le suicide récent de deux salariés d'une filiale de Renault a remis cette question au cœur de l'actualité. En janvier, au technocentre de Renault, situé à Guyancourt (Yvelines), où travaillent plus de 12 000 salariés, un technicien de 44 ans, qui travaillait sur la documentation technique de la nouvelle *Twingo*, a été retrouvé sans vie dans un des plans d'eau qui jouxtent le site. Au mois d'octobre, un ingénieur de 39 ans, qui travaillait sur le projet *Logan*, s'était jeté de cinq étages du bâtiment principal. Pour le délégué CGT de l'entreprise « Chez Renault, on n'évalue pas le travail, on juge les personnes. Les salariés sont mis sous pression. Il ne s'agit pas seulement de charge de travail, mais aussi de charge mentale ». Il ajoute que « le contrat 2009 (les objectifs fixés à l'entreprise par le PDG de Renault), au travers de la pression qu'il produit sur ses salariés, fragilise les repères sociaux de l'entreprise, les solidarités, le dialogue, ce qui tend à générer de l'isolement, de la peur et du désespoir ». L'entreprise se défend : elle travaille sur les politiques de santé et un observatoire du stress a été mis en place depuis 1998.

Comme dans toutes les entreprises ou lieux de travail, où se déroulent ces drames, difficile de faire le lien entre le suicide, avec ce qu'il a de complexe et de personnel, et le travail. Mais pour les spécialistes, se suicider sur son lieu de travail n'est de toute façon jamais anodin et a un sens particulier. Chaque année, en France, entre

300 et 400 salariés se suicident sur leur lieu de travail (chiffre à prendre toutefois avec précaution, car trop peu d'études existent à ce sujet).

Les nouvelles formes de management fondées sur l'individualisation des personnes et des situations de travail auxquelles les salariés sont confrontés, exigent un engagement absolu de ces salariés qui doivent constamment démontrer qu'ils sont performants et donc toujours « employables ». Ce management provoque la mise en concurrence des salariés entre eux. En cas d'échec, ils s'en sentent et en sont rendus responsable, stigmatisés et culpabilisés. Ces pratiques, courantes dans les entreprises, sont de plus en plus présentes aujourd'hui dans la fonction publique, et dans l'Éducation nationale en particulier. Face à des injonctions multiples, incessantes et parfois contradictoires, qui « tombent d'en haut » et ne sont pas discutées par le collectif de travail, les salariés se sentent abandonnés et perçoivent avec angoisse le décalage entre les prescriptions et la réalité de leur travail. L'enquête sur la santé conduite par le SNES en 2005 montrait que le stress des enseignants était principalement provoqué par l'écart entre l'objectif (la réussite des élèves) et la difficulté, voire l'impossibilité à le réaliser. Et quand le travail prescrit n'est pas de fait réalisable, on attend quand même de la « mobilisation » du salarié qu'il y parvienne, ce qui génère le sentiment



© Isocphoto/Jemiller Daley

de ne pas être à la hauteur et peut provoquer la révolte puis son abandon, avec des situations de « burn-out » de plus en plus fréquentes. Pour le Collectif de médecins du travail de Bourg-en-Bresse, qui effectue des recherches sur cette question, à partir de leurs pratiques professionnelles*, « l'essentiel de ce qui fait souffrir les salariés et de ce qui les rend malades est invisible », il faut qu'ils puissent « faire un travail sur leur propre travail ». Ils mettent en avant « l'indispensable passage par la parole des salariés pour connaître les phénomènes délétères dans chaque entreprise ». Si, dans le passé, le syndicalisme n'a pas toujours été à l'offensive sur ces questions, il est indispensable que le travail soit aujourd'hui encore plus au cœur de leurs préoccupations, pour permettre aux salariés de s'exprimer sur leur métier, ses évolutions et faciliter les transmissions d'expérience. Si des progrès ont été faits, des questions comme la santé et la formation sont encore aujourd'hui trop souvent périphériques dans l'activité syndicale. ■ Elizabeth Labaye

(*) Rapport 2005 de santé au travail des médecins de Bourg-en-Bresse « état d'urgence ».

LIBRE-ÉCHANGE ou protectionnisme

Faut-il se féliciter de l'échec de l'OMC ?

La mondialisation est un processus ambigu. L'ouverture sur le monde est évidemment une bonne chose et le libre-échange est évidemment un danger. Les dernières négociations menées dans le cadre de l'OMC (organisation mondiale du commerce) ont échoué, essentiellement par suite du refus par les pays les plus développés de libéraliser certains secteurs. Après tout, seuls l'Europe

et les États-Unis disposent d'un marché intérieur suffisamment vaste pour que l'économie puisse fonctionner efficacement à l'abri du reste du monde.

Un domaine dans lequel le libre-échange ne s'applique pas est l'agriculture, pour des raisons politiques (le poids électoral des paysans en fait partout un groupe de pression redoutable) et économiques (sur un marché agricole, la

demande est peu sensible au prix et l'offre, dépendant du climat, est aléatoire). Mais le protectionnisme de l'Union européenne et des États-Unis a des effets redoutables pour de nombreux pays en développement. Ainsi, la culture du coton, qui fait vivre un quart de la population malienne et permet au pays d'importer les véhicules ou les machines dont il a besoin, est menacée parce que les prix mon-

diaux sont très bas. Or c'est essentiellement la conséquence des énormes subventions que reçoivent les cotonniers américains (90 000 \$ par an et par exploitation !). De même, les excédents agricoles européens, qui n'existeraient pas sans subventions, contribuent à appauvrir les paysans du tiers-monde qu'ils concurrencent. Il faut donc redéfinir les politiques agricoles des pays développés pour que leur objectif (garantir un niveau de vie acceptable aux paysans) ne soit pas réalisé au détriment des pays en développement. La question est plus complexe dans l'industrie. Le protectionnisme d'industries en déclin est généra-

lement inefficace. Ainsi, la protection de l'acier aux États-Unis gêne les constructeurs automobiles américains mais ne permettra pas de sauver la sidérurgie américaine. Faut-il par ailleurs exiger des pays en développement le respect de normes sociales ou environnementales ? Le principe semble compatible avec le développement et moralement justifié. Mais il est difficile de bloquer les crevettes thaïes au motif que les pêcheurs massacrent les dauphins... et détruire les réserves halieutiques de la Méditerranée sans que ses riverains africains soient pris en compte. Il faut définir une politique cohérente, mais c'est diffi-

cile lorsque les positions européennes ou américaines sont largement influencées par les lobbies. Dans le cas des services publics en réseau, comme l'électricité, la question principale est celle de l'ouverture à la concurrence, qu'elle soit interne ou internationale. Il est légitime de vouloir maintenir un monopole public, mais c'est incohérent avec une politique d'expansion internationale d'EDF dont l'intérêt stratégique est par ailleurs discutable. Il faut donc lier la légitimité du protectionnisme dans ces domaines et le maintien des monopoles publics. Enfin, dans les services, la question la plus débattue à l'OMC est celle



des services financiers. Pourtant, le FMI lui-même reconnaît aujourd'hui qu'une ouverture prématurée des marchés financiers est un facteur de crise important. Le protectionnisme des pays en développement apparaît tout à fait justifié dans ce domaine.

Une approche au cas par cas semble donc plus pertinente qu'une position de principe applicable à tous les sujets. ■

Arnaud Parienty

L'INDICE DES PRIX Reflet du coût de la vie ?

Depuis l'arrivée de l'euro dans les porte-monnaie, beaucoup de gens ont le sentiment que les prix augmentent bien plus vite que l'indice officiel ne le mesure. L'écart entre inflation mesurée et inflation perçue a atteint 3 % en 2003, l'INSEE mesurant la hausse des prix à 3 % par an alors que les ménages l'estimaient à 5 %. La France renoue ainsi avec la défiance qui avait poussé la CGT et la CFDT à fabriquer leur propre indice dans les années 1970. Cette défiance serait moindre si l'INSEE était indépendant, ce que le SNES devrait revendiquer. Est-elle pour autant justifiée ?

Elle se nourrit d'éléments subjectifs importants. Certains prix sont plus visibles que d'autres. Ainsi, les prix des produits de grande consommation sont bien connus car ces produits sont achetés fréquemment. Or, ces prix ont augmenté bien plus vite que la moyenne, parce que les lois Raffarin et Galland freinent la concurrence et donnent aux chaînes d'hypermarchés des rentes de situation énormes. L'explosion du prix des hydrocarbures n'est pas non plus passée inaperçue. Inversement, certaines baisses de prix ne sont pas visibles. L'énorme diminution des prix dans l'informatique ou l'électronique grand public est masquée par l'élévation de la norme de performance : un écran plat de 15" coûte trois fois moins cher qu'il y a cinq ans, mais la norme est d'acheter un écran plus

grand. Cette question de la norme de consommation est essentielle : celui qui ne peut acheter un téléphone cellulaire a le sentiment de ne pas accéder au minimum... mais ce produit n'existait pas il y a vingt ans.

Par ailleurs, l'attention à la hausse des prix est accrue du fait de la stagnation du pouvoir d'achat. Accords de modération salariale liés au passage aux 35 heures, diminution du nombre des heures supplémentaires, hausse des compléments santé et retraite ont contribué à réduire insidieusement la rémunération des personnes en emploi. Cependant, le décalage entre hausse des prix perçue et mesurée a aussi un fondement objectif. La principale faiblesse de l'indice INSEE concerne la prise en compte du logement, qui est aujourd'hui la première dépense des ménages. Les loyers pèsent pour 6 % de l'indice (comme les dépenses d'hôtellerie - restauration !) car une grande partie des ménages n'est pas locataire. Mais les dépenses des accédants à la propriété ne sont pas prises en compte, car l'acquisition d'un logement est assimilée à un investissement et non à une consommation. Les effets de la hausse des prix immobiliers sur le niveau de vie sont donc ignorés et les effets de la hausse des loyers sont minorés. Par exemple, en 2006, la hausse des loyers a été plus que compensée dans l'indice par la baisse des prix de l'électronique grand public.

Cet effet logement a des conséquences ambiguës. Pour les jeunes ménages, qui subissent de plein fouet la hausse de l'immobilier et des loyers, les prix augmentent plus vite. Les accédants ou les propriétaires, au contraire, sont incités à épargner moins et à

consommer plus par la hausse de la valeur de leur patrimoine. Le simulateur mis en ligne par l'INSEE permet de comparer diverses situations. Mais c'est toujours l'indice officiel qui sert de base à diverses indexations. ■

Arnaud Parienty

Publicité

Vacances en camping avec le GCU*

- 100 terrains aménagés
- location de résidences mobiles
- tarifs attractifs
- activités de plein air, détente et loisirs
- ambiance familiale et conviviale

* Assurés MAIF et Filia-MAIF, salariés des établissements laïques de l'éducation, de la recherche, de la culture, des sports et loisirs, de l'action sociale et humanitaire

GROUPEMENT DES CAMPERS UNIVERSITAIRES
72 bd de Courcelles
75017 PARIS

Tél : 01 47 63 84 63
Fax : 01 47 63 84 14
WWW.GCU.8660.fr
gcu@gcu.8660.fr

Recevez gratuitement notre documentation* en retournant ce bon au GCU

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

* Envoyer au GCU - 72 bd de Courcelles - 75017 PARIS - France

LE COLLECTIF ACDC (autres chiffres du chômage) regroupe des économistes, des syndicats de l'INSEE (CGT) et de l'ANPE (SNU-ANPE de la FSU, SUD...), des associations de chômeurs (AC !, MNCP) et le Réseau Stop Précarité ! Un de ses animateurs, Thomas Coutrot, a bien voulu répondre à nos questions.

Chômage : pour un chiffrage fiable

A la fin de 2006, le collectif ACDC s'est formé autour de l'idée d'intervenir chaque mois sur la mesure du chômage d'ici aux élections présidentielles.

L'US : Comment expliques-tu le succès qu'a connu cette initiative ?

Thomas Coutrot : Depuis plusieurs mois une controverse couvait à propos de la réalité de la baisse du chômage, et l'opinion publique exprimait son scepticisme face aux cris de victoire de Borloo et Villepin. Nous avons apporté, fin décembre et fin janvier, des éléments chiffrés

précis qui ont aidé à décoder l'apparente baisse du chômage, et à montrer ce qui se passait vraiment. Ensuite, en février, on a su que l'enquête Emploi de l'Insee confirmait notre analyse, en montrant que le chômage n'a pas baissé en 2006 : le refus de l'Insee d'assumer ce résultat a déclenché un véritable tollé, et renforcé la crédibilité de ce que nous disions.

L'US : L'indicateur de l'ANPE indique que le chômage baisse depuis plusieurs mois alors que l'enquête emploi de l'INSEE montre au contraire une stabilité.

T. C. : Comme le montre notre

note n° 2 « Chômeurs et chiffres sous pression », les chiffres de l'ANPE baissent pour plusieurs raisons concomitantes, mais dont aucune n'a de rapport avec une baisse du nombre de chômeurs. D'abord, le nombre de radiations administratives a augmenté, suite au renforcement des convocations, des contrôles et des sanctions par les Assedic et l'ANPE. En second lieu, comme le montre notre note n° 3 « Les chômeurs en déficit », de moins en moins de demandeurs d'emploi sont indemnisés : or les chômeurs non indemnisés ont beaucoup moins de motifs de maintenir leur inscription à l'ANPE que les autres. Surtout quand – et c'est la troisième raison – la multiplication des contrôles rebute de plus en plus les chômeurs, alors même que l'ANPE ne leur propose pas plus d'emplois valables et que les Assedic financent de moins en moins de formations. Bref, la baisse du nombre d'inscrits à l'ANPE traduit un changement de comportement de l'ANPE vis-à-vis des chômeurs et des chômeurs vis-à-vis de l'ANPE, pas une baisse du chômage.

L'US : La décision de l'INSEE de reporter son estimation à l'automne est-elle un signe d'affaiblissement de son indépendance ? Peut-on dire qu'il y a un problème plus général sur les indicateurs (prix, emploi...) qui prétendent mesurer la réalité sociale ?

T. C. : Il est probable – mais pas certain – que la décision de l'Insee résulte davantage de l'autocensure que d'un ordre direct du gouvernement. Les dirigeants de l'Insee qui ont pris la décision invraisemblable de ne pas assumer les résultats de l'enquête Emploi, n'ont pas confiance dans les statisticiens de l'Institut, qui pourtant disent pour la plupart que l'enquête ne présente pas de problèmes nouveaux en 2006. On l'a vu à la réunion du CNIS (le Conseil national de l'information statistique) où, de façon



© Clément Martin

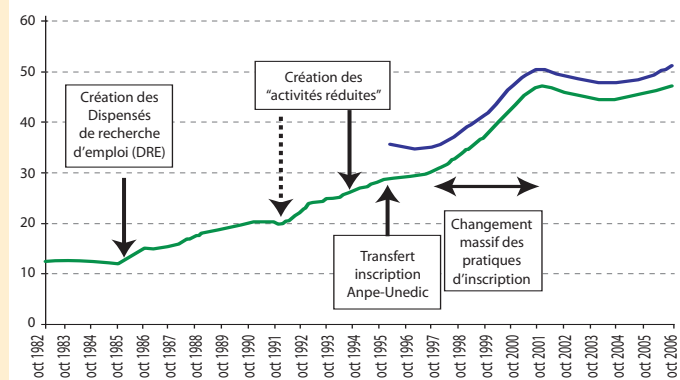
inédite, plusieurs statisticiens reconnus ont publiquement contredit leur direction. De façon plus générale, depuis quinze ans, le système statistique public évite de trop parler des choses qui fâchent, comme les inégalités ou la précarité. En menant une controverse avec l'Insee sur la mesure du taux de pauvreté et en publiant un indicateur alternatif d'inégalités et de pauvreté (le Bip 40), le Réseau d'alerte sur les inégalités a poussé le CNIS à demander à l'Insee de publier à partir de 2007 un rapport annuel sur les inégalités. J'espère que la controverse sur les chiffres du chômage va permettre elle aussi que le système statistique cesse d'euphémiser les questions de la précarité et de l'insécurité sociale. Comme nous le demandons dans la note n° 4 d'ACDC, au lieu d'alimenter cette controverse assez stérile autour d'un illusoire « vrai chiffre » du chômage, il est plus que temps que l'Insee mette en place des indicateurs fiables et réguliers concernant le chômage et la précarité (ce que le BIT appelle « l'emploi inadéquat »).

Propos recueillis par Daniel Rallet

POUR EN SAVOIR PLUS :

Les trois notes du collectif sont disponibles sur : <http://acdc2007.free.fr>
La quatrième note sera rendue publique le 28 mars.

Part des chômeurs « invisibles » en % du total des demandeurs d'emploi (moyenne mobile sur 12 mois)

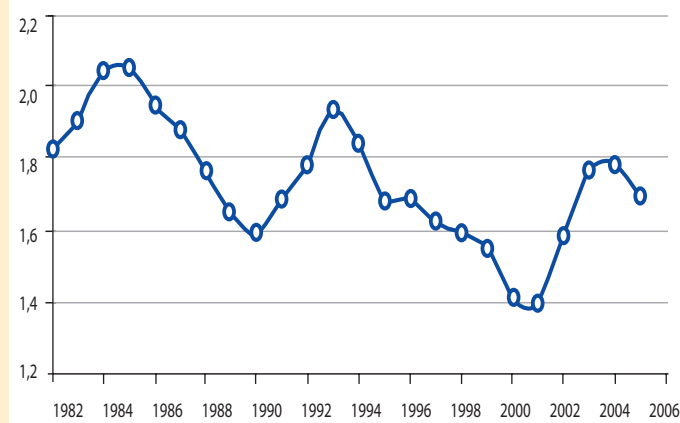


Note : La courbe supérieure (en bleu) prend en compte les demandeurs d'emploi des catégories 4 et 5 dont les statistiques ne remontent pas au-delà de 1995.

Note : la courbe supérieure (en violet) prend en compte les demandeurs d'emploi des catégories 4 et 5 dont les statistiques ne remontent pas au-delà de 1995.

Source : ACDC. Le chômage augmente, mais le coût de son indemnisation diminue.

Dépenses de prestation chômage en % du PIB (assurance, solidarité, préretraites)



Source : UNEDIC, comptabilité nationale INSEE. Calculs ACDC.

DOSSIER

Présidentielle

L'école *dans la campagne*



Dossier réalisé par Serge Chatelain, Anne Feray, Romain Geny, Thierry Reygade, Daniel Robin, Frédérique Rolet.

En 2002, le débat public de la campagne des présidentielles avait occulté la question de l'école ; la situation est inversée en 2007 où chacun s'exprime sur le système éducatif. Ce qui transparait néanmoins à travers les discours complaisants de beaucoup de candidats, c'est davantage le souci du vote enseignant que celui de redonner souffle au système éducatif. La question fondamentale d'une scolarisation réussie pour tous, les objectifs assignés au système éducatif tant en termes d'acquisition des qualifications que d'accès à une culture émancipatrice ne sont pas affirmés fortement ; les mesures de revalorisation des métiers de l'enseignement, d'aménagement des fins de carrière, de conception du ser-

vice enseignant sont, elles aussi, traitées à la marge ou de manière très générale.

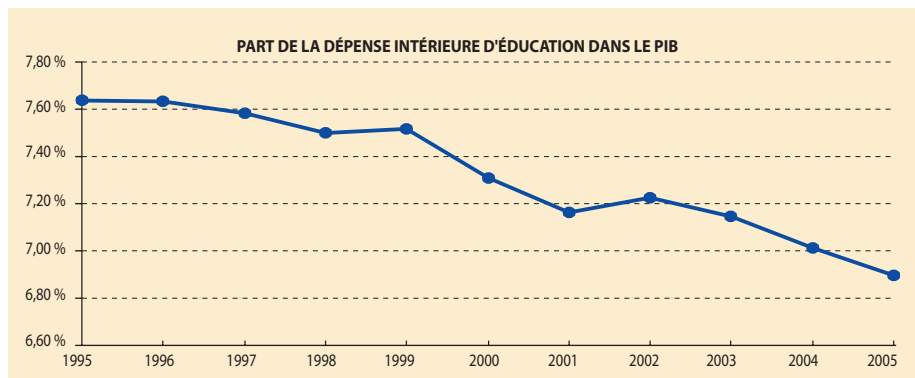
Certaines des propositions des candidats suscitent des inquiétudes, tant sur le devenir de la carte scolaire que celui de l'éducation prioritaire ; quant à la question rebattue du soutien scolaire, elle permet d'occulter la nécessité d'améliorer le travail en classe, de repenser formation et service des enseignants.

En interpellant les candidats à la présidence de la République par le biais de 11 fiches et de 21 questions, le SNES entend bien obtenir des engagements fermes sur le financement du service public d'éducation, l'ouverture de négociations où se fasse enfin entendre la voix des personnels.

Budget

Quels moyens pour l'école ?

Nombre de candidats s'interrogent explicitement ou implicitement sur la capacité de l'État de dégager les crédits nécessaires pour l'Éducation nationale. C'est oublier ce que la France était capable de faire il y a encore 12 ans et c'est oublier l'importance que l'éducation et la formation peuvent avoir dans le développement d'un pays comme le nôtre.



La part de la dépense d'éducation au regard des richesses produites dans notre pays a connu une baisse plus que significative depuis 1995 (voir graphique 1). Cette évolution est en contra-

diction avec le discours qui prétend faire de l'éducation une priorité nationale. Si la part de l'éducation dans les richesses produites (PIB) avait été maintenue, l'éducation disposerait aujourd'hui de 13 milliards d'euros

supplémentaires. Revenir au niveau de 1995 permettrait de donner à l'Éducation nationale un « bol d'air » conséquent.

Certes, les dépenses d'éducation dans notre pays ne sont pas toutes à la charge de l'État, mais en maintenant le poids que représente l'État dans cette dépense cela reviendrait à augmenter le budget de l'Éducation nationale de 7,2 milliards de d'euros soit une augmentation de 12,5 % par rapport au budget 2007 voté par le Parlement.

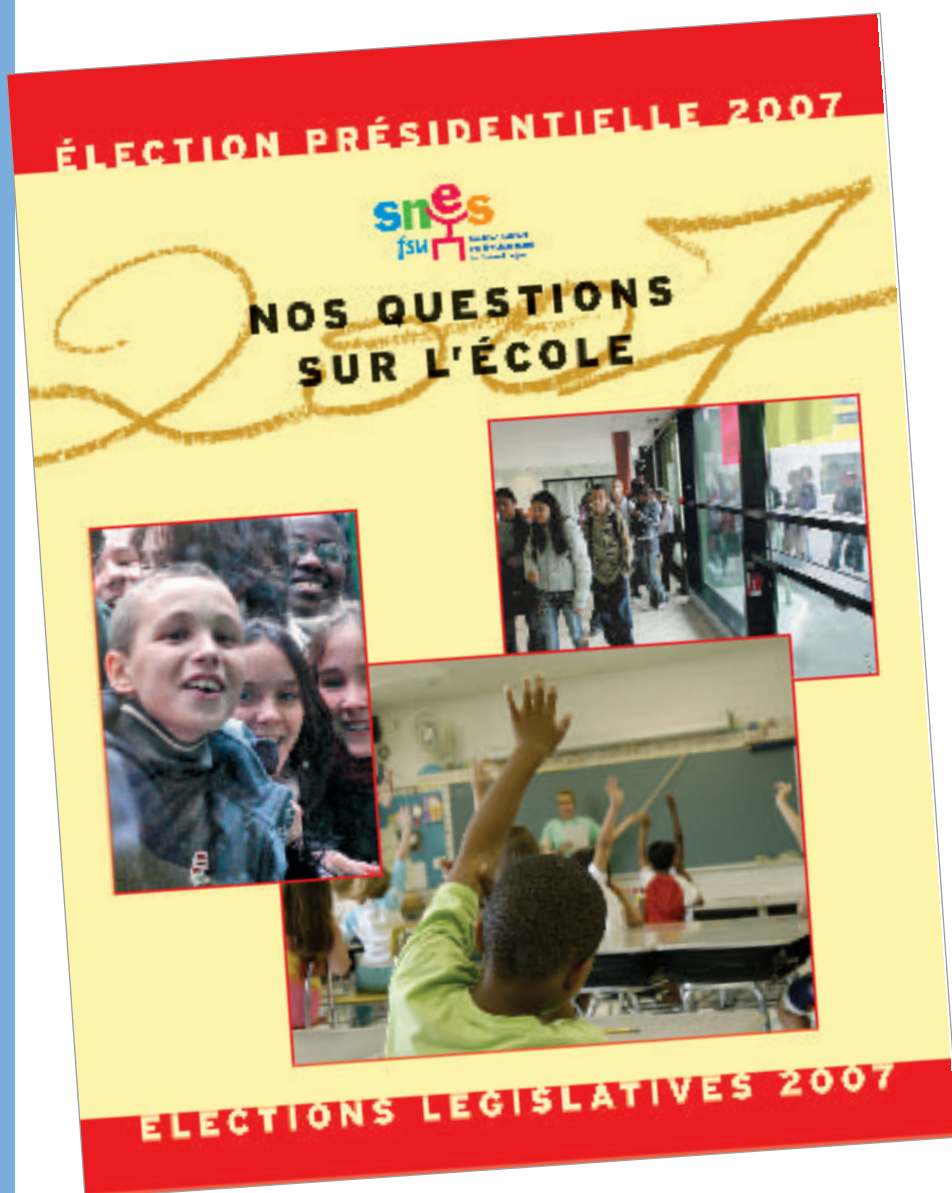
Cette ambition est parfaitement crédible puisqu'il suffit de revenir à la situation de 1995. Elle est de nature à donner un nouveau souffle à notre système éducatif.

Remettre en cause, comme l'a fait notre ministre, les décharges statutaires pour 182 millions d'euros apparaît alors parfaitement dérisoire.

Les positions exprimées par les candidats sur ces questions révèlent des différences notables.

Si Nicolas Sarkozy souhaite revenir au nombre de fonctionnaires de 1992, ce qui suppose le non-remplacement de 50 % des départs en retraite, François Bayrou a déclaré vouloir « protéger » les budgets de l'Éducation nationale. Pour sa part, Ségolène Royal a affirmé souhaiter un plan budgétaire pluriannuel et le rétablissement pour la rentrée 2007 « des moyens qui ont été retirés à l'École » tandis que Marie-George Buffet et José Bové s'accordent pour demander l'augmentation du budget de l'Éducation nationale en portant la part de l'État à 7 % du PIB.

Le retour à la situation de 1995 permettrait de traiter à la fois les problèmes parfois dramatiques de l'enseignement supérieur, tout en permettant de maintenir dans le second degré les moyens qui lui sont aujourd'hui retirés, d'améliorer la situation dans les zones difficiles et enfin d'avoir les moyens d'ouvrir de véritables négociations sur la charge de travail des enseignants du second degré. ■



Quelles sont les idées en débat ?

L'accompagnement à la scolarité est défini par la Charte de 2001 comme l'« ensemble des actions visant à offrir aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social ». Souvent hors l'école et gratuit, il est déjà pratiqué dans certaines villes ou collectivités territoriales, en liaison avec des associations habilitées, mais il est ignoré dans la plupart des programmes des candidats. Olivier Besancenot l'évoque dans sa réponse au SNES pour refuser qu'il soit à la « merci du bon vouloir des collectivités » et demander son intégration à l'Éducation nationale. À l'inverse, Marie-George Buffet reprend la proposition de « création d'un véritable service public national décentralisé et de proximité de l'accompagnement scolaire, qui serait placé sous la responsabilité des collectivités territoriales et destiné à apporter, en liaison avec l'école, les compléments culturels et sociaux nécessaires à la réussite scolaire de tous ».

Le soutien scolaire lui, est posé de façons très contrastées par les candidats : – soit à l'occasion d'autres propositions : Xavier Darcos l'évoque dans les propositions qu'il a remis à Sarkozy le 10 mars, dans la rubrique « Travailler plus pour gagner plus » : « De nouvelles fonctions – rémunératrices – peuvent aussi être créées ou revalorisées. D'abord, l'organisation du "soutien scolaire", assuré par les enseignants volontaires

et rémunéré en heures supplémentaires, offrira des perspectives intéressantes. »

François Bayrou à l'occasion des propositions de « programme de service civil universel », et de « programme d'activité universelle » : pour lui, ces programmes sont « d'abord dirigés vers les établissements scolaires pour la surveillance, l'accompagnement, le suivi, dont écoles collèges et lycées ont le plus grand besoin » et qui doivent être assumés dans ce cadre par « ceux qui reçoivent des minima sociaux et dont beaucoup ont des qualités, des aptitudes qui doivent être valorisées ».

– soit en réponse à la difficulté scolaire : Dominique Voynet propose de « mettre à disposition des élèves en plus des cours actuels, un volant variable d'heures pouvant aller jusqu'à 20 % des heures de cours en effectifs réduits pour permettre à chacun de disposer d'un recours concret et ce du cours préparatoire à la classe de Seconde ». Marie-George Buffet reprend l'idée de « que le service public d'Éducation nationale soit mis à

même de traiter toutes les formes de la difficulté scolaire ».

À la question du SNES « Êtes-vous pour la suppression du dégrèvement fiscal ? » Olivier Besancenot répond : « Oui, mais ne pas promouvoir le marché lucratif du soutien scolaire ne suffit pas. Ce service doit faire partie intégrante des missions assurées par l'Éducation nationale à l'intérieur de l'école ».

Enfin Ségolène Royal, lors de la rencontre avec la FSU du 14 février, avait présenté le soutien scolaire comme l'arme maîtresse, voire exclusive, de lutte contre les inégalités sociales et précisé qu'il serait assuré par des enseignants volontaires au-delà de leur service, contre rémunération, en disposant de locaux, et par des répétiteurs qui pourraient être des jeunes à titre de contrepartie de l'allocation autonomie.

Dans son discours de Dunkerque, elle ajoute : « Je veux que le soutien scolaire individualisé soit gratuit dans l'école de la République, et cela sera la véritable révolution éducative ». ■

Urgence

Rémunération, carrière, retraite

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

NOS QUESTIONS SUR L'ÉCOLE

104 Rémunération, carrières, retraite

UN MÉTIER MAL RÉMUNÉRÉ
Le revenu moyen d'un enseignant représente 125 % de la rémunération d'un cadre du secteur privé, 68 % de celle d'un cadre de la fonction publique. En 2000, l'IGF (Institut des Grands Fonctionnaires) a calculé que le salaire d'un enseignant représentait 125 % du SMIC (salaire mensuel indiciaire brut) contre 207 % en 1981. Le pouvoir d'achat des professeurs du second degré a reculé de 20 % en 25 ans.

CARRIÈRES
Le MEN conteste la hors-classe, créée en 1989, comme élément de revalorisation de nos métiers et en fait un élément d'accélération de la carrière pour que tous les enseignants aient la possibilité d'obtenir des promotions rapides et de bénéficier d'un meilleur traitement.

L'urgence de revaloriser les traitements et les carrières des enseignants est illustrée par quelques données éclairantes : recul du pouvoir d'achat de 20 % en 25 ans, salaire du premier échelon équivalent à 125 % du SMIC quand il en représentait 207 % en 1981, revenu moyen d'un enseignant représentant 65 % de la rémunération d'un cadre du privé, 68 % de celle d'un cadre de la fonction publique. Face à la contestation par le ministère de la hors-classe comme élément de la revalorisation obtenue en 1989 et à sa confiscation comme outil d'accélération de la carrière de quelques-un(e)s, la revendication syndicale immédiate est celle d'une carrière en onze échelons parcourue en 20 ans et intégrant les indices de la hors-classe. Il y a urgence à revaloriser les traitements de début de carrière en les portant à 1 800 euros nets et à ►►►

►►► mettre en place une prime d'équipement. Le retour à l'indexation du point d'indice de la fonction publique sur les prix est nécessaire faute de quoi les effets des mesures acquises s'amenuiseraient progressivement.

Par la réforme profonde de la CPA, leurs carrières débutées à l'issue d'une formation universitaire, les personnels du second degré sont particulièrement affectés par la loi Fillon de réforme des retraites. Pour le SNES, l'abrogation de cette dernière doit s'accompagner de la mobilisation de moyens nouveaux, traiter de la prise en compte des années d'étude et rétablir la CPA.

Si les candidats et leurs partis s'expriment fréquemment sur l'Éducation, la mobilisation de la profession les a conduits, en général, à s'intéresser aux personnels. Pourtant le courrier de Dominique Voynet en réponse au questionnaire du SNES ne le traite pas. Olivier Besancenot répond par la revalorisation du SMIC (1 500 euros net) et la priorité à accorder aux salaires de début de carrière. Nicolas Sarkozy « s'engage à revaloriser leur carrière si dévalorisée depuis un quart de siècle »⁽¹⁾ d'une part en faisant en sorte que « ceux qui voudront travailler davantage puissent gagner plus » d'autre part en redistribuant pour moitié « les gains de productivité qui pourraient être réalisés », les propositions de Xavier Darcos lui conseillant d'annualiser le temps de travail et d'attribuer des primes selon le poste occupé⁽²⁾. Il conteste en outre aux salariés le droit de grève pour défendre leurs revendications puisqu'il suggère que « la loi impose le vote à bulletins secrets dans les 8 jours du déclenchement d'une grève »⁽³⁾.

Le site de François Bayrou est peu précis sur le sujet. On y trouve « que le grand corps qu'est l'Éducation nationale a besoin d'autonomie à tous les niveaux, de gestion des ressources humaines, de co-responsabilité, de concertation transparente avec les femmes et les hommes qui font vivre l'Éducation nationale ».

Ségolène Royal, pour sa part, veut que « la reconnaissance de la Nation à ces enseignants (...) se traduise sur leur pouvoir d'achat, dans leurs évolutions de carrière et dans leur formation. Cette révolution nécessaire s'accompagnera d'une rénovation des pratiques et du métier d'enseignant. »⁽⁴⁾

L'abrogation de la loi Fillon est rejetée par les candidats de la droite dont les propositions visent surtout à son approfondissement. Elle est retenue par la LCR, le PCF, parmi les propositions de José Bové. Ségolène Royal propose une « consultation générale avec les organisations syndicales, qui permettra de résoudre un certain nombre d'inégalités (...), de regarder où l'on peut trouver un certain nombre de financements. »⁽⁵⁾ ■

(1) Discours à Maisons-Alfort, 4 février 2007

(2) Rapport à Nicolas Sarkozy, 10 mars 2007

(3) Congrès de l'UMP, 14 janvier 2007

(4) Discours de Dunkerque, 15 février 2007

(5) Extrait du site « désirs d'avenir »

Missions, services, salaires

Beaucoup de *non-dits*



Permettre la réussite de tous les élèves suppose de rendre plus efficace le travail en classe, diversifier les conditions d'apprentissage, donner à tous une offre de formation suffisamment riche ; les enseignants se sont attelés à cette tâche en assumant l'évolution des publics depuis les années 1980, en cherchant à les mettre en activité, à mieux cerner les difficultés d'élèves plus éloignés des codes scolaires que leurs aînés, subissant les effets de la crise sociale.

Il en est résulté une forte intensification du travail, un stress et une fatigue accrus ; le besoin de rompre l'isolement, la nécessité de contacts avec les membres de l'équipe éducative, les parents, ont multiplié les réunions, augmenté fortement le temps de présence dans l'établissement.

C'est pourquoi le SNES propose une recomposition du service qui permette de mieux reconnaître les nouvelles tâches effectuées, notamment par l'extension des décharges sta-

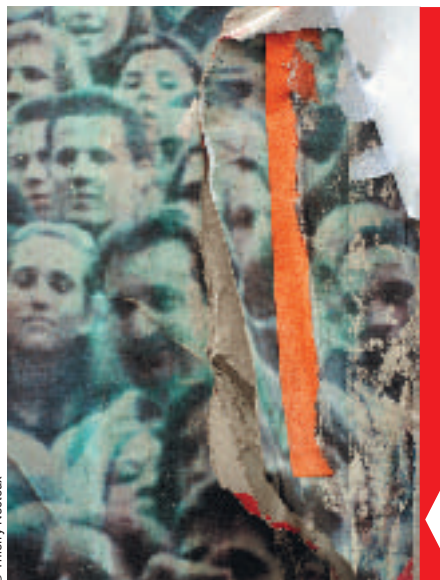
tuaires, de faciliter le travail en équipe, d'intégrer le soutien comme acte d'enseignement à part entière. Cela suppose une diminution du temps de présence devant élèves que nul candidat n'évoque ; S. Royal parle bien du fait d'engager « une rénovation des pratiques du métier » mais sans ouvrir de pistes concrètes sur la formation ni la concertation.

N. Sarkozy constate « la dégradation des conditions matérielles et morales » des enseignants depuis 25 ans mais fonde « sa revalorisation du métier » sur un donnant-donnant : mieux rémunérer ceux qui s'impliqueront dans le suivi individualisé des élèves ; d'allègement de la charge de travail, point !

F. Bayrou fixe comme priorité aux missions des enseignants la lutte contre l'échec scolaire, parle de recherche mais ne dit rien sur ce qui est au cœur des missions et sur le travail enseignant.

Quant à M.-G. Buffet, elle s'exprime sur le recrutement en cinq ans de 150 000 enseignants, n'oublie pas les personnels de santé, d'orientation ni la vie scolaire sans pousser plus loin la réflexion sur la complémentarité des missions des uns et des autres.

Beaucoup de non-dits dans les programmes des candidats qui évitent soigneusement de poser le problème du service des enseignants, des priorités, de l'investissement requis. ■



© Thierry Nectoux

Sur le site

www.snes.edu/snesactu

Consulter le dossier
élection présidentielle
(questionnaire SNES,
réponses des candidats,
compte-rendu des rencontres.

Éduquer et former *tous les jeunes*

« **P**endant un siècle également, l'école laïque, gratuite et républicaine s'est fait une fierté d'assurer l'égalité des chances, de permettre à des milliers d'enfants issus de familles modestes de faire des études secondaires puis supérieures. Elle a excellé dans ce rôle comme nulle autre pareille dans le monde occidental. Mais elle est devenue aujourd'hui inégalitaire. » Nicolas Sarkozy 22 février 2006.

Éduquer les jeunes, c'est développer un système éducatif qui permet à chacun d'accéder aux savoirs, de progresser, de découvrir de nouveaux horizons, de se préparer à une vie d'adulte afin de prendre toute sa place dans la société. « *Le premier chapitre du contrat républicain français est l'école, encore et toujours l'école, l'éducation, encore et toujours l'éducation, la recherche, encore et plus que jamais la recherche. Cela a été le meilleur atout de notre pays : former les jeunes qui sont si nombreux ce soir pour qu'ils soient, demain, le visage et l'avenir de la France* » (François Bayrou, lundi 5 mars, Toulouse).

Parce que cette démarche doit être tournée vers la construction du collectif, elle ne peut pas être purement individuelle. C'est bien le jeune, membre du groupe (classe, équipe, quartier...), qui doit être considéré, et en plus des connaissances, ce sont bien les « pratiques sociales de références⁽¹⁾ » qu'il convient de développer.

Afin de réussir l'insertion sociale, il convient

de donner à tous une qualification reconnue. Qualification professionnelle mais également qualification au sens large permettant d'appréhender, de comprendre, de peser sur le monde.

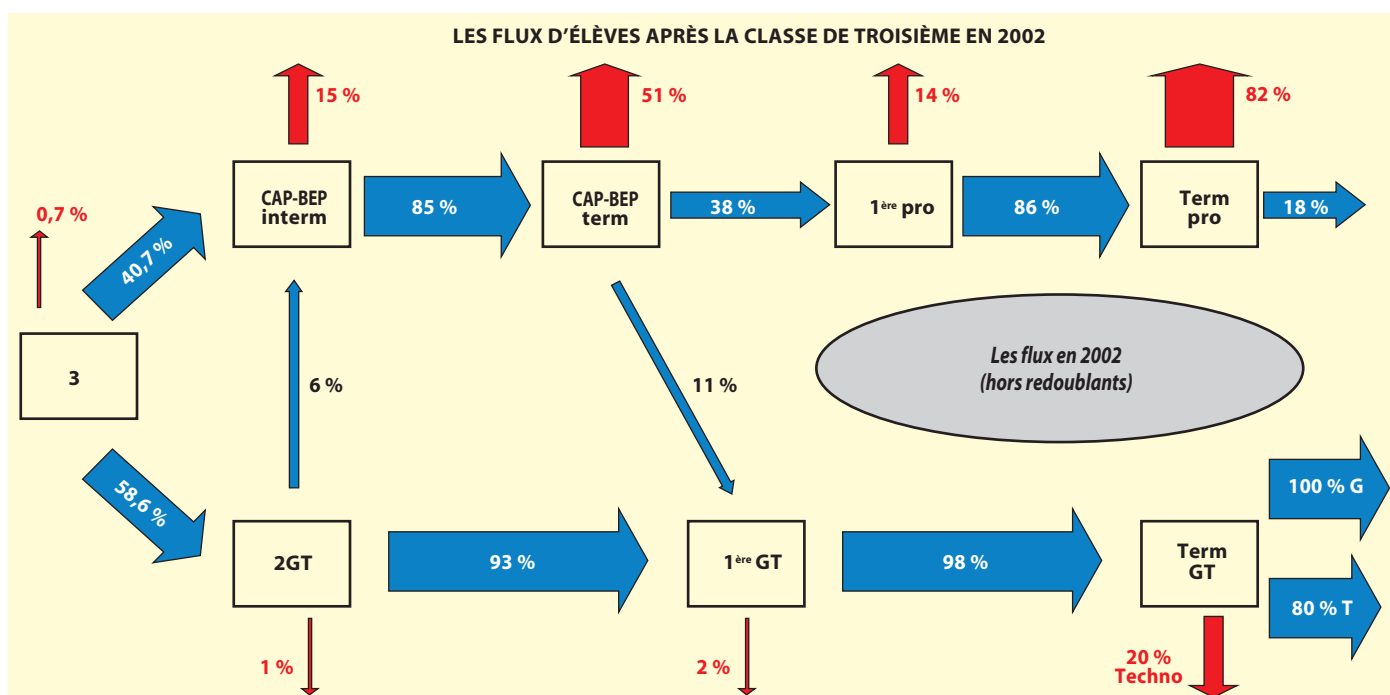
Aujourd'hui, le système éducatif offre aux jeunes la possibilité d'acquérir ces qualifications. En étudiant les parcours de réussite ont se rend compte des formidables opportunités que l'École offre aux jeunes. « *Pour l'école : l'égalité réelle, c'est de tenir pour tous ses élèves la promesse républicaine de réussite. C'est une offre scolaire de qualité sur tout le territoire, c'est le refus que la ségrégation scolaire redouble la ségrégation spatiale et urbaine* » (Ségolène Royal 11 octobre 2006).

Mais en même temps une partie importante d'entre eux en sont exclus. 60 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans qualification, 150 000 sans diplômes. « *L'école reproduit les inégalités sociales. Aujourd'hui tout le monde rentre à l'école, mais tout le monde n'en sort pas de la même*

façon. Il faut donc des moyens, pas seulement pour laisser les choses en l'état mais pour travailler à une véritable transformation » (Marie-George Buffet 1^{er} décembre 2006). Pour permettre à chacun de réussir son parcours de formation initiale, c'est bien à l'intérieur de l'École que l'on doit trouver les moyens de combattre les difficultés, de prévenir les sorties prématurées (voir schéma ci-dessous), de diplômer tous les jeunes. « *L'augmentation de la proportion de bachelier ne doit pas s'accompagner d'une hiérarchisation croissante des filières dont à terme nous préconisons la suppression au profit de diversifications au sein d'un cursus unique.* » (Réponse d'Olivier Besancenot au SNES)

Car ce n'est pas en dehors de l'École que les exclus trouveront leur salut, ils s'enfonceront au contraire dans une société toujours plus dure pour les plus faibles. ■

(1) Référence à l'ancien programme de technologie au collège.





Hier et aujourd'hui

L'école, un enjeu politique



© istockphoto/Nancy Louie

Système unifié ou diversifié ? Sélection des meilleurs ou promotion de tous ? Cohésion nationale, justice sociale ou efficacité économique ? Le XX^e siècle est traversé de débats politiques récurrents sur l'école, son organisation, ses finalités, sa fonction. S'il est impossible d'en faire une histoire détaillée ici, on tentera néanmoins de faire apparaître les grands enjeux qui ont structuré ces débats (sur le secondaire).

L'entre-deux-guerres est marqué par la question de l'unification du système scolaire. L'École est en effet toujours divisée et cloisonnée (écoles primaires et primaires-supérieures d'un côté, lycée de l'autre), et le recrutement est presque explicitement fondé sur l'origine sociale. À la logique de sélection des élites des défenseurs du lycée, les Compagnons de l'Université Nouvelle (1918-1919) opposent une école unique qui, à la fois, donnerait la même formation à tous les enfants de la Nation, et élèverait le niveau d'instruction général en portant tous les élèves vers le secondaire. Celui-ci devient gratuit en 1930, et Jean Zay tente une première unification réelle en 1937 sous le Front Populaire.

L'unification du système scolaire et sa « démocratisation » restent d'actualité après 1945, mais les enjeux se modifient en partie. La question de la justice sociale, de la promotion de tous, indépendamment des origines sociales, est au cœur du Plan Langevin-Wallon (1947), mais il s'agit aussi de donner une place « juste » à chacun en fonction de ses « aptitudes ». Ce plan traduit aussi le souci d'élever la qualification de la main d'œuvre, et plus généralement de la population française, pour des raisons économiques (le travail qualifié étant une source potentielle de croissance économique). Ainsi, l'enjeu

Le XX^e siècle est traversé de débats politiques récurrents sur l'école, son organisation, ses finalités, sa fonction.

de cohésion nationale par l'École semble s'effacer derrière celui de justice sociale et d'efficacité économique entremêlés. Si la sélection n'est pas abandonnée, elle s'accompagne d'une volonté d'assurer une réelle « égalité des chances » entre enfants.

Les réformes Berthoin (1959) et Fouchet (1963) sont guidées par des problématiques économiques et une volonté de rationaliser, de moderniser le système scolaire, mais elles recueillent en partie le soutien des forces progressistes : la scolarité obligatoire est

portée à 16 ans, et la création du collège va vers une plus grande unification, malgré le maintien de filières encore cloisonnées après la classe de Cinquième, et de types d'établissement différenciés. L'unification du premier cycle est parachevée par la réforme Haby de 1975.

Les réformes des années 1980 donnent une plus grande place explicite à la lutte contre les inégalités sociales à l'école (création des ZEP en 1982), mais restent aussi marquées par les enjeux économiques (« 80 % au Bac » comme moyen d'améliorer le niveau de qualification de la main-d'œuvre). On n'est pas loin de la notion de « capital humain », au cœur de la « stratégie de Lisbonne ».

Les questions de la démocratisation de l'école et de la lutte contre les inégalités sociales de réussite ne semblent ainsi presque jamais structurer directement la construction politique des questions scolaires (tout au plus parle-t-on d'échec scolaire). Les enjeux économiques (rationalisation de la division sociale du travail, sélection « juste » ou élévation de la qualification de la population active) au contraire, semblent avoir souvent guidé les réformes mises en œuvre (avec parfois des effets sur la démocratisation). Cette appréhension économique de l'École semble aujourd'hui dominante (que l'on traite l'école comme un « investissement » prioritaire ou comme un « marché » où les « consommateurs » doivent avoir le « choix », ou bien que l'on parle « d'inflation scolaire »). Mais les tensions entre « différenciation vs unification », « sélection vs promotion », « justice vs efficacité » permettent encore de repérer ce qu'est une vision progressiste de l'École. ■

Chronologie

1918-1919 : Compagnons de l'université nouvelle, manifeste pour une école unique (refus du recrutement socialement déterminé du lycée).

1930 : gratuité de l'enseignement secondaire.

1937 : tentative, par Jean Zay, d'unifier le premier cycle de l'enseignement secondaire.

1940-1944 : les écoles primaires-supérieures sont intégrées à l'enseignement secondaire et peuvent déboucher sur le bac.

1947 : Plan Langevin-Wallon. Critique des inégalités sociales face au système scolaire, volonté d'unification du secondaire et de promotion sociale pour les enfants de classes populaires.

1959 : réforme Berthoin ; scolarité obligatoire portée à 16 ans ; création des collèges d'enseignement général.

1963 : réforme Fouchet ; création des collèges d'enseignement secondaire, mais maintien d'établissements différenciés.

1969 : création du Bac Technologique.

1975 : réforme Haby : unification du collège, mais maintien d'options et de voies différenciées.

1982 : création des ZEP.

1985 : création du Bac Professionnel.

1989 : loi d'orientation, objectif de 80 % d'une classe d'âge au bac.

2005 : loi Fillon...

Le possible et le souhaitable

L'US : *Avez-vous le sentiment d'une élection présidentielle ordinaire ?*



Stéphane Rozes : Il y a un investissement de la population tout à fait particulier. C'est le premier sujet de conversation et on n'a jamais vu tant de monde dans les meetings et devant la télévision... C'est un peu comme si le pays s'appropriait l'événement et en était content !

L'US : *On est donc loin du désintérêt pour le politique ?*

S. R. : D'autant qu'on ne s'intéresse pas tant au

contenu de la politique soutenue par le candidat, à son programme de réforme, qu'au contrat politique qu'il propose. On veut s'assurer que l'on regarde dans la même direction que lui pour l'avenir du pays, qu'il y a accord sur les finalités.

L'US : *On ne peut donc pas se contenter de la grille de lecture habituelle ?*

S. R. : Et les candidats eux ne peuvent pas se permettre de se mettre « en pilotage automatique » ! On attend d'eux qu'ils incarnent un projet fédérateur, qu'ils incarnent une sortie des crises actuelles y compris de la crise morale. De ce point de vue, le succès de Nicolas Sarkozy et de Ségolène Royal dans la première partie de la campagne, la montée de François Bayrou aujourd'hui dans nos sondages, sont sans doute à mettre en relation avec cette attente.



L'US : *Cela vaut aussi dans le domaine de l'Éducation ?*

S. R. : L'école pose la question du type de société dans laquelle on veut vivre et ses problèmes sont un concentré du choc que connaît le modèle national dans le cadre de la globalisation. Donc on n'attend pas seulement des candidats des réponses techniques mais un véritable projet cohérent. Un projet capable de définir des valeurs communes, ce que j'appelle des « valeurs balises » (définissant le vivre ensemble ici et maintenant) tout en rassemblant sur les « valeurs phares » (celles qui définissent la communauté nationale).

L'US : *Ça interpelle le syndicalisme enseignant ?*

S. R. : Oui, dans le sens où ça oblige les syndicats à sortir du seul questionnement sur les revendications et les moyens pour poser la question fondamentale : quel projet pour une école au service de quoi et de qui et dans quelle société ? Sinon ils risquent de se retrouver simples spectateurs du débat.

L'US : *Le débat sur la carte scolaire est-il un révélateur ?*

S. R. : La carte scolaire est un concentré de tous les problèmes : l'espace géographique et urbain, les inégalités, la crise de l'autorité et des valeurs... un bon exemple aussi de la contradiction un peu « schizophrénique » qui traverse les Français, de gauche comme de droite, parents d'élèves comme enseignants.

On s'accorde généralement sur le « souhaitable » (on vante l'école comme correcteur des inégalités, la mixité sociale des quartiers, la vitalité de la jeunesse...), mais on diverge sur le « possible » (garder la carte scolaire en la réformant ou la supprimer... tout en demandant une autre) et on se différencie dans les conduites individuelles (pour une partie des classes moyennes, ce sera le parcours de contournement type « Bison futé »...).

L'US : *Les candidats semblent s'intéresser beaucoup à l'électorat enseignant ?*

S. R. : Oui, mais les enseignants n'ont pas du tout envie d'être considérés comme une clientèle électorale. Et ils ne se considèrent plus comme « politiquement » captifs dans le cadre de l'affrontement droite/gauche.

Comme les autres citoyens, ils s'intéressent davantage à la « cohérence verticale » entre la personnalité du candidat, les valeurs qu'il défend et son projet. ■



Enseignants documentalistes

Pour une formation de haut niveau

Sans aucune concertation, le ministère a augmenté l'horaire en établissement des stagiaires IUFM à 16 heures (BO du 1/03, article dans L'US n° 649 du 14/03). C'est une dégradation indéniable de leur formation. Nous adressons un courrier de protestation d'autant plus légitime qu'aucun texte spécifique n'est encore paru pour les professeurs documentalistes dans le cahier des charges IUFM. Les stagiaires sont affectés très majoritairement loin de leurs tuteurs, pour compenser CPA, temps partiels, postes non pourvus. Augmenter leur temps de présence en établissement permettra cyniquement de nouvelles économies, de masquer l'insuffisance des recrutements. Une formation initiale de haut niveau est indispensable pour la qualification et la complexité de notre métier. Elle l'est d'autant plus que la formation continue est de plus en plus indigente. Les premiers résultats de notre enquête en rendent compte. Nous avons déjà reçu 400 réponses. Renvoyez-nous la rapidement. Notre congrès réaffirmera la nécessité de la formation de tous les élèves à l'information documentation et celle d'enseignants documentalistes toujours mieux formés.

Vassilia Margaria,
Jean-Pierre Hennuyer

Livre blanc

Vient de paraître en ligne

Le livre blanc du Français langue étrangère (FLE) et du Français langue seconde (FLS) vient de paraître en ligne. Le FLE et le FLS sont au cœur du dispositif qui touche à la formation à la langue culture française en France et à l'étranger. On y fait appel en France pour l'accueil des migrants ou pour compenser les échecs éducatifs dans les banlieues ; à l'étranger pour soutenir le rayonnement culturel et linguistique de la France. Les auteurs demandent au gouvernement comme aux candidats à l'élection présidentielle une mise en adéquation de leur discours d'intentions avec les moyens concrets dégagés pour leur réalisation. À l'initiative de divers collectifs et organisations syndicales dont la FSU, ce livre blanc se trouve sur <http://fle-fls.forumpro.fr/>

SÉRIE ST2S (EX-SMS)

Rénovation : les conditions de la réussite

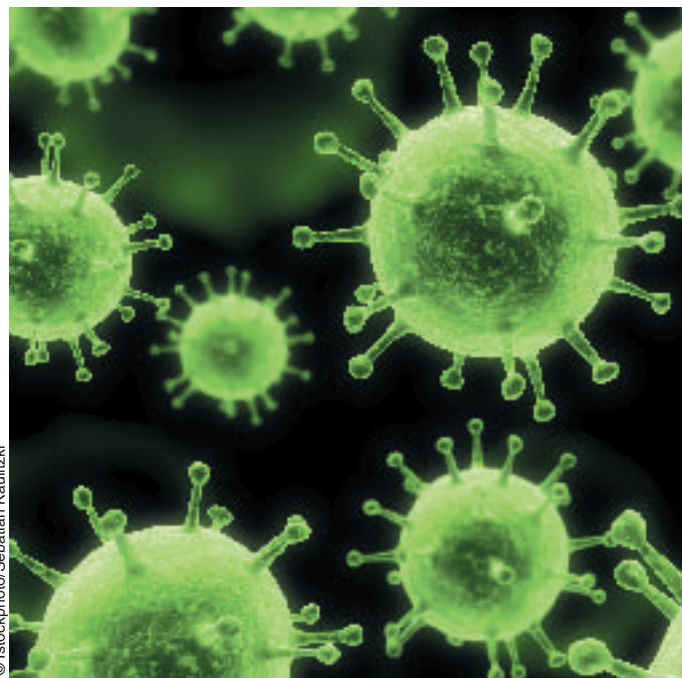
La rentrée 2007 sera marquée par la mise en place de la rénovation de la série SMS qui devient la série technologique ST2S : « Sciences et technologies de la Santé et du Social ».

Les horaires de la série et les contenus des programmes renouvés de la classe de Première (sciences et techniques sanitaires et sociales, biologie et physiopathologie humaines, mathématiques, sciences physiques et chimiques) sont mis en ligne sur le site Eduscol. Les programmes de la classe de Terminale de ces quatre disciplines ont été votés au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) le 25 janvier 2007. Ils seront donc normalement publiés au cours du premier trimestre⁽¹⁾. À cette occasion, le SNES a réitéré l'exigence de voir appliquer la grille horaire telle que le CSE l'a votée au mois de juin dernier.

Quelles revendications ?

Le vendredi 9 février 2007, le SNES a organisé un stage national à Paris qui a regroupé une trentaine de collègues (de STMS mais aussi de biologie) représentant douze académies. Il a été l'occasion de formuler les revendications nécessaires à la mise en place satisfaisante de la rénovation. Si les collègues sont d'accord sur la philosophie de la réforme, ils considèrent que l'Éducation nationale doit se donner les moyens de réussir sa mise en œuvre notamment :

- **en terme de coordination** : il est nécessaire de prévoir dans les emplois du temps des heures de concertation et de coordination pour les activités interdisciplinaires (trois semaines à répartir dans l'année) ainsi que pour l'enseignement des Sciences et techniques sanitaires et sociales (STSS) (deux enseignants par niveau, blocs de trois heures de TP et TD) ;
- **en terme de formation continue des enseignants** : un vrai plan de formation sur les contenus et les pratiques professionnelles doit être développé (les réunions acadé-



© istockphoto/Sebastian Kaulitzki

miques qui se déroulent actuellement n'étant pas considérées comme de la formation continue, même si elles sont nécessaires).

Grille horaire

Les collègues demandent l'application de la grille horaire proposée par le SNES (et votée à l'unanimité par le CSE) plutôt que la grille ministérielle. Celle-ci, telle qu'elle apparaît dans les documents officiels, aboutira à une réduction horaire alors que l'engagement avait été donné de faire cette rénovation à moyens constants. En effet, même si elle apporte 2 h 30 de plus dans les disciplines scientifiques, elle supprime 5 heures dans les disciplines générales (français, philosophie, économie) et les options bureautique et préparation aux concours. Ce déséquilibre est tout à fait préjudiciable à la volonté de mieux ouvrir le baccalauréat à la poursuite d'études, qui nécessite un bon niveau de culture générale, la maîtrise de la langue écrite et orale, la capacité à argumenter et à structurer sa pensée.

Souhaits

Par ailleurs, inquiets sur le devenir de l'option de Seconde, des classes de Première d'adaptation et des FCIL (Formation complé-

mentaire d'initiative locale) de préparation aux concours, les collègues souhaitent que soient réaffirmés au plus haut niveau leur maintien, leur développement et leur rénovation (mise en place d'une grille PAM de recrutement nationale, d'une grille horaire pour les Premières d'adaptation, création d'une classe préparatoire aux concours).

Ils demandent également que soit créée une Commission de suivi de la rénovation de la série ST2S et que les travaux sur la création d'une agrégation STMS soit à nouveau à l'ordre du jour.

En conclusion, il a été proposé que le SNES soit à l'initiative d'une lettre ouverte au ministre de l'Éducation nationale qui reprendrait l'ensemble de ces revendications pour que la rénovation se déroule dans les meilleures conditions pour les élèves et les personnels. ■

M. Schohn

(1) Voir le site du SNES à la rubrique « Enseigner en lycée, collège, classe post-bac » avec une information plus complète sur la rénovation et ses suites, l'analyse et les propositions du SNES ainsi que le 4 pages en supplément au n° 639 de L'US du 6 juillet 2005.

Mieux comprendre l'économie ?

Le Conseil pour la diffusion de la culture économique (CODICE) mis en place par le ministre de l'Économie et des Finances et dirigé par Claude Perdriel a publié, le 14 mars 2007, ses « propositions pour permettre aux Français de mieux comprendre l'économie ».

Rappelons que le SNES avait été auditionné à la demande du CODICE, le 18 octobre dernier. Le CODICE « estime urgent de mettre en œuvre un véritable plan de valorisation de la pédagogie économique ». De fait, le CODICE entretient une confusion permanente entre la pédagogie et le contenu du discours économique.

En ce qui concerne l'éducation, le collège est particulièrement visé : l'économie « doit faire partie du socle commun des connaissances partagées par tous ». Si, selon lui, la mise en place de « modules de découverte professionnelle » va dans le bon sens, le CODICE regrette son caractère non obligatoire. À aucun moment, le CODICE ne s'interroge sur ce qu'il est possible et souhaitable d'enseigner au niveau du collège.

Au lycée, la série STG continue à ne pas exister aux yeux du CODICE. Ce dernier regrette que l'économie qui « fut obligatoire en Seconde de 1982 à 1993 » soit reléguée au titre d'option, sans toutefois proposer sa réintégration dans le tronc commun...

Côté « programmes », c'est bien évidemment ceux de la série ES qui sont visés. Après avoir fustigé l'enseignement de la macroéconomie, le CODICE estime que « l'étude du fonctionnement des entreprises constitue le parent pauvre de l'enseignement économique ». Il faudrait donc y accorder une plus grande place ainsi « qu'à l'étude de l'économie de marché ». Pourtant, il suffit d'examiner les programmes de SES pour être convaincu du contraire : l'entreprise, ses stratégies, le marché (et son « institutionnalisation ») y occupent une place déterminante. Le CODICE reprend là une vieille rengaine, sans avoir vérifié ses propos par une lecture méticuleuse des programmes. Quant à la demande de création d'un « module sur l'économie de l'entreprise », rappelons pour mémoire qu'une option de ce genre avait été prévue en 1993 et que dès son retour aux affaires,



© istockphoto/Yoon Siang Yen

le gouvernement de droite l'avait immédiatement supprimée.

Côté « pratiques », le CODICE développe un certain culte des stages en entreprise sans se poser véritablement la question de leur exploitation pédagogique. Cette dernière supposerait que les enseignants aient la totale maîtrise de l'organisation des stages et que des « tuteurs de stages » soient effectivement sollicités pour « encadrer les stagiaires pour rendre les stages instructifs ». Cela s'oppose à l'idée de « contribuer au renforcement de la découverte professionnelle au collège en incitant les entreprises à y participer directement ».

Si le CODICE se « félicite qu'un stage obligatoire en entreprise

d'au moins trois semaines soit désormais prévu dans la formation des futurs professeurs en IUFM », il ne raccroche cette obligation qu'au souci « d'assurer leur mission d'orientation » comme si cette dernière ne relevait que des enseignants.

Thierry Breton a d'ores et déjà décidé d'ouvrir quatre chantiers et en particulier ce qu'il « faut pour que les journalistes économiques puissent compter sur les services de Bercy pour les alimenter plus et mieux ». Le ministre de l'Économie a oublié de préciser s'il allait enfin autoriser l'INSEE à publier immédiatement les « vrais » chiffres du chômage. ■

Georges Ortusi
Groupe SES

RÉFORME DES LV EN SEGPA

Mise en œuvre problématique...

Une circulaire publiée au *BO* n° 32 du 7 septembre 2006 précise, qu'à partir de la rentrée 2007, les élèves des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) bénéficieront des mêmes horaires en langues vivantes que les autres élèves du collège (quatre heures en Sixième, trois heures dans les autres classes) alors que l'horaire de langue le plus courant était jusqu'ici de une à deux heures. Peu de collègues de langues ont été informés par voie hiérarchique de ce changement, qui risque d'entraîner des conséquences importantes pour leurs services et soulève de nombreuses questions. Nul ne peut contester l'utilité, dans une société moderne, de

maîtriser la pratique d'au moins une langue vivante d'autant que la langue vivante 1 est prise en compte dans l'obtention de tous les diplômes de niveau V (CAP/BEP). La décision ministérielle d'augmenter le nombre d'heures en anglais dans les SEGPA correspond à un vrai besoin mais sous-estime fortement les difficultés d'apprentissage des élèves qui relèvent d'un enseignement adapté.

Quelle formation ?

Les enseignants ont d'autant plus besoin d'être formés pour prendre en charge ces élèves en très grande difficulté qu'il n'existe, pour les SEGPA, ni programme adapté ni manuel spécifique.

Derrière cette circulaire, se profile en fait une fragilisation de l'enseignement adapté, qui risque fort de se traduire à terme par une dilution des SEGPA dans les collèges, rendue notamment possible par la mise en place des groupes de compétences en langues.

Inquiétudes

Les professeurs de langue du collège qui exercent aujourd'hui en SEGPA dans des conditions souvent difficiles, sans formation préalable, manifestent une très forte inquiétude, d'autant que sont aussi accueillis en SEGPA des élèves qui n'ont pas trouvé de place dans un établissement spécialisé... À leur inquiétude s'ajoute celle des professeurs qui exercent en lycée

et qui craignent d'avoir à assurer un complément de service en collège, voire en SEGPA, du fait des suppressions massives de postes dans le second degré et de la remise en cause de l'heure de première chaire.



Le SNES revendique un traitement des élèves de Segpa qui prenne en compte réellement la spécificité de leurs difficultés et accompagne toutes les mesures prises des moyens, notamment en matière de formation des personnels, sans lesquels ces mesures risquent d'être inefficaces pour les jeunes et au moins problématiques pour leurs enseignants. ■

Bruno Auer et Monique Daune

"Je portais la plume dans la plaie"

Rencontre à Metz (57) – prononcez « messe » – dans un bistrot, un dimanche matin ; il arrive à l'heure, pas vraiment rasé, amical. « *Je suis Lorrain, je vis et je travaille à Metz, c'est un choix que je revendique : exister professionnellement en travaillant ici.* » Il parle beaucoup, pas très vite, sans faconde, mais avec aisance. « *Mon éditeur est ici, je profite de la qualité de la vie messine* » ; ses parents habitent Fameck, lui à cinq minutes d'ici, sous comble. Il a aussi acheté une maison à la campagne, une maison à l'allemande ; toit défoncé, sol en terre battue ; bricoleur, il l'a retapée lui-même, quatre mois pour décaper les poutres. Ça l'aide à écrire, lui vide la tête, elle en a bien besoin, dit-il.

Son grand-père est venu, comme beaucoup ici, d'Italie, travailler dans les mines de fer ; sa grand-mère tenait une pension de famille pour les ouvriers ; il est né à Moyeuvre, est allé au lycée à Fameck, à la fac – psycho – à Nancy, puis à Nanterre. Virage vers le journalisme.

Pas peu fier d'avoir créé sept emplois pour fabriquer un trimestriel dans les années 80, premiers salaires, le journal s'est cassé la figure, bien sûr, mais certains numéros sont devenus « *collector* » ; il côtoie les régionaux, dont plusieurs promis à un bel avenir : Lefred-Thouron, Remi Malingrey, Francis Kuntz... Repéré par J.-F. Bizot, il travaille quelques mois à *Actuel*, puis débute de l'époque *Libération*, en 1983. Premier papier sur les émeutes ouvrières à Longwy, la sidérurgie lorraine ne veut pas mourir : à Longwy, c'est fait. Il couvre l'affaire Grégory, qui lui inspire son premier livre, un recueil d'articles au nom évocateur : *Mémoires d'un rat*... Il a fait confiance, pour ses filles, à l'École publique ; le privé n'est pas sa tasse de thé – il ne le dit pas comme cela – ce qui n'empêche pas un regard peu amène

vers certains « *professeurs en place depuis trop longtemps* »... il n'insiste pas ; le lycée de Fameck est l'un des premiers à avoir passé une convention avec Sciences Po : l'homme de gauche apprécie, il ne croit pas à l'hérédité, mais au milieu social et à la capacité libératrice de l'École ; bon, il n'aimerait pas voir ces élèves, fils et filles d'ouvriers, exhibés comme des singes avants.

Il continue à écrire pour *Libé* : faits divers, premiers articles économiques, et puis surtout les pages « *sociales* » qui existaient à l'époque (1984/85). Il s'immerge pendant une semaine chez Sollac, pour une chronique ouvrière qui détaille les défauts

de sécurité, l'absence de casques... Tient une rubrique sexologique, avec test d'aphrodisiaques... C'était – il en parle bien au passé – un journal formidable, avec une grande liberté : « *j'étais fier de voir ma signature dans ce journal, je pensais que cela me conférerait d'ailleurs une certaine responsabilité, surtout dans une région cadennassée par deux quotidiens en monopole, Le Républicain lorrain au nord, L'Est républicain au sud.* »

Premier contact avec le monde des « *affaires* » en 1987 : celle qui l'oppose à un élu local, édile d'une petite ville de Meurthe-et-Moselle, soupçonné de liens un peu trop étroits avec une

UN CONCERT POUR DENIS ROBERT

Cali, Miossec et Didier Super, avec l'équipe de Groland (Canal +), participeront le 17 avril, à La Cigale à Paris, à un concert de soutien à Denis Robert. Le journaliste d'investigation a en effet été mis en examen pour « *recel de vol et abus de confiance* » dans le cadre de l'affaire Clearstream.

« Même en démocratie, la liberté d'informer est fragile, menacée par des lois obsolètes et la concentration capitaliste des journaux, aux mains de marchands d'armes ou de béton. »



grande surface. Premier procès pour diffamation, première condamnation, « par naïveté ». Première période personnelle difficile : menaces physiques, cambriolage de son appartement... Il précise : « *attention, le journaliste ne peut écrire n'importe quoi, la preuve absolue n'existe pas, il faudrait cependant revoir la loi sur la diffamation. Même en démocratie, la liberté d'informer est fragile, menacée par des lois obsolettes et la concentration capitaliste des journaux, aux mains de marchands d'armes ou de béton.* »

« Libé m'a toujours soutenu, malgré les procès. Ma notoriété grimpeait, il faut dire que personne ne voulait à l'époque s'y coller. J'étais Truman Capote, Albert Londres, je portais moi aussi la plume dans la plaie... » Peu à peu, grand reporter, il se spécialise dans les affaires de corruption : « *La France est alors malade de la corruption, il n'y a pas encore de loi sur le financement des partis.* » La pression devient plus lourde. Et puis l'affaire Urba, qui éclabousse le PS, l'affaire Carignon, qui tacle la droite, la CGE, qui fréquente tous les partis ; un éditio – de trop ? – dénonce l'arbre qui cache la forêt ; on lui reproche son « obsession », sans voir que le FN surfe sur cette défiance généralisée. Il comprend mal les reproches : accuse-t-on un médecin d'être à l'origine du mal qu'il combat ? Il finit par démissionner de *Libération* en juillet 1995, il n'a pas de rancœur envers Serge July.

De sa rage naît un best-seller : *Pendant les affaires, les affaires continuent*, 130 000 exemplaires, tête de vente pendant l'été 1996, avec médiatisation à la clé : télé, radios...

Il a besoin de la liberté du romancier, choisit de publier un recueil de photographies de SDF messins ; beaucoup sont morts depuis, portrait de groupe avant démolition.

De fil en aiguille, il tente de remonter la chaîne des responsabilités qui aboutit à cette misère humaine ; il pense la trouver dans l'univers des banques, au cœur du véritable pouvoir, celui qui nicherait dans

les paradis fiscaux, Vanuatu, Jersey, îles Caïman...

2001 : premier livre sur Clearstream, après deux ans d'enquête, dernier en date en juin 2006 : *Clearstream, l'enquête*, « acte d'auto défense » ; il devient l'homme le plus juridiquement poursuivi de France : pas moins de trente procès, chaque procédure revient à 30 000 euros. Un comité de soutien s'est créé, avec des potes de toujours ; lui se dit aujourd'hui fatigué, usé. Il ne se retrouve plus dans l'image que renvoie le journalisme actuel : s'agit-il encore de journalisme à la télévision, ou d'animation ? L'intérêt que lui

portent de jeunes journalistes le reconforte un peu, mais, pour le moment, plus l'envie d'écrire. « *Je ne suis pas un militant. Je suis un type normal entré par effraction*

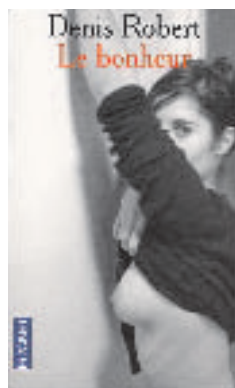
dans une affaire monumentale, mais je ne dirai pas blanc alors que j'ai vu noir... » ■

Propos recueillis par Yves Cassoto et Matthieu Leiritz



BIOGRAPHIE

Né le 9 mai 1958, Denis Robert, étudiant en psycholinguistique, est un ancien journaliste de *Libération*, où il est successivement correspondant dans l'Est de la France puis chargé des affaires politico-financières du service « Société » jusqu'à 1995. Il est l'auteur de plusieurs romans : *Chair Mathilde* (Bernard Barrault, 1991), *Je ferai un malheur* (Fayard, 1995), *Notre héros au travail* (Fayard, 1997), *Tout va bien puisque*



nous sommes en vie (Stock, 1998), *Le bonheur* (Les Arènes, 2000), *La domination du monde* (Julliard, 2007) ; de plusieurs essais : *Pendant les affaires, les affaires continuent* (Stock, 1996), *La justice ou le chaos* (Stock, 1996), dans lequel il réunit sept magistrats anti-corruption pour lancer l'Appel de Genève en faveur de la création d'un espace judiciaire européen afin de lutter contre le crime financier. Par la suite, il publie *Portrait de groupe avant démolition, Deux heures de lucidité : entretien avec Noam Chomsky*, et deux ouvrages sur Clearstream : *Révélation*, en 2001 dans lequel



il accuse la banque luxembourgeoise d'être l'une des plateformes majeures de la dissimulation de transactions financières au niveau mondial ; et *Clearstream, l'enquête*, en 2006. À la suite de ces ouvrages, Denis Robert a été inculpé au Luxembourg en janvier 2006 pour injures, calomnie et diffamation, puis en France pour recel de vol et d'abus de confiance dans le cadre d'une plainte déposée à Paris par Clearstream. Il risque une peine de prison et une forte amende.

C'est en février 2003 que Denis Robert a rencontré l'informaticien Imad Lahoud pour sa connaissance de Clearstream. Mais c'est en 2006 que Denis Robert est devenu l'un des principaux acteurs de l'affaire de corbeau et de listings truqués en marge de l'affaire des frégates de Taïwan, devenue une affaire d'État avec la mise en examen de Jean-Louis Gergorin, ancien dirigeant d'EADS, la plainte et la constitution de partie civile de Nicolas Sarkozy et la mise en cause de Dominique de Villepin.



Alexis Chabot

MUTATIONS 2007

Les élus des personnels mobilisés

Le mouvement interacadémique s'est terminé le 22 mars. Dans nul autre secteur d'activité ne sont en même temps concernés autant de personnels : plus de 26 000 demandeurs de mutation, réintégration ou première affectation, démontrent une fois de plus l'aspiration collective à la mobilité géographique. Près de 17 000 collègues changent ainsi d'académie. S'appuyant notamment sur les fiches syndicales de suivi individuel, les élus du SNES dans les CAPN, en continuité avec le travail de vérification des barèmes effectué dans les CAPA, ont été attentifs à chaque situation individuelle et à défendre l'intérêt collectif.

Nous reviendrons ultérieurement sur le bilan de la campagne des mutations en cours. Au-delà d'un taux de satisfaction très variable selon les académies et les disciplines, ce mouvement 2007 est marqué par le carcan budgétaire

tant à l'inter qu'à l'intra : baisse des recrutements, réduction de l'offre d'enseignement, modification autoritaire des décrets de 1950... Les suppressions de postes qui en découlent aggravent les effets d'un mouvement en deux temps qui entrave la mobilité des personnels. Promesses ministérielles : grâce à la modification du barème, **on allait voir ce que l'on allait voir !**

On a vu. Les déséquilibres introduits par le système des APV pèsent sur les flux généraux des personnels à l'inter au prétexte – illusoire – de résoudre à l'intra la question des établissements difficiles. Les modifications portant sur le rapprochement des conjoints ne peuvent contourner la réalité : lorsqu'il n'y a pas de postes, dans les académies et les disciplines les plus sinistrées, nul ne peut être rapproché et aucune bonification, la plus importante fût-elle, n'y change rien.

Ces constats nous confortent dans

MOUVEMENT INTRA 2007



**INFORMATIONS, CONSEILS, STRATÉGIE...
AVEC CE NUMÉRO
2 SUPPLÉMENTS EXCEPTIONNELS**

L'US spéciale « Intra 2007 »

le bulletin intersyndical national SNES-SNEP-SNUEP :
les informations essentielles, votre demande de mutation,
la fiche syndicale de suivi individuel, tous les barèmes...

Le supplément des sections académiques
« Partout, le SNES et ses élu(e)s à votre service »
informations académiques, les calendriers, les réunions,
les permanences mutations, les coordonnées...

Sur le site www.snes.edu, rubrique « mutations 2007 » :
télécharger les publications académiques,
consulter les barres intra 2006...



notre volonté d'œuvrer pour la reconstruction d'un mouvement national unifié et amélioré, fondé sur des critères lisibles et quantifiables, seul à même de permettre une mobilité choisie et volontaire dans l'égalité de traitement et la transparence. Ces mêmes prin-

cipes guident maintenant les élus dans les commissions académiques qui travailleront sur le mouvement intra puis sur l'affectation des TZR. ■

Pour les élus nationaux
Christophe Barbillet
emploi@snes.edu

ON OBSERVE CETTE ANNÉE une nette augmentation du nombre de postes, la nouvelle filière DCG relève de ce mouvement.

CPGE : mouvement spécifique

Le ministère annonce 400 postes vacants cette année, soit une augmentation de 30 % par rapport à l'an dernier. 3 480 collègues ont fait acte de candidature (+ 10 %), pour une première affectation ou une mutation en prépa. Pour certains, il s'agit d'une régularisation (nomination tardive de 2006) ou de l'étiquetage en poste CPGE, d'un service comprenant des enseignements en prépa. Seuls les agrégés peuvent concourir sur les postes CPGE, qui se libèrent en général par départ en retraite ou par chaîne de mutations. Les dossiers de candidatures sont évalués et classés sous la responsabilité de l'inspection générale. Les syndicats exercent un contrôle lors de groupes de travail qui précèdent les commissions paritaires ; ainsi le SNES a proposé des améliorations qui ont pu satisfaire davantage de collègues. Tous les détails sur les critères de l'inspection générale et le déroulement des opérations sont sur www.snes.edu. Cette année, la mise en place des trois années de classe préparatoire au



diplôme de comptabilité et gestion (DCG) a permis la création de nouveaux postes en éco-gestion. Cette nouvelle filière nécessitera à terme sept postes spécifiques en éco-gestion, au lieu des cinq actuels pour les ex-DECF, mais tous les postes ne seront pas implantés dès cette année. L'inspection générale nous assure que les titulaires d'un poste en DECF seront automatiquement nommés en DCG. Les agrégés qui, sans disposer d'un poste étiqueté, ont un service en DPECF ou DECF (les formations comptables actuelles) seront prioritaires pour une nomination. Le SNES a veillé à ce que la situation de chaque collègue soit bien prise en compte, et n'a relevé aucune anomalie pour le moment. Le mouvement des prépas a été entériné par les commissions paritaires (12-14 mars), si des ajustements devaient avoir lieu, cela ne pourrait se faire que par des nominations provisoires... qui produiront de nouvelles régularisations l'an prochain. ■

Jean-Hervé Cohen,
prepas@snes.edu

LES CPE STAGIAIRES feront 16 heures par semaine en stage en responsabilité.

Reprise en main

Cette fois la circulaire d'application du nouveau cahier des charges⁽¹⁾ n'oublie personne : une augmentation du stage en responsabilité, une formation initiale en partie différée pendant les deux premières années d'exercice (sous la responsabilité des recteurs), c'est-à-dire moins de formation à l'IUFM et une reprise en main de l'employeur. Alors que le cahier des charges de la formation des CPE n'est pas encore connu, une circulaire d'application augmente le temps de stage en responsabilité des CPE dans les mêmes proportions que pour les enseignants. Elle précise les modalités des stages et réaffirme le rôle de « l'État employeur » dans la définition des compétences des enseignants, des documentalistes et des CPE. Aucun projet n'a été présenté aux organisations syndicales concernant la formation des CPE, ni sur un référentiel spécifique ; le nouveau cahier des charges ne concerne aujourd'hui que les seuls enseignants. Le référentiel de compétences semble crucial, présenté comme « l'outil d'organisation de la formation initiale et continue » qui suivra le stagiaire et le nouveau titulaire pendant les deux années qui suivent sa titularisation. Alors que les plans de formation s'élaborent

actuellement dans les IUFM, que va-t-il se passer pour les CPE ?

La circulaire insiste aussi sur la formation en alternance qui se partagera, avec une part plus grande sur le terrain, entre l'IUFM et « un réseau d'établissements » identifiés au niveau rectoral pendant le stage en responsabilité mais aussi pendant les deux premières années d'exercice. Elle décrit les modalités de stage :

- Pour tous, en amont du concours, deux stages d'une semaine chacun de découverte du milieu scolaire et pendant le cursus licence, au moins trois semaines en entreprise.

- Pendant l'année de stage, dite de « professionnalisation » : le stage en responsabilité est porté à 576 heures pour les CPE et les documentalistes (depuis 2002 : 432 heures, 12 heures sur 36 semaines), soit 16 heures sur 36 semaines, une demi-journée de plus en établissement. C'est à peine moins d'un mi-temps, d'où une tentation accrue d'utiliser les stagiaires comme moyen. Le stage de pratique accompagnée dans un établissement d'un autre type est maintenu ainsi que le stage en entreprise pour les CPE, sans que sa durée ne soit clairement énoncée...

- L'« accompagnement dans le premier emploi » : une formation initiale différée de quatre semaines la première année et de deux l'année suivante, le recteur en est l'organisateur et le maintien dans l'établissement de stage est préconisé.

De même, l'affectation des stagiaires trois ans dans l'académie de stage voire dans le même établissement ou le même bassin, outre le blocage absolu du mouvement pour tous, va fixer des stagiaires affectés pour la plupart loin de leurs vœux.

Pour les CPE aussi, cette réforme des IUFM est redoutable à l'heure où la profession est menacée : des compétences qui risquent de réduire la complexité de notre métier voire de le dénaturer dans le cadre d'un référentiel utilisé comme norme de pratiques et d'évaluation, une formation initiale réduite et des économies réalisées sur le dos des stagiaires utilisés encore plus comme moyen d'éducation, qui risquent de se retrouver sans conseiller pédagogique en poste dans leur établissement d'affectation. ■

Secteur CPE

(1) BO n° 9 du 1^{er} mars 2007.



© Thierry Nectoux

Question Retraite

Est-il possible de prendre sa retraite avant 60 ans ?



Il est possible, après quinze années de service de demander une retraite avec mise en paiement différé, mais il faudra tenir jusqu'à la mise en paiement de la pension reportée à l'âge d'ouverture des droits. Celle-ci sera calculée selon les conditions en vigueur l'année d'ouverture des droits (pas moyen d'essayer ainsi d'échapper à un durcissement des règles de liquidation).

Néanmoins, il existe quelques cas où il est possible de partir en retraite avant 60 ans en bénéficiant immédiatement d'une pension :

- Vous totalisez au moins 15 ans de services dits actifs : vous pouvez partir dès l'âge de 55 ans, aux conditions en vigueur l'année de vos 55 ans.

- Vous êtes parent d'au moins trois enfants, ou d'un enfant handicapé à 80 % et vous remplissez les conditions d'interruption d'activité : vous pouvez prendre votre retraite dès lors que vous totalisez 15 ans de service.

- Vous-même ou votre conjoint êtes atteint d'une infirmité ou d'une maladie incurable empêchant l'exercice de toute profession : départ en retraite possible, quel que soit votre âge, après 15 ans de services.

- Vous avez commencé à travailler très jeune : départ possible à partir de 58 ans pour ceux qui justifient d'un début d'activité avant 16 ans et de 168 trimestres d'assurance dont 164 d'activité cotisée. Retraite liquidée sur la base des règles en vigueur l'année du départ.

- Vous êtes atteint d'un handicap : départ possible à compter de 55 ans sous condition de durée d'assurance et de durée cotisée avec incapacité au moins égale à 80 %.

- Vous êtes mis en retraite pour invalidité : départ possible à tout âge, sans condition de durée minimum de service.

Gracianne Charles

VALIDATION DES SERVICES EN GRETA

Annulation de la note de service restrictive

Dans sa note de service du 24 avril 2005⁽¹⁾, le ministère précisait quels services de non-titulaires effectués en GRETA étaient validables pour la retraite pour les agents titularisés. Cette note excluait les services accomplis en tant que CFC contractuel, en tant qu'animateur formateur et en tant que coordinateur de zone.

Le Conseil d'État, s'appuyant sur l'article L5, l'article R7 du code des pensions civiles et militaires de retraite, et l'arrêté du 2 juin 1989 (article 1), a annulé les dispositions de la note de service indiquant les services non validables ci-dessus (décision 285 958).

Il est notamment précisé que :

« Peuvent être validés pour la retraite les services accomplis auprès de l'administration centrale, des services extérieurs en dépendant, et les établissements publics ne présen-

tant pas un caractère industriel et commercial de l'EN, de la jeunesse et des sports, par des agents vacataires employés à temps complet, à concurrence d'un minimum mensuel de 150 heures, quelle que soit la nature des fonctions qu'ils exercent. Les GRETA qui ne sont pas dotés de la personnalité morale relèvent du service public administratif de l'EN entrent dans le champ de l'arrêté du 2 juin 1989. »

En conséquence : les personnels titularisés qui se sont vus refuser la validation de leurs services de non-titulaires en GRETA, en tant que CFC contractuels, animateur formateur, coordinateur de zone, sont donc fondés à renouveler leur demande de validation desdits services.

Par ailleurs cette décision du Conseil d'État montre bien tout l'intérêt des GRETA à n'être ni des établissements publics à caractère industriel

et commercial, ni dotés de la personnalité morale.

Cela nous conforte dans le fait qu'il faut maintenir un lien fort avec la formation initiale : cohérence de l'offre de formation ; maillage du territoire par les GRETA ; possibilité pour les personnels de l'initial d'exercer en GRETA (service partagé possible) ; possibilité pour les non-titulaires devenant titulaires de faire valider leurs services en GRETA.

Cela nous conforte à demander une ambition décuplée pour la FCA devant les énormes besoins de formation ; pérennisation du service public de formation tout au long de la vie ; pérennisation des emplois (titularisations) afin de conserver et développer l'ingénierie de la formation. ■

Pierre Placidet

(1) BO du 19 mai.



© A. Prévot

CELA FAIT 20 ANS QU'ADAPT EXISTE. À cette occasion, nous proposons des points de vue croisés sur la maison d'édition du SNES dont un entretien avec Denis Paget, ancien cosecrétaire général du SNES et nouveau président d'Adapt, en remplacement de Louis Weber.

Adapt fête ses 20 ans



L'US : Qu'est-ce qui a poussé le SNES à créer Adapt ?

Denis Paget : C'est la nécessité d'un nouvel outil au moment où l'évolution en cours du second degré, rapide

et considérable, nécessitait d'inventer des lieux de production d'idées nouvelles et d'auxiliaires pédagogiques mieux adaptés aux besoins des enseignants du second degré. Adapt n'a pas été une nouvelle maison d'édition de manuels scolaires ; l'association s'est dès le départ située au confluent de la réflexion disciplinaire théorique et de l'activité didactique.

Elle a permis à de nombreux enseignants de se familiariser avec des aspects de la recherche qui pouvaient directement leur être utiles pour construire leur métier au quotidien sans trop y consacrer un temps précieux. L'observation du catalogue d'Adapt confirme la constance de cette orientation : mettre à la portée de tous les enseignants et personnels du second degré une recherche difficile d'accès, et, en même temps, aider certains collègues qui mènent des travaux de recherche à les diffuser. D'une certaine façon, les productions d'Adapt préfigurent l'articulation théorie/pratique qu'a toujours souhaitée le SNES en matière de formation des maîtres.

L'US : Était-ce le rôle d'un syndicat comme le SNES ?

D.P. : Cette question traverse en permanence le syndicat. Les fondateurs d'Adapt ont créé cette association pour qu'existe un espace professionnel indépendant, délivré des tutelles hiérarchiques et mettant en mouvement l'intelligence collective pour penser les évolutions du métier et aider les professeurs, les conseillers d'orientation psychologues, les conseillers principaux d'éducation à réfléchir eux-mêmes à leurs pratiques professionnelles.

En ce sens, le fait qu'Adapt soit une association du SNES signifie aussi le souci militant d'investir syndicalement l'espace professionnel et les activités de travail. Il est certain que ce point de vue est original dans le monde syndical, qu'il contribue à faire du SNES un lieu éminent et irremplaçable de la réflexion sur les métiers de l'éducation. Les carences institutionnelles en la matière ouvrent un espace que le SNES aurait bien tort de ne pas occuper ; mais, cette conjoncture n'épuise pas la réflexion sur ce que doit être un syndicalisme de métier comme le nôtre.

Adapt, depuis vingt ans, par la qualité de ses collaborateurs, prouve que les changements passent aussi par un travail de fond sur les missions, les moyens, les gestes, les outils des métiers de l'éducation.

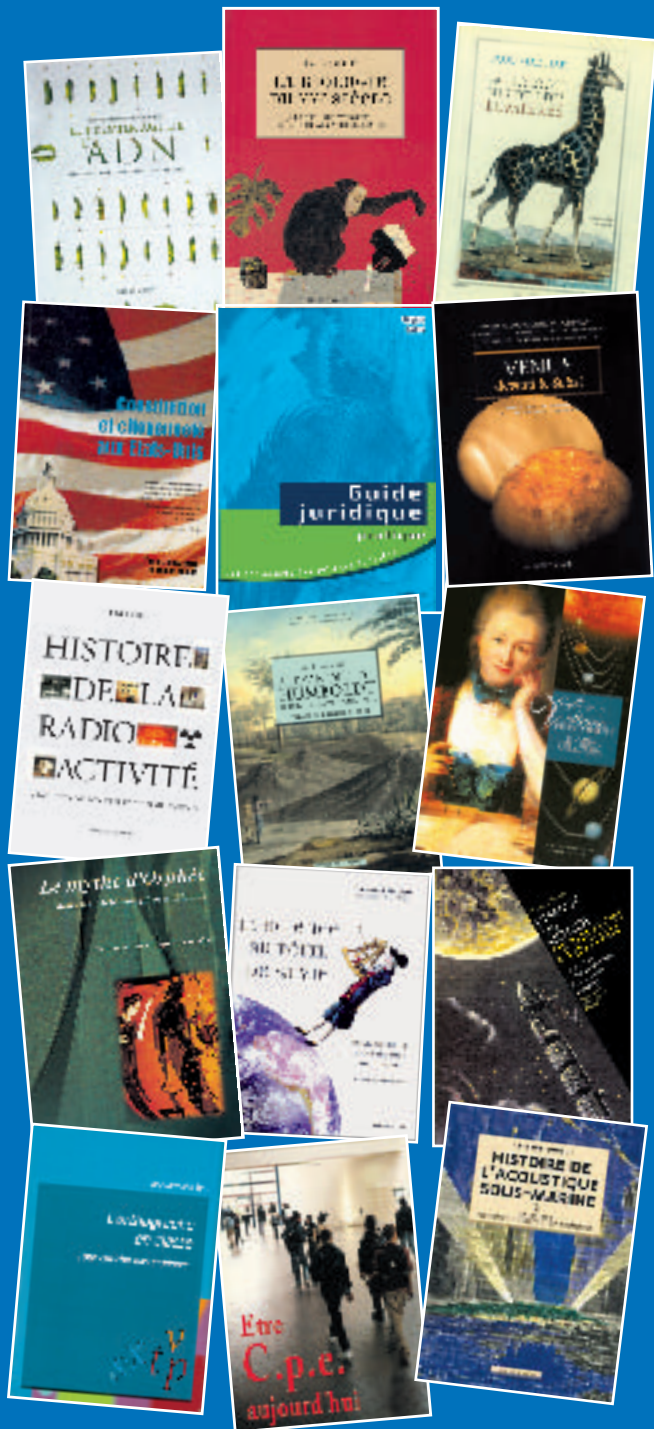
L'US : Quels sont vos projets pour les années à venir ?

D.P. : Outre la collection d'histoire des sciences, nous avons l'ambition de créer des outils qui permettraient aux nouvelles et nombreuses générations d'enseignants de profiter de toute l'expérience accumulée par ceux qui ont assumé la massification scolaire entre la fin des années soixante et aujourd'hui. Ces générations d'enseignants partent en retraite et emportent avec eux une riche réflexion sur les problèmes de la démocratisation scolaire. Adapt pourrait aider à la transmission de ce patrimoine en créant une collection centrée sur les grands problèmes scolaires, par exemple l'analyse des résultats de l'École, les moyens de résorber l'échec, l'évolution des collèges, les grandes questions d'orientation, la connaissance du technologique et du professionnel, etc. Des outils de réflexion bien faits, remettant en perspective historique ces problèmes seraient une façon de capitaliser et de transmettre aussi le patrimoine syndical. L'important est de le faire de façon ouverte et non dogmatique.

Nos professions doivent sortir de l'enfermement quotidien dans les difficultés du métier et retrouver le chemin d'une réflexion de tous pour sortir le second degré de ses crises. Adapt peut y contribuer en donnant à réfléchir ; le SNES a tout à y gagner. ■

Adapt : la maison d'édition créée par le SNES

Association créée par le SNES en 1986, Adapt édite des ouvrages destinés aux enseignants du second degré dans des domaines à la fois culturels et pédagogiques. Il s'agit de répondre aux besoins des collègues, en amont de la préparation des cours, de mutualiser des savoirs ou des expériences, et de réfléchir sur des questions relatives à notre métier.



Vous pouvez nous contacter pour des propositions ou des suggestions par courriel à adapt@snes.edu. Pensez à commander en ligne, avec paiement par carte sécurisée.

La vente par correspondance fonctionne bien.

Commande à envoyer à Adapt-Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'Adapt. Toutes les expéditions sont franco de port.

Consulter notre site www.adapt.snes.edu

(un lien existe aussi sur le site du SNES)

Au service de l'enseignement des sciences

Jean Rosmorduc, directeur de la collection d'histoire des sciences. « Historien des sciences moi-même, je cherchais depuis longtemps à créer une collection car l'histoire des sciences est insuffisamment prise en charge à l'Université et il existe trop peu d'ouvrages. Adapt s'est tout de suite montrée enthousiaste. Il se trouve qu'alors j'ai rencontré le responsable du secteur "sciences" de chez Vuibert qui avait identifié lui aussi ce besoin d'une telle collection. Je les ai mis en contact et l'affaire a été vite conclue. Cela fait cinq ans que les deux maisons travaillent ensemble de manière efficace. Globalement la collection "marche" et semble répondre aux attentes. Nos livres restent cependant trop peu connus de notre "lectorat naturel", c'est-à-dire des enseignants du second degré et de ceux des IUFM. C'est une collection militante et c'est aussi un acte de militantisme que de la faire connaître ! »

Marc Jammet, responsable du secteur scientifique chez Vuibert. « L'éditeur de livres scientifiques et techniques doit inventer ses projets et chercher les auteurs qui sauront les réaliser. Une équipe déjà constituée et bien expérimentée comme c'est le cas d'Adapt est, pour un éditeur comme Vuibert, la tête chercheuse en même temps que l'organisation qui saura identifier les sujets capables de contribuer à la vie culturelle, trouver les auteurs qui sauront écrire et, ce qui n'est pas la moindre des obligations éditoriales, piloter les auteurs dans leur travail de documentation et d'écriture.

En bref, dans la collection que nous avons construite et qui compte aujourd'hui plus de 20 titres après 5 ans de coopération, Adapt c'est la tête et Vuibert les bras ! Adapt sait trouver les bons sujets et les bons auteurs, Vuibert se donne les moyens de réaliser et de diffuser les livres : l'un et l'autre sont complémentaires, c'est le secret d'une association qui profite à tous et, nous l'espérons, aux lecteurs. Le plaisir de l'éditeur, dans l'ombre de l'auteur, est dans cette participation plus ou moins consciente et avouée à ce que l'on pourrait pompeusement appeler notre patrimoine culturel. »

ADAPT ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Les tests de CD-Roms

Nous faisons tester par trois collègues les nouveaux CD-Rom envoyés par les éditeurs et nous mettons les résultats en ligne (à ce jour 1500 CD-Rom testés). Les consulter avant d'acheter ces produits pour la classe ou la famille peut éviter d'être déçu.



Deux pages spéciales dans chaque US Mag

Il est indispensable de faire évoluer notre métier en fonction des innovations technologiques. On constate, encore aujourd'hui, un décalage entre les possibilités offertes et ce qui est mis en œuvre : faible intérêt pour l'outil, doute sur son utilité pédagogique, sentiment d'incompétence, refus de perdre un temps précieux en tâtonnements... Utilisateur de nombreux logiciels, intéressé sans être fasciné, j'essaie avec des collègues plus « pointus » que moi, de m'adresser à un lectorat peu enclin à se plonger dans un vocabulaire spécialisé souvent rebutant. Les sujets, très divers, offrent aux collègues des pistes dans lesquelles choisir. Ainsi peuvent y trouver leur compte tant les collègues qui sous-exploitent leurs ressources que ceux qui sont toujours à l'affût de nouveaux liens, logiciels, etc. Nous militons pour des échanges de savoirs et des coopérations en informatique, d'où la place significative apportée aux logiciels libres... Ces pages semblent très lues, photocopiées ou adaptées lors de stages de formation, hors du public enseignant parfois.

Alain Prévot

LE SYSTÈME ÉDUCATIF FINLANDAIS est souvent présenté comme un modèle. L'US a demandé à deux militantes de l'OAJ, syndicat des enseignants de Finlande, de s'exprimer sur les caractéristiques de ce système.

Les Finlandais et le succès PISA

L'influence des professeurs sur la politique de l'éducation

En Finlande, le nombre de professeurs syndiqués est très élevé, environ 96 %. Une autre remarque importante est le fait que tous les enseignants appartiennent à une seule organisation, au même syndicat. Il y a donc un seul syndicat pour les enseignants qui assurent l'enseignement précoce (en maternelle), l'enseignement de base (en primaire et au collège), l'enseignement au lycée (qui correspond au lycée général et technologique), l'enseignement professionnel (lycée professionnel), l'enseignement aux adultes et aussi quelques secteurs de l'enseignement dans les universités et dans les instituts universitaires. Parmi les adhérents, il y a aussi des étudiants en pédagogie et des enseignants retraités. 73 % des adhérents du syndicat des enseignants (OAJ) sont des femmes.

L'importance du syndicat des enseignants ne se limite pas seulement à la rémunération, aux heures de travail et aux autres conditions de service. L'organisation joue aussi un rôle très important dans la politique de l'éducation. Cette organisation qui est très grande pour la Finlande – avec ses 120 000 adhérents – a beaucoup de pouvoir auprès des partis politiques et dans les processus politiques. L'organisation est tout à fait autonome et indépendante des partis politiques. C'est pourquoi l'opinion de l'organisation est demandée pendant le travail de préparation législative ou d'importants documents de planification concernant l'éducation. Pendant les dernières années, la politique sociale a été marquée par le fait que les organisations dont l'objet est la défense

des intérêts communs collaborent avec les autres groupes en essayant d'influencer les orientations de la politique économique, sociale ou de la société tout entière. Cette collaboration a réduit les antagonismes des différents groupes d'intérêt, de sorte que la société finlandaise actuelle est caractérisée comme une société de conventions.

Les enseignants : un facteur de réussite du système éducatif

La qualité de l'éducation assurée par les professeurs

La base du système éducatif finlandais est bonne. Le point fort du système a été la disponibilité et l'homogénéité des services aussi bien que l'égalité des apprenants. Les évaluations internationales PISA ont prouvé que le point fort de la Finlande est le fait que les scores acquis par les apprenants dits faibles ont été très bons. La variance des compétences a été faible. Les différences de niveau entre les établissements ont aussi été faibles. Les ressources allouées à l'éducation sont du niveau moyen de l'OCDE, mais nettement inférieures à celles des autres pays nordiques. Ce sont le niveau de formation très élevé des enseignants et leur engagement dans leur travail qui sont considérés comme les principales raisons des bons résultats du système éducatif finlandais. Les enseignants ont une formation académique (maîtrise) et les compétences à remplir sont définies par la législation.

Quelques éléments sur l'organisation du système éducatif et les évaluations des élèves

La Finlande a longtemps réalisé une politique éducative soutenue, dont un des points forts est le système d'école fondamentale qui est en usage depuis les années 1970. La base du système éducatif est l'enseignement fondamental de neuf ans qui est le même pour tous les enfants. Pour soutenir l'enseignement de base et les enseignants, le système d'enseignement fondamental contient aussi de l'enseignement spécialisé, les difficultés d'apprentissage sont soutenues par l'enseignement de remédiation et d'autres mesures d'aide et d'encouragement. Dans les établissements, l'enseignement est réalisé d'après les



référentiels des programmes d'enseignement et d'après les plans locaux d'éducation. Ceci garantit un niveau unique de demande dans le pays. Mais l'enseignant est très autonome en réalisant le plan d'éducation. Il n'y a pas d'examen final à la fin de l'enseignement fondamental de neuf ans. Les enseignants accomplissent l'évaluation indépendamment. Les critères nationaux ont été définis pour la note 8 (grille d'évaluation de 4 à 10) pour garantir que les notes des élèves puissent être comparées indépendamment de leur école.

La direction nationale de l'enseignement, qui est le bureau national responsable du développement des contenus de l'éducation, fait des évaluations nationales des connaissances des élèves selon le principe de l'échantillonnage. Les résultats de ces évaluations permettent l'amélioration et le perfectionnement de l'enseignement.

À la fin du lycée, il y a un examen final national, le baccalauréat, qui assure une évaluation unique comme base des études suivantes. Le syndicat des enseignants OAJ trouve le système d'évaluation actuel très efficace. L'organisation ne veut pas d'examen final à la fin de l'enseignement de base. L'examen final au lycée, c'est-à-dire le baccalauréat, est une bonne chose. Le syndicat des enseignants OAJ exige que le système éducatif finlandais soit évalué et perfectionné, et que les ressources économiques soient augmentées. Même si on a obtenu du succès dans les évaluations internationales, le système éducatif finlandais doit encore faire face à beaucoup de défis. Avec le vieillissement de la population, il y aura une lutte pour obtenir des ressources entre les soins de santé, les soins des personnes âgées et les autres secteurs. ■

Riitta Sarra et Ritva Semi

Traduction de Kirsti Santaholma

L'ÉCOLE EN FINLANDE

Pour une population de 5,2 millions.

- 3 300 écoles de base (primaire et collège), 559 000 élèves, 43 000 enseignants.
- 427 lycées, 117 000 étudiants, 7 400 enseignants.
- 260 lycées professionnels, 148 000 élèves, 12 000 enseignants.

SEMAINE D'ACTION MONDIALE DE L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION (IE) SUR L'ÉDUCATION POUR TOUS (EPT)

Plus de 77 millions d'enfants, dans le monde, n'ont pas d'enseignant, et l'Internationale de l'Éducation agit pour changer cette situation.

Une semaine pour l'éducation

Pour assurer une éducation de qualité, il ne suffit pas que chaque enfant ait un enseignant. Ces enseignants doivent être bien formés et hautement qualifiés. C'est pourquoi l'IE préconise une meilleure formation des enseignants et de meilleures conditions de vie et de travail. Tel était le point mis en exergue par la campagne de la Semaine d'action mondiale en 2006.

L'année dernière, dans plus de 40 pays, une quantité d'actions diverses ont eu lieu avant, pendant et après la Semaine d'action mondiale, grâce à la participation active de syndicats d'enseignants et avec le soutien des coalitions pour la Campagne Mondiale pour l'Éducation.

La Semaine d'action mondiale 2006 a amené des gouvernements à prendre des mesures immédiates afin d'améliorer les conditions des enseignants et des élèves et de réaliser l'EPT. Par-delà ces résultats, la Semaine d'action mondiale est devenue un important moyen d'interpellation des gouvernements pour leur rappeler que l'éducation est une question à prendre au sérieux et que les promesses faites doivent être respectées.

Engagements pris par les gouvernements

Dans plusieurs pays, des exigences très spécifiques ont été adressées aux gouvernements et aux autorités de l'éducation avec les résultats suivants :

- **Au Brésil**, lors d'une rencontre avec les représentants de l'IE, le président Lula a réaffirmé l'engagement du Brésil à œuvrer en faveur de l'Éducation pour tous, élément clé de sa lutte contre la pauvreté.
- **Au Malawi**, le ministre de l'Éducation a annoncé qu'à partir de mai 2006, chaque école primaire recevrait 200 \$ US par mois pour les enseignants et le matériel scolaire.
- **À Taïwan**, le ministre de l'Éducation s'est engagé à réduire la taille des classes.



- **En Tanzanie**, le ministre de l'Éducation, M. Namirembe Bitamazire a révélé que le gouvernement avait débloqué 30 milliards de shillings et recruterait 2 000 enseignants supplémentaires pour le Programme de l'éducation secondaire universelle qui doit démarrer en février 2007.

- **En Zambie**, le gouvernement a annoncé qu'il recruterait plus de 3 000 enseignants à partir de mai 2006.

Dans d'autres pays encore, où la Semaine d'action mondiale était davantage orientée vers la solidarité internationale, des représentants des gouvernements locaux et nationaux se sont enga-

gés à consacrer davantage de moyens au soutien de l'éducation dans les pays en développement et à réaliser l'Éducation pour tous dans le monde entier :

- **En Irlande**, le ministre de la Coopération au développement a réaffirmé son engagement en faveur de l'Initiative de promotion accélérée et a suggéré que, lorsque c'était possible, les donateurs feraient plus encore pour soutenir les gouvernements en dehors de leurs Plans nationaux pour l'Initiative. Il a manifesté son engagement et son soutien pour l'action de la société civile en faveur de l'EPT.

- **Aux Pays-Bas**, où le gouvernement consacre déjà 15 % de

son aide au développement à l'éducation, le ministre de la Coopération au développement a promis d'exhorter d'autres pays à emboîter le pas.

- **En Espagne**, les enfants ont rencontré le président du Parlement, M. Marin, lequel a signé un engagement à agir de façon à ce que chaque enfant au monde ait un enseignant.

Cette année, la semaine d'action mondiale aura lieu du 23 au 29 avril. Elle aura pour thème l'éducation en tant que droit de l'homme. Sans droit à l'éducation, des millions de jeunes et d'adultes sont exclus de la société. Les syndicats de l'IE vont une fois de plus prendre une part très active à cette campagne mais on peut aussi s'interroger sur le rôle spécifique que notre internationale doit jouer dans la campagne.

Quelle action à l'UNESCO ? Et aussi quelles responsabilités vis-à-vis des institutions financières internationales comme le FMI ou la Banque Mondiale ? N'est-ce pas aussi une question qui concerne l'Union Européenne et donc le Comité Syndical Européen de l'Éducation ? Faisons en sorte qu'à la veille du congrès mondial, l'IE et ses différentes structures ne soient pas inactives. ■

Roger Ferrari

SERVICES PUBLICS EN EUROPE : PÉTITION À L'INITIATIVE DE LA CES (CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS)

Ensemble, revendiquons des services publics au service des citoyen(ne)s et demandons à la Commission européenne de proposer une législation européenne⁽¹⁾.

Je signe la pétition

Les services publics⁽²⁾ sont essentiels pour la cohésion sociale, économique et régionale de l'Europe. Ces services doivent être de grande qualité et accessibles à tout(te)s les citoyen(ne)s. Jusqu'à présent, les privatisations ou les libéralisations (notamment dans les secteurs de l'énergie, la Poste, les télécommunications) étaient les seules alternatives proposées au développement des services publics. Il est temps de trouver d'autres solutions ! C'est la raison pour laquelle nous appelons la Commission à proposer une législation européenne pour les services publics visant à :

- faire prévaloir l'intérêt général incarné par les services publics ;
- permettre l'accessibilité des services publics à tout(te)s ;
- renforcer les services publics pour consolider les droits fondamentaux des citoyen(ne)s ;
- garantir plus de sécurité juridique pour permettre le développement durable des missions de service public ;
- donner aux services publics une base juridique solide afin de les protéger contre les attaques du tout marché.

(1) La terminologie européenne utilise généralement le mot « directive-cadre » pour désigner la loi, la législation.

(2) Les services publics sont appelés services d'intérêt général (SIG) et services d'intérêt économique général (SIEG) dans la terminologie européenne.

Cette pétition peut être signée en ligne : www.petitionpublicservice.eu

Notre sélection

► TRAVAIL, LE RETOUR !



Une thèse et un manuel, sans qu'il y ait opposition entre ces deux objectifs. Michel Lallement se situe dans la lignée de Pierre Bourdieu tout en reprenant les apports de toute la sociologie, qu'elle soit française, allemande ou anglo-saxonne. Il les passe au crible de la critique tout en versant au dossier les facettes diverses permettant l'analyse du travail et de ses mutations actuelles. On lui reprochera de ne pas avoir lu suffisamment Marx pour ce faire. Tel que, c'est un travail de référence.

• *Le travail. Une sociologie contemporaine*, M. Lallement, 552 p. + appendices, Folio/Essais.

► PEUT-ON ENCORE PHILOSOPHER ?



La chute du Mur de Berlin a fait perdre de vue la possibilité de changer les modalités de fonctionnement de la société. Slavoj Žižek voudrait dynamiser, s'inspirant de Adorno, de Benjamin mais surtout de Freud, les grands systèmes philosophiques à commencer par celui de Heidegger. Des aperçus intelligents se mêlent à quelques naïvetés. Le tout force la réflexion, même s'il justifie un retour à une métaphysique, via Lacan. Pourtant ce dernier a été dans l'incapacité – à part la nécessité d'oser et de ne pas céder sur son désir – de construire une explication du monde dont notre monde a toujours besoin. Il reste le plaidoyer pour la nécessité de penser et de se révolter... Peut-être aussi, pour reprendre le titre d'un essai de Simone de Beauvoir, une morale de l'ambiguïté bien de notre temps...

• *Le sujet qui fâche*, Slavoj Žižek, Flammarion, 543 p., Champs réédite du même auteur *Que veut l'Europe ?* et *La subjectivité à venir*.

► L'HISTOIRE EN HISTOIRES



André Kaspi, spécialiste reconnu des États-Unis, a décidé de reconstruire, une fois encore, le parcours de John F. Kennedy. La famille est décrite – les parents et les frères puis les autres – comme ses opérations, son mariage et son assassinat. La mafia et l'extrême-droite l'auraient commandité, thèse désormais acceptée par la plupart des historiens. Des histoires dans l'Histoire pour esquisser la réalité de ce monde disparu. Un président dont le bilan est, pour le moins, mitigé tout en restant un mythe américain, une icône que seuls les auteurs de polars – et ils ne s'en privent pas – peuvent renverser. Vive le polar !

N. B.

• *John F. Kennedy. Une famille, un président, un mythe*, André Kaspi, 370 p., Éditions Complexe.

ART FRANÇAIS

Une rétrospective

Jacques Villeglé fait partie du courant appelé les « Nouveaux Réalistes », un courant qui n'en est pas un, une sorte d'invention du critique français Pierre Restany voulant offrir à ces artistes une sorte de visibilité, construire une sorte d'école. Né en 1926, il se fera connaître par cette manière personnelle de se servir des affiches collées sur les murs des grandes villes – Paris en particulier mais pas seulement – pour lutter contre la marchandisation de l'art et l'idéologie du progrès en combattant la reproductibilité des soi-disant œuvres d'art. Il fera un bout de chemin avec Guy Debord avant de reprendre une route solitaire. Son art doit beaucoup à la photographie et à cette manière de cadrer ses collages donnant une impression de mouvement. Sa façon de faire changera dans les années 1980, ces années fric où les restructurations diverses, capitalistes, conduiront à des affiches publicitaires protégées envahissant notre quotidien. Il vou-

draît nous arracher à notre routine, nous faire penser, nous faire voir au sens le plus fort de ce mot, notre environnement. Ses œuvres font exister la Ville. Rêves de la Ville ou Ville de nos rêves ? Question-piège, lui qui a toujours voulu rester au plus près d'une composition spontanée. Le jazz l'a sans doute influencé... Une exposition et un catalogue pour lui rendre sa place, essentielle. Kaira Cabanas raconte sa trajectoire, Nicolas Bourriaud réussit le jeu du portrait-interview et François Bon nous attire dans ses mondes éclatés, forcément éclatés... ■

Nicolas Bénétiès

• *La création contemporaine*, Jacques Villeglé, Flammarion, 212 p., 200 illustrations, 39 euros. Exposition « Les nouveaux Réalistes », au Grand Palais du 14 mars au 18 juin 2007.

Une alliance naturelle ?

À partir de ses œuvres – nouvelles et romans – comme de son *Journal* (publié autrefois dans *Le Livre de Poche*), David Zane Mairowitz et Robert Crumb (adapté en français par Jean-Pierre Mercier) ont voulu faire (re)découvrir Kafka, au-delà des mythes, de l'interprétation d'Orson Welles et même du vocabulaire – le mot de kafkaïen est passé dans le langage commun. Ils mêlent éléments de biographie, contexte (Prague, la guerre et le démantèlement de l'Empire Austro-Hongrois, le ghetto juif et l'antisémitisme...) pour situer le créateur sans trancher sur les flux d'influence se déversant sur lui et sur son travail de distanciation pour réussir une œuvre. Là où cet essai brille d'originalité c'est par la



rencontre entre le monde de Kafka et celui de Crumb. Sans se renier, il réussit le véritable tour de force de raconter sans illustrer, s'insérant dans le texte en une continuité qui n'a rien d'évident mais qui s'impose avec force pour le lecteur. Kafka renaît. De nouvelles lectures se mêlent obligeant à revenir au texte, pour comprendre cet humour spécifique qui était le sien, partagé visiblement par le dessinateur. À l'évidence il faut relire Kafka... et Crumb ! ■

Nicolas Bénétiès

• *Kafka*, David Z. Mairowitz et Robert Crumb, Actes Sud/BD, 18 euros.

► HOMMAGE ET OUVERTURE DE DÉBATS

Cet ouvrage est sans doute le dernier que Lucie Aubrac aura préfacé – en compagnie de Raymond comme il se doit. Un ouvrage qui se veut ouverture de débats autour de 80 propositions présentées synthétiquement par chaque auteur. Des questions-clés pour alimenter – il faudrait l'espérer – le débat de cette campagne électorale qui ne veut pas traiter de ces sujets...

• *L'autre campagne. 80 propositions à débattre d'urgence*, coordonné par Georges Débrégeas et Thomas Lacoste, 293 p., La Découverte.

► ANDY WARHOL DANS LE TEXTE

Andy Warhol, le peintre des années 60, celui qui fut l'emblème du pop art via la création de la « Factory » – l'usine – où passait une population hétéroclite permettant au maître de trouver des idées, de travailler. Le travail est le maître-mot de cet aventurier des anti-arts, travail étonnant effec-

tué à l'abri des regards et dans la solitude de son atelier à l'abri de tous les regards. Deux livres différents viennent le remettre dans les feux d'une actualité qui lui doit beaucoup. Une sorte d'abécédaire qui se veut irrévérencieux mais surtout naïf sauf lorsqu'il donne des indications, très parcellaires, sur sa conception de la peinture, de l'art et un autoportrait fallacieux pour cacher l'essentiel, sa peinture, son œuvre derrière une façade de dérision de son propre travail. Une façon de ne pas parler de soi. Suprême politesse et suprême ironie. Dans le titre perce le secret paradoxe de son succès, du pop au popisme, le moment où les épigones transforment la création, l'œuvre d'art en marchandise. Une grande leçon.

• *Ma philosophie de A à B et vice versa et Popisme*, Andy Warhol (et Pat Hackett pour le deuxième), Flammarion.

► LÈVE-TOI ET MARCHE

« Lève-toi et marche » et Lazare était revenu du royaume des morts. Pour aller où ? Comment écrire, s'interrogeait Roland Cayrol (1911-2005) ressuscité des camps de la mort où il fut

déporté en 1942, après cette barbarie ? Il installera ses personnages dans un monde dépourvu de sens, figés dans des moments, souvent étrangers à eux-mêmes se demandant pourquoi ils ont survécu. Écrire différemment, mélanger poésie et prose, retrouver des grains d'éternité, abolir les frontières, trouver des histoires, belles – et pourquoi s'en défendre ? – tout en revenant incessamment sur la nuit et le brouillard sont ses credos. Son *Œuvre lazareenne* interroge notre monde, nos valeurs. Comment concevoir la barbarie ? Pourquoi a-t-elle été acceptée, mise en œuvre aussi facilement par des gens ordinaires ? L'espoir de la fraternité a-t-il disparu ? À quoi peut servir d'écrire et d'écrire encore ? A-t-on besoin de croire en une force supérieure pour résister à cet univers d'anti-héros où la force des choses semble imposer ses propres lois ? Questions qui agitent cette littérature un peu trop facilement oubliée aujourd'hui où la mémoire n'a plus vraiment droit de cité. Une raison de plus pour lire ou relire Cayrol...

Nicolas Bénétiès

• *Œuvre lazareenne*, Jean Cayrol, Seuil/Opus, 1020 p.

► MÉMOIRES

Gamal Ghitani fait partie intégrante de la littérature égyptienne. Son *Livre des illuminations*, traduit en français en 2005 (au Seuil) racontait la mort de son père s'emmêlant aux souvenirs de l'enfance. Ici, il poursuit dans la même voie mais c'est sa propre mort qu'il essaie de combattre. *Au plus près de l'éternité* n'est ni un roman, ni un récit, rien que des odeurs, des attitudes, des liens bizarres avec la vie, avec les femmes, avec la nourriture, avec les morts dessinant, en creux, la vie d'avant, d'avant l'opération à cœur ouvert. Se découvrent les trésors de l'Égypte. Non pas les pyramides, mais cette cuisine, ces relations entre les hommes et les femmes, la prison et ses règles – ou l'auteur a séjourné –, ces non-dits construisant une civilisation. Des souvenirs pour se convaincre que la vie se poursuit. Mais pas comme avant...



• *Au plus près de l'éternité*, Gamal Ghitani, 137 p., Seuil, 17 euros.

► DES CONTES... POUR LES ENFANTS?

Les Contes de Perrault ? Qui ne les connaît ? *Cendrillon*, *Le Petit Poucet*, *Peau d'âne*... des personnages de notre enfance. Et pourtant... Les lire « dans le texte » comme le propose Marie-Charlotte Delmas (par ailleurs responsable chez ce même éditeur d'une série « Le grand légendaire de France » dont le dernier opus est consacré aux *Démons et sorciers*) et Annie Collognat est une révélation. Ces contes sont pour les adultes. Y affleurent, comme dans les *Fables de La Fontaine*, la grivoiserie, la méchanceté, les manœuvres de la Cour et une écriture poétique qui rebuterait plus d'un enfant. Le travail entrepris de références – les histoires appellent d'autres histoires, d'autres



échos, sorte de communication entre les cultures – les fait lire d'un œil neuf. Une découverte, aussi bizarre que ce terme puisse paraître à ce propos. N. B. • *Les contes de Perrault dans tous leurs états*, 96 contes du folklore et de la littérature. Illustrations de Gustave Doré, 1048 p., Omnibus, 22 euros.

Polar

► GIGANTESQUE!

Simenon, à ne pas douter, passait sa vie à écrire et à posséder des femmes. Un sexiste, c'est vrai, doublé d'un antisémite, mais un écrivain. Un vrai. Cette affirmation coûte. Tout aurait été plus simple s'il avait été en même temps un progressiste. Cette œuvre-là impose et s'impose. Omnibus a décidé de publier en 10 volumes, l'intégral des enquêtes de ce personnage infect qui se croit tout permis et vit



NOTRE MONDE EN NOIR

Washington, D.C.

George Pelecanos s'est fait le chantre, le griot de sa ville, la capitale administrative des États-Unis où se trouve la Maison Blanche.

Hormis cette Maison, c'est une ville noire où les quartiers sont laissés à l'abandon, où règne la loi des gangs. Une histoire ici d'amitiés, de fratries fausses et vraies, de celles auxquelles on voudrait croire, de ces codes de l'honneur totalement passés de mode.

Comme d'habitude chez cet auteur, la musique est omniprésente, musique « soul » de toutes les époques dessinant des frontières générationnelles. Signe des temps, Les Alcooliques Anonymes ont laissé la place aux Narcotiques Anonymes pour réaliser le même travail d'acceptation du monde, une sorte d'intégration. Ici, le personnage sortant de prison se refait une place dans la société par l'adhésion à l'équivalent américain de la SPA. La manière de traiter les animaux reflétant le désintérêt face à sa propre destinée, tandis que s'en occuper revient à faire de l'assistant. Pas d'intrigue, plutôt des tranches de vie. Pas de mystère sinon celui de la vie elle-même qui conduit des jeunes gens sur la voie de la drogue, faute de futur clairement dessiné. *Drama City*, ce surnom va bien à Washington comme à beaucoup de villes, de quartiers peuplés de ces populations que l'on voudrait invisible et qui, de temps à autre, font parler d'elles... pour retomber dans l'oubli. De petits éclats d'espoir parsemés ce récit terriblement noir... ■

Nicolas Bénéti

• *Drama City*, George Pelecanos, « Seuil/Policiers », 265 p., 22 euros.



Voyage dans l'angoisse



Un nom d'auteur qui attire l'attention. DOA ! Pour Dead On Arrival, mort à l'arrivée, curieux pseudonyme pour un « Série Noire » ne ressemblant à rien d'autre. Ce n'est pas vraiment un polar – encore que... –, pas vraiment de l'espionnage – encore que... – plutôt un reportage sur les manipulations de l'opinion dont se rendent responsables les services de renseignements français. À travers trois personnages, un agent d'origine « harki » infiltré dans un groupe d'islamistes radicaux, une jeune journaliste d'origine maghrébine voulant faire sa place et un individu connu sous le nom de Lynx chargé des basses œuvres (assassinats, tortures en tout genre et qui aime ça...), l'auteur nous fait pénétrer dans les différentes officines chargées du renseignement, s'opposant les uns aux autres pour développer leur propre pouvoir. Nous sommes en 2001, un peu avant et après les attentats du 11 septembre. Un des fils conducteurs de cette histoire faite de bruits, de sang, de larmes et de fureur se trouve être la vente d'armes bactériologiques fabriquées par les Français en Irak dont Saddam Hussein s'était débarrassé espérant éviter l'affrontement avec les États-Unis. Elles tombent entre les mains de groupes d'islamistes radicaux. Comment empêcher la diffusion de l'information ?

Tout est crédible, même les salles de rédaction que DOA semble bien connaître... Passent aussi des faits d'actualité prenant du coup une nouvelle dimension. Pour une fois le « thriller » mérite son nom. Ces 705 pages dans lesquelles on se noie de temps en temps – les fiches sur les personnages et les différents services sont plus qu'utiles – font parcourir un frisson – plusieurs – d'angoisse. C'est un cri d'alarme pour une intervention citoyenne, pour contrôler ces Citoyens clandestins qui ont perdu toute notion des valeurs pour lesquelles ils devraient se battre... ■

N. B.

• *Citoyens clandestins*, DOA, 704 p., Série Noire/Gallimard, 20 euros.

comme on ne peut pas vivre, le commissaire Maigret. Pour faire de 2007, l'année Maigret. Février 2007 a vu la parution des deux premiers, avec en bonus un DVD reprenant deux enquêtes menées par Maigret-Jean Richard, *Le chien jaune* et *Signé Picpus*. De quoi

apercevoir que le champ d'action géographique de Simenon ne se réduit pas à Paris, même si c'est surtout Paris. La France se visite, en même temps que le lecteur prend conscience des différences. La plupart des quartiers de la capitale se sont métamorphosés,

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► PORTRAIT DE FEMME

Sophie Arnould chantait, Rameau en particulier, tenait salon, philosophait avec les Lumières et, en plein 18^e siècle – avant et après la Révolution – prétendait vivre sa vie. Inadmissible sans aucun doute. La faire revivre s'impose comme une nécessité...

• *Une femme libre*, Isabelle Joz-Roland, roman historique, 298 p., Éd. France-Empire.



► PRINTEMPS DES POÈTES

Comme chaque année à la même époque, la poésie tient le haut du pavé. Manière de rêver plusieurs mondes. Par ses lettres à Ophélie, Michel Passelergue présente sa propre vie en dehors de ses réalités, à partir d'elles.

• *Lettres à Ophélie*, M. Passelergue, L'Arbre à paroles.



► MARX DANS LE TEXTE

Une idée originale – due au titre de la collection –, partir des idées reçues exprimées par les auteurs d'aujourd'hui sur la pensée de Marx permettant une lecture nécessaire. Il apparaît comme un penseur de référence sur la plupart des grandes questions du 21^e siècle.

• *Karl Marx*, Yvon Quiniou, 127 p., Le Cavalier Bleu/Idées reçues.



comme les villes, l'environnement s'est transformé, sans changer la société façonnée par le capitalisme. Michel Cardy, auteur de l'introduction de cette édition, veut faire de Maigret notre contemporain alors qu'il est plutôt un ange de la mort qui a beaucoup appris de Freud et nous dévoile quelque travers provenant de notre insertion dans une société considérant le seul point de vue de la marchandise et de l'argent... C'est une saga du Capital qui commence là. Un marathon pour le lecteur dont il sortira différent. Un travail éditorial époustouffant. N. B.

• *Tout Maigret*, tome 1 et 2, 915 p. et 917 p., Omnibus, 24,50 euros chaque.

UN POÈTE AU TRAVAIL

Mallarmé avait toujours considéré que la poésie, le travail de création en général devrait être hermétique. Pour faire partager au lecteur l'angoisse de la mort, il fallait une distanciation par rapport à l'événement fondateur. Comment décrypter sa méthode, son travail de création ? Un manuscrit retrouvé permet à Jean-Pierre Richard de nous la faire découvrir. Son fils, Anatole, est mort à l'âge de huit ans. On sait, par la correspondance, ce que furent les tourments du père et de la mère. Le travail du poète consiste à recréer son fils par la magie de la construction du poème qu'il est en train d'écrire. En même temps qu'il donne à comprendre Mallarmé, la construction du poème saisit le lecteur, lui laissant percevoir l'entrée des abysses. Cette construction poétique se retrouve chez un poète américain E. E. Cummings que Points Poésie réédite en même temps, comme s'ils voulaient nous mettre sur la piste ou nous inciter à des comparaisons. Façon aussi de voir notre monde autrement... N. B.

• *Pour un tombeau d'Anatole*, Stéphane Mallarmé, introduction et notes de J.-P. Richard ; E. E. Cummings, *95 poèmes*, traduction et présentation de Jacques Demarcq, Points/Poésie.



VOYAGE FANTASTIQUE DANS L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Anatomie d'un repas

Notre Pain Quotidien est une expérience saisissante, entre expérimental et science-fiction, une descente cinématographique aux enfers de l'industrie agroalimentaire. Le régime narratif est sans concession : longues séquences déployées en temps réel, montage par juxtaposition, lieux anonymes et presque irréels, rythmes implacables des automates. La dramatisation, quand elle survient, naît de l'image même. Le voyage est presque silencieux, habité seulement par le bruit des animaux et des machines : c'est bien un film européen, sans barrière linguistique, car nous n'avons pas besoin de mots pour reconnaître un modèle économique que, bon gré mal gré, nous partageons. La seule présence humaine est celle des travailleurs qui habitent ces solitudes laborieuses, réduite aux gestes du travail et du repas. Le véritable accusé, lui, est invisible. C'est le consentement paresseux de nos sociétés qui ont engendré ce monde organisé, violent, fonctionnel : rafales de poussins et grouillement piscicole, lignes géométriques de la terre torturée, blancheur aveuglante des serres, comme des monstrueux jardins d'Eden où la nature disparaît et ne laisse que ses fruits. Face à un tel spectacle, le cinéaste réduit lui aussi son travail aux gestes essentiels du cinéma : recueillir, choisir, composer, cadrer, monter, et surtout ne rien dire.

Qu'en penser ? Le documentaire est sorti en France le 14 mars, dans un concert critique si unanime qu'il aurait de quoi rendre méfiant. L'inquiétude, de fait, domine sous les éloges. Le pire, d'abord, c'est que c'est *beau*, du moins à l'aune des critères ordinaires : composition plastique et abstraite des plans, volume de l'image creusée par le mouvement des appareils, cinégenie naturelle des usines et chaînes en tout genre. Incontestable, la réussite esthétique gêne pourtant, de même que le message silencieux. Pour ou contre le « bio » ? Cela a l'air évident, mais personne n'a envie de transformer ce film mutique en plaidoyer bavard. Le distributeur brouille cependant les cartes, en s'engageant à reverser 5 % de ses bénéfices à des associations luttant pour le développement de l'agriculture biologique. Mais mieux traiter le stress des porcs avant de les faire rôtir rendrait-il cette affaire tellement plus respectable ? Et *quid* des tomates et des choux-fleurs, qui font aussi pitié ? Notre faute ultime ne serait-elle pas tout simplement de devoir manger ? Lorsque revient rituellement pour les ouvriers filmés le moment du casse-croûte, c'est la mastication même qui devient criminelle. Nous donner cela à entendre, sans la moindre voix *off* pour nous guider, c'est la force du film, et son ambiguïté aussi, qui désarçonne le



critique. C'est « du cinéma », à n'en pas douter, et la cinéphilie fait évoquer pêle-mêle Chaplin, Hitchcock, Franju

bien sûr pour *Le sang des bêtes*, et l'incontournable *Soleil vert*. Mais les références ne suffisent pas à traduire l'intensité de l'horreur alimentaire. Alors certains textes risquent le rapprochement ultime : l'univers concentrationnaire, le camp d'extermination. Ainsi donc, le génocide est si banalisé qu'il peut désormais être séparé de son principe même, la destruction de l'espèce humaine ? À l'image des camps pourrait aujourd'hui se superposer celle du hangar à poulets, et le sang qui gicle des bœufs égorgés ? À peine évoquée, c'est cette idée même qui indigne, et on en veut au film, plus encore qu'au critique, de susciter l'impensable comparaison.

Mais c'est la raison pour laquelle *Notre Pain Quotidien* est vraiment un grand film. Il révolte par ce qu'il dit autant que par ce qu'il tait. Sur-tout, il nous laisse seuls, admiratifs et nauséux, sans Autre à charger commodément de tous les péchés, et pleins d'une colère que nous ne pouvons que retourner contre nous-mêmes. ■

Jacqueline Nacache

• *Notre Pain quotidien*, de Nikolaus Geyrhalter, Autriche, 2006, 1 h 32. Présentation détaillée du film et revue de presse sur www.kmbofilms.com

JAZZ

Entre jazz et littérature



Paul Desmond ? Ce nom vous dit quelque chose ? Ah ! Si, « *Take Five* » que chanta autrefois – mais il revient, au secours – Richard Anthony... Composition célèbre, compositeur inconnu. Essayons une autre entrée. Le saxophoniste alto avec de grosses lunettes d'intellectuel accoudé sur le piano de Dave Brubeck, c'est lui... Long-temps, il a été dénigré, surtout oublié. Il s'était évanoui dans le quartet de Dave Brubeck justement et dans l'alcool qui lui servait d'antidote à ce monde incompréhensible. Il fallait le redécouvrir. Paul Benkimoun, en son temps, s'y était employé. Et il revenait

hanter nos jours comme il avait hanté ses nuits... Alain Gerber en a fait un personnage de sa saga, de ses romans. Sobrement, il l'a intitulé « récit » parce que Paul Breitenfeld – c'est son nom d'état civil – y contribue largement par ses interviews. Un portrait intimiste comme se plaît à le faire l'auteur, d'un musicien qui se voulait lui aussi intimiste. De temps en temps, la phrase se réduit à peu de choses tellement l'indicible règne en maître, cet indicible dont l'altiste ne savait se départir tournant le dos au tsunami parkérien pour cultiver un autre jardin. Une manière d'être au monde qui ne peut pas se perdre. Un livre du coup nécessaire pour refuser d'oublier, pour cultiver sa mémoire et jouir d'une musique ne demandant qu'à renaître...

Nicolas Bénéès

• *Paul Desmond et le côté féminin du monde*, Alain Gerber, Fayard, 363 p.

JAZZ, HARD ET FREE ?



La « New Wave » est un autre nom de la « New Thing », dénomination du jazz des années 1960, un jazz qui se voulait libre. Pour l'auteur, deux racines sont à l'origine de cette révolution esthétique, le « hard bop » et le « free jazz ». Pour ce faire, il propose un voyage à travers des enregistrements et des filiations possibles. Il donne envie d'aller y mettre son oreille...

N. B.

• *La New Wave. Un jazz de l'entre-deux*, Roland Guillon, 95 p., L'Harmattan/Univers musical.

THÉÂTRE

La combine de Colombine

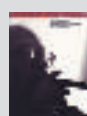
Dans la plus pure tradition de la Commedia dell'arte, des acteurs saltimbanques masqués nous jouent les amours de Pierrot et Isabelle, d'Arlequin et Colombine, ainsi que les

déboires de Pantalon et du Docteur. Mais on est très loin de la grosse farce. Le texte est travaillé, écrit. En outre une actualisation façon Tex Avery, voire une parodie de jeux télévisés, permettent des clins d'œil à notre époque sans aucune lourdeur. Au début, un petit prologue rappelle les règles du genre, tandis que Pierrot jongle sur la musique des *Forains* d'Henri Sauguet. Puis nous entrons dans les intrigues de Colombine pour favoriser les amours de Pierrot et d'Isabelle, pour se débarrasser des avances de Pantalon. Les costumes et les masques sont beaux, les comédiens sont tous excellents, avec une mention spéciale pour Mathilde Gontier, Colombine, et pour Stéphane Bouby, Arlequin. Ce mercredi, la salle

était remplie d'enfants, on entendait une mouche voler et les enfants ont fait un triomphe à la pièce. Courez-y !

Micheline Rousselet

• Jusqu'au 10 mars, puis en tournée. *Force masquée*, librement inspirée de l'œuvre de Marc Favreau. Adaptation et mise en scène d'Éric Fauveau. Avec Gabriel Acosti ou Frédéric Pradal, Mathilde Gontier, Marie Guéant, Stéphane Bouby, Philippe Cariou ou Éric Fauveau, Paul Aham. Les mercredi et samedi à 15 heures. Espace Paris Plaine, 13, rue du Général-Guillaumat, 75015 Paris. Tél. : 01 40 43 01 82. Fax : 01 42 50 47 77. www.brancion-paris15.asso.fr. À suivre à l'Espace Paris Plaine, pour les enfants à partir de quatre ans : *Le voyage extraordinaire d'Alice*, inspiré d'Alice au pays des merveilles, avec les ballets Ethery Pagava, du 14 au 25/03, les mercredis à 10 heures et 15 heures, le samedi à 15 heures et 18 heures, le dimanche à 15 heures. *La sorcière éphémère*, comédie musicale fantastique, du 31/03 au 29/04, les mercredi, samedi et dimanche à 15 heures ainsi que pendant les vacances scolaires.

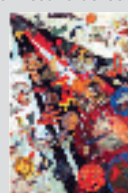


DÜRRENMATT

Ces 30 reproductions viennent nous rappeler que le dramaturge renommé (1921-1990) fut aussi peintre et dessinateur. Une façon, pour lui, d'anticiper, souvent, son travail d'écriture. Une pratique autodidacte, tout en étant portée par une riche connaissance artistique se nourrissant de ses interrogations, mythologiques et cosmologiques notamment. Elle témoigne aussi, parfois, par la dérision ou la caricature de ses craintes de la barbarie comme de sa volonté de la rejeter. P. L.

• *Dürrenmatt dessine*, préface de Paul Nizon, textes de Friedrich Dürrenmatt et de Valère Bertrand. Buchet-Chastel 2007, 176 p., 29,50 euros.

Ci-contre : reproduction d'une planche *Les Physiciens... de 1973*. Sous ce titre, sortira en 1979, sa pièce dont nous avons signalé la mise en scène associant des collègues, en 2006, en région PACA.



Politique de renouveau ou jeu de massacre ?

Marcel Bozonnet, administrateur de la Comédie Française depuis 2001 a ouvert la liste. Informé le 19 juillet que son mandat ne serait pas reconduit, il laissait la place à Muriel Mayette le 3 août. Rien et surtout pas sa gestion de la prestigieuse maison où il avait effectué un indéniable travail de renouveau artistique, ne laissait imaginer son départ. Le ministre Donnedieu de Vabres pensait beaucoup de bien de cet artiste qu'il respectait, ce qui ne l'a pas empêché de déclarer *Je ne prolonge pas le mandat de Marcel Bozonnet parce que je pense qu'il faut renouveler les équipes qui ont parfois besoin de franchir une étape et d'avoir une stratégie nouvelle.*

Muriel Mayette est la première femme nommée à la tête de la Comédie française. Elle a quarante-deux ans et à ces deux titres, rentre dans l'apparente politique de renouveau du ministre. Au Théâtre de Gennevilliers on savait que le mandat de Bernard Sobel n'allait pas être renouvelé. On pensait pour sa succession à un familier du lieu Lukas Hemleb ou Christian Esnay qui avait effectué un travail de terrain remarquable. En juin, on apprenait que ce serait Pascal Lambert. Bernard Sobel, à Gennevilliers depuis 1963, avait eu le temps de marquer le lieu de sa personnalité, de ses convictions et de son goût pour les programmations exigeantes. Le public avait suivi sur ces bases-là et on peut penser que l'effet de douche écossaise que représente l'arrivée de l'auteur metteur en scène qu'on pourrait qualifier de novateur, même si dans son cas c'est un euphémisme, pourra désorienter le gros du public pas forcément préparé à des formes trop nouvelles. Attendons pour voir.

Pour succéder à Georges Lavaudant à l'Odéon, salle Nationale, on pensait à Georges Lavaudant qui aurait dû poursuivre le travail qu'il a conduit jusqu'ici dans une salle rénovée et inaugurée en début de saison 2006 ou à Stéphane Braun-

schweig qui avait postulé et semblait avoir l'agrément du ministre. Le 8 décembre, la nouvelle de la nomination tombait : Olivier Py qui n'y pensait peut-être pas et lorgnait plutôt du côté de La Colline dont le directeur, Alain Françon arrivera en fin de contrat fin 2007... Olivier Py est sans aucun doute une personnalité importante du théâtre d'aujourd'hui mais sa présence prochaine à la tête de l'Odéon paraît incongrue et friser l'erreur de casting. Il ne nous reste plus qu'à attendre pour voir.

Après avoir nommé une femme à la Comédie-Française, il ne restait plus qu'à nommer un noir. Ça n'allait pas tarder et, le 6 novembre 2006, Jacques Martial, comédien antillais, était installé à la présidence de l'établissement public du Parc et de la Grande halle de La Villette. Dans un milieu très blanc, le coup était imparable et, en cette période où il est question du passé colonial de la France, qui allait oser contester une telle nomination... Sont-ce ses bons et loyaux services auprès du commissaire Navarro-Roger Hanin au long de plus de quatre-vingts épisodes mouvementés qui lui ont valu cette nomination ? Certes, Jacques Martial a joué sur des scènes de théâtre, fondé la compagnie de la Comédie Noire, mis en scène *Cahier d'un retour au pays natal* d'Aimé Césaire et on l'a vu à l'affiche de quelques films chez Claire Devers, Robert Kramer ou Paul Vecchiali, mais rien dans son tracé professionnel ne semblait destiner ce comédien parmi d'autres à accéder à de telles responsabilités.

Jacques Martial, vierge de toute référence institutionnelle se retrouve sur présentation d'un projet qui vise à donner une impulsion à la valorisation des cultures de la marge et de la périphérie en charge du troisième budget culturel de l'État (31,4 millions d'euros) derrière la Comédie-Française et l'Opéra.

Il y a eu Caen et l'arrivée surprenante de Jean

Lambert-Wild. Il y aura bientôt d'autres nominations. Qui succédera à Alain Ollivier au TGP de Saint-Denis. Qui prendra Toulouse, Orléans, le théâtre de la Colline ? Les noms qui apparaîtront prochainement nous éclaireront sur le sens à donner à cette politique du renouveau qu'on annonce comme une urgence et qui devrait, nous assure-t-on, requinquer notre théâtre. Au milieu de toutes ces nominations désordonnées, réjouissons-nous de la nomination à Dijon de François Chattôt et disons-nous, avec prudence cependant, qu'une bonne nouvelle peut en amener d'autres... ■

Francis Dubois

Baladins et citoyens

Avec *Rien que du bonheur* ? ce trio de cordes vocales et d'instrumentistes issu des collectifs « Motivés » et « 100 % Collègues » rassemble douze chansons corrosives qui brocardent avec beaucoup d'humour les inégalités, ravages de l'ultra-libéralisme, politiques contre les étrangers, violences, tartuffes... et TF1. Même s'ils affirment « *dès que reviendront les beaux jours... on fera des chansons d'amour* », l'amour pour ceux et celles qui luttent et qui espèrent irrigue déjà les textes décuplés et poétiques dont ils sont les auteurs (principalement Philippe Dutheil, entouré d'Anne-Laure Grellety-Madaule et de Rémi Mouillerac) ou qu'ils empruntent à Magyd Cherfi pour quatre chansons. Influences croisées du groupe de jazz Double Six et de Boris Vian, Bobby Lapointe, Nougaro... produisent des textes ciselés, truffés d'espiègleries enjouées, où chaque mot compte, sur des mélodies originales et rythmes variés à dominante blues-rock ménageant de nombreuses surprises avec des brassages de negro-spiritual et de cajun, du be-bop... avec une diversité instrumentale associant contrebasse, accordéons, banjo, guitare, percussions... et les voix constituant des instruments à part entière lorsqu'elles ne portent pas les textes... Un groupe et un troisième CD à découvrir vite et faire connaître au-delà de sa région toulousaine...

Philippe Laville

• Contact : Les grandes bouches, 1, rue de l'Église, 82800 Bioule, 05 63 30 53 42, FILDU@aol.com, www.lesgrandesbouches.fr et sur le site du SNES.

Festival de l'imaginaire

Une nouvelle occasion de parcourir une partie de la diversité de l'expression artistique mondiale avec la 12^e édition de cette initiative organisée par la Maison des Cultures du Monde, dans ses murs et en plusieurs autres lieux : Opéra Bastille, Zingaro, Auditorium du Louvre... Expositions, rencontres, expressions musicales, dansées, théâtrales, plastiques... d'Azerbaïdjan, Espagne, Inde, Iran, Malaisie, Maroc, Mozambique, Ouzbékistan, Pakistan, Syrie, Venezuela... jusqu'au 6 avril.

P. L.

• Maison des Cultures du Monde (partenaire « Réduc'SNES »), 101, bd Raspail, 75006 Paris, 01 45 44 72 30, www.mcm.asso.fr

VAL-DE-MARNE Biennale nationale de danse

C'était un pari audacieux, il y a 25 ans, d'offrir une terre d'accueil en banlieue sud de Paris, à un art dont l'expression contemporaine était souvent considérée alors comme un parent pauvre du spectacle vivant. Ce fut le produit de la persévérance d'un chorégraphe-chercheur, Michel Caserta, qui assure toujours la direction de cette 14^e Biennale, et de la volonté politique du Conseil général du Val-de-Marne qui s'avère toujours extrêmement vivace en matière d'aide à la création et de développement culturel puisque, au-delà de manifestations importantes mais ponctuelles, vient d'être annoncée la concrétisation d'un projet de nouvel espace permanent de 3 000 m², un Centre de développement chorégraphique

dont nous reparlerons. La Biennale est une occasion rare de découverte à la fois de jeunes artistes, des créations peu connues de compagnies confirmées, et de retour sur des œuvres qui font maintenant patrimoine en ce domaine (notamment de Maguy Marin, Montalvo-Hervieu...), avec plus de 30 spectacles présentés dans 17 lieux du département (dont quelques partenaires Réduc'SNES), une ouverture internationale avec une douzaine de compagnies venant ou associées à d'autres pays : Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Danemark, Inde, Italie, Roumanie, USA... et diverses initiatives associées. ■

Philippe Laville

• Programmation-réservations (jusqu'au 6 avril) : 01 46 86 70 70, www.danse94.com

Actualité culturelle sur Internet

Chaque semaine, sur le site du SNES, à l'adresse www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3 rubrique culture, de nombreux compléments aux articles de ces pages : l'actualité culturelle de mars-avril en particulier théâtrale, cinématographique, plastique, chorégraphique... des débats et conférences, actions, collègues créateurs... Est également accessible en permanence, pour les syndiqués (mot de passe de la carte nécessaire), la base « Réduc'SNES » de la centaine de lieux partenaires acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions... Vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à soutenir ? Contactez-nous.

Philippe.Laville@snes.edu

NOUVELLES TECHNOLOGIES ? PAS SI NOUVELLES ! PLUTÔT « EN CONSTANTE ÉVOLUTION ». Nous sommes passés :

- de la machine à alcool à la ronéo à encre et la photocopie NB pour arriver à la photocopie couleur ;
- des diapositives aux transparents NB, puis aux transparents couleur et enfin au vidéo-projecteur ;
- des *Thomson TO7* et *MO5* du premier plan informatique pour tous (1985) à un seul PC dans une unique salle, pour aboutir à la salle de TP équipée de 10 postes.

L'usage des TICE est maintenant complètement intégré dans les pratiques des enseignants de SVT, tout au moins en lycée, et avec plus de difficultés (souvent financières) en collège. Il a considérablement influencé les pratiques pédagogiques.

Les TICE... une révolution dans l'enseignement des Sciences de la vie et de la Terre

Les TICE dans la préparation du cours au niveau des contenus et de l'illustration

• La plupart des enseignants possèdent leur propre PC, souvent portable, ce qui n'est pas sans poser un problème d'investissement pour les jeunes collègues (1 000 euros ce n'est pas rien) et même les moins jeunes : 8 000 euros sur une carrière ! Cependant il n'est plus imaginable de préparer un cours sans recherche de documents sur Internet avec un moteur de recherche comme *Google* <http://www.google.fr/> et ses différents modules, malgré les biais sans cesse grandissants liés aux logiques de marché, ou l'encyclopédie *Wikipedia*, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Accueil> avec les qualités et les limites d'un site coopératif fait par les internautes.

• De nombreux collègues et des universitaires mettent leur cours en ligne. Nous donnons quelques exemples pour sortir des sites institutionnels habituels. Vous constaterez que certains, sponso-

risés, sont plus agréables à visiter si on configure le navigateur pour bloquer les publicités. Sur <http://geobiodidac.free.fr/index.html> des documents de cours de collège et lycée, en fichiers .doc pour pouvoir les adapter. Sur <http://perso.orange.fr/svt.ronsard/svt.ronsard/>, travaux pratiques (illustrés), images et TPE, par J.-J. Auclair en lycée à Vendôme. Sur <http://membres.lycos.fr/profs/> on peut envoyer des contributions (collège et lycée). Sur <http://www.ploto.net/framset.htm>, A. Gallien en lycée à Beaune construit un site militant avec aussi liens, cahier de texte de ses classes. Sur un site très « personnel », <http://nicolas.cohen.free.fr/>, N. Cohen met ses cours et contrôles (lycée) en ligne au format Acrobat. Sur <http://pst.chez-alice.fr/cours.htm>, P. Stouff propose progressions, notes de lectures. Des logiciels, images, séquences, pistes pour utiliser la télé... sur les sites du « projet Woody's Wild Web pages », <http://www.peda.free.fr>, par exemple <http://www.peda.free.fr/progressions/progress6e.htm>.

• Dans le commerce, il existe des DVD et CD comme *l'Encyclopédia Universalis* ou, plus ciblés, ceux de la *Cypriote* ou de *Hatier*. ADAPT-SNES publie régulièrement des synthèses de tests sur <http://www.adapt.snes.edu/>.

• Le forum de discussion permet de se rassurer en cas de doute et sera un palliatif pour l'enseignant isolé. On y trouve toujours des collègues pour débattre de pédagogie, répondre à une question « pointue » sur une manipulation, l'état du savoir... À vous de choisir : forum académique ou celui du groupe SVT du SNES : gr-svt@sn.es.edu.

• Chaque académie, en relation avec les IPR, propose quantité de ressources : Besançon <http://artic.ac-besancon.fr/svt/>, Toulouse <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/1svtacc.php>, Caen [\[discip.crdp.ac-caen.fr/svt/\]\(http://discip.crdp.ac-caen.fr/svt/\). Allez voir aussi des universités \(« Jus-sieu » à Paris <http://www.snv.jussieu.fr/>, Genève <http://www.unige.ch/cyberdocuments/>...\) ou le CNRS...](http://www.</p>
</div>
<div data-bbox=)

• Avec *la 5* et le *CNDP*, le site TV, <http://www.lesite.tv/>, si l'établissement est abonné, permet des enregistrements vidéo libres de droit. Indispensable.

• Pour les illustrations, c'est l'embaras du choix. Voir l'académie de Dijon http://webpublic.acdijon.fr/pedago/svt/schemassvt/rubrique.php?id_rubrique=64.

Les TICE dans la classe

Le cours

• Le vidéo-projecteur s'utilise comme appoint de la pédagogie classique. Les mieux lotis ont un

appareil par classe (des lycées), d'autres n'en ont pas encore ou un par étage... Avec une clé USB et *Windows XP* ou *IrfanView*,

NOS SITES DU MOIS

Pour aller plus loin en SVT

- Le dossier TICE de l'académie de Besançon, http://artic.ac-besancon.fr/svt/ressources_logiciels.htm, répertorie et analyse des petits logiciels gratuits, écrits par des collègues (génétique, classification, cœur en 3D, nutrition immunologie, physiologie végétale, séismes, etc.) et des logiciels plus complexes (visualisation de molécules, de la Terre, paléo-climats, sismologie...). Avec les liens pour se les procurer.
- Une étude qu'il faut lire : *Évaluation et validation de l'information sur Internet*, par F. Chapron, IUFM de Rouen, <http://formdoc.rouen.iufm.fr/spip.php?article396>.

Site d'actualité

- Lettre ouverte de l'EPI (association Enseignement Public et Informatique) aux candidates et candidats à la présidence de la République : <http://www.epi.asso.fr/revue/docu/d0702a.htm>



c'est plus simple qu'un projecteur de diapos. On peut faire des présentations (voir *L'US magazine* 11/2004 et 09/2006), utiliser tout logiciel d'EO, etc.

- Le tableau numérique (TNI) s'apparente à une tablette graphique géante sur laquelle l'écran de l'ordinateur est projeté par vidéo-projecteur. Un stylo électronique permet de déplacer le pointeur sur la surface et joue le rôle d'une souris (clic droit/clic gauche). Le tableau blanc est équipé d'un logiciel intégré, l'ACTIVstudio (un bloc-notes) qui rend possible les annotations sur le tableau. Celles-ci peuvent être sauvegardées, enregistrées. Mais combien de collectivités territoriales ont investi dans ce matériel ?

- Les CD et DVD, bien que d'un contenu parfois inégal, ont largement progressé. Ils sont de plus en plus souvent interactifs.

- Des logiciels personnels sont souvent réalisés par des collègues, leur intérêt est très variable. L'académie de Toulouse en répertorie un certain nombre : http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/lycee/perez/PP_logo/logiciels.htm.

Pas si facile...

L'investissement revient toujours à une collectivité territoriale. La décentralisation a créé des inégalités considérables entre Régions (pauvres et riches, priorités). En 2001, le conseil général des Landes équipait chaque élève de Troisième d'un portable. Celui de Vendée lance « 1 000 PC pour 2008 » soit... une quinzaine par collège. Pour la maintenance, c'est encore le grand vide et la « débrouille ». Le plus souvent, un enseignant « bricoleur » s'y colle, rémunéré au mieux de quelques HSA voire HSE et la capacité de formation est insuffisante. On pourrait imaginer un technicien ressource des collectivités territoriales, éventuellement sur plusieurs établissements et il faudrait obtenir une formation de bon niveau pour les PTL (Personnels techniques de laboratoire) là où il y en a.

Est-ce le rôle des professeurs de SVT de valider la compétence des élèves en informatique (B2i) ? Les stagiaires se forment encore souvent par eux-mêmes. Il faut une véritable formation initiale et développer la formation continue.

Les TP

C'est l'aspect le plus révolutionnaire et c'est là où les inégalités de la décentralisation sont les plus criantes entre les conseils régionaux pour les lycées (l'ECE tend à gommer cependant les disparités) et plus encore entre lycées et collèges (gestion départementale), dont certains sont quasiment sinistrés. L'ExAO est la véritable révolution, avec des réserves pour sa mise en place en ECE en TS. Les capteurs à O₂, à CO₂, à éthanol sont de plus en plus performants, les expériences avec le chariot de Dubois Raymond ou le comptage des bulles d'élodée semblent bien loin. Les éditeurs *Jeulin, Pierron, Micrélec, Leybold...* ont bien compris l'intérêt financier et rivalisent de nouveautés chaque année (pas toutes de même niveau). La domination de *Jeulin* piège pourtant les enseignants dans leurs choix pour un renouvellement du matériel. Parfois même l'enseignant est bridé car c'est la collectivité territoriale qui signe le marché.

En collège, l'ExAO en TP est illusoire mais elle a toute sa place en démonstration... mais les inégalités d'équipement sont considérables.

Les logiciels de la télé-détection ou de simulation deviennent incontournables : *Sismolog* (Chrysis), *Diet* (Jeulin), *Simsynapse* (Pierron), *Phylogène* (INRP), *Anagène* (CNDP)...

Certains sont gratuits d'autres non !

Les espaces numériques de travail

Les ENT, qui ne sont pas spécifiques aux SVT, permettent via Internet les échanges avec d'autres classes en France ou à l'étranger (projets *Comenius*), le contrôle des élèves absents en temps réel, de remplir le cahier de texte, de mettre des travaux d'élèves ou des cours... Parfois, des provideurs ou des principaux font pression pour mettre les devoirs en ligne sous prétexte d'aider les élèves absents et de renseigner les

Le Logiciel Libre s'invite dans la campagne

Brevetabilité, mesures techniques de protection, interopérabilité, vente liée, « informatique de confiance »... autant de sujets sur lesquels développeurs et utilisateurs de logiciels libres souhaitent connaître les positions des candidats. L'APRIL a ouvert un site « candidats.fr », <http://www.candidats.fr>

Des choix cruciaux conditionnant en partie l'avenir du logiciel libre et des droits et libertés dans ce secteur vont devoir être faits. Quelle position la France va-t-elle défendre autour du brevet communautaire ? Comment sortir du casse-tête de la protection juridique des DRM ? Comment favoriser l'interopérabilité ? Faut-il réviser rapidement la loi DADSVI ? Faut-il imposer aux administrations et aux écoles d'utiliser standards ouverts et logiciels libres ? Un questionnaire accompagné d'argumentaires a été transmis aux candidats. Leurs réponses sont mises en ligne dès réception.

parents sur l'avancement du cours.

Bien des possibilités, parfois utiles... mais aussi de sérieux problèmes : « surveillance » du professeur par l'administration, prise de contact moins directe avec le professeur à la suite d'une absence, problèmes de copyright.

En effet de nombreuses œuvres... utilisables sans formalités ni frais au sein de la classe ne doivent pas être mises sur le réseau (voir *L'US magazine* 06/2006 et <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/5/MENJ0700078X.htm>).

Au CDI

L'utilisation autonome par les élèves pour des exercices complémentaires ou des recherches sur Internet est largement répandue. On peut préparer pour une classe une page de liens (ça se fait même avec un traitement de texte) pour orienter des recherches de type révision ou approfondissement du programme).

Les IDD et TPE

Ce sont souvent des occasions de création de dossiers Internet d'un intérêt... inégal. Attention au droit d'auteur... (cf. *L'US magazine* décembre 2005). ■

DES NOUVELLES DU MONDE DES CÉDÉROMS

ADAPT a testé pour vous :

- **Apprendre la télé - Le JT**, coéd. Jériko-CEMEA. Un excellent DVD-rom pour l'éducation à la citoyenneté et aux médias, l'histoire, le français, la technologie.
- **LIREbel++ Diagnostique**, éd. Chrysis. Destiné aux CM2, Sixième, Cinquième, ce CD d'évaluation de la lecture peut s'utiliser en classe, au CDI en autonomie ou à la maison. Il est doté d'un système d'évaluation avec sauvegarde.
- **Sport cérébral - L'entraîneur cérébral**, éd. Montparnasse multimédia. Ce CD tout public propose des activités psychomotrices variées pour tester l'acuité intellectuelle et maintenir la forme. Six types d'exercices avec 5 niveaux : reconnaissance visuelle, logique à base de pliage, lecture, calcul mental, sudoku, mémoire.
- **Plus sur ces CD et 400 autres tests effectués par des collègues :** <http://www.adapt.snes.edu>

• Articles et liens du thème principal :
Yves Cauet, SNES, professeur de SVT

• Pages réalisées par Alain Prévot, pour Adapt-SNES,
46, avenue d'Ivry, 75647-Paris, 01 40 63 27 70
alain.prevot@adapt.snes.edu

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US magazine*, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Willy Ronis répond aux questions de Carole Condat

« L'expression quotidienne du bonheur modeste »



À 96 ans, Willy Ronis est le dernier représentant du courant des photographes humanistes composé entre autres de Doisneau, Cartier-Bresson, Boubat, Izis et Brassai. Photographe des guinguettes, des bistros, des siestes au bord de la Marne, des amoureux parisiens, ses clichés font partie de notre imagerie populaire et de notre patrimoine national. Son nom est lié à celui du Paris de l'après-guerre qu'il a immortalisé dans un livre culte « Belleville-Ménilmontant », maintes fois réédité depuis 1954. Ses photos en noir et blanc jouent à la fois sur le registre de l'intime et du

politique. Photographe de terrain qui pratique « la chasse libre », il a couvert les temps forts de notre histoire sociale et il a su photographier comme personne les manifestations du Front Populaire, les ouvriers en grève de l'usine Javel-Citroën en 1938 ou le retour des prisonniers de guerre en 1945. Willy Ronis a pris ses dernières vues en 2001. Il se consacre désormais à la relecture et à la réédition de son œuvre photographique, il a publié en novembre dernier « Ce jour-là » dans la collection « Traits et portraits », aux éditions du Mercure de France.

L'US : La photographie est votre passion mais elle ne semble pas avoir été une vocation. Comment, dans les années 30, êtes-vous devenu photographe-reporter ?

Willy Ronis : Je voulais être compositeur mais les événements de la vie en ont décidé autrement. Mon père avait un petit studio de portrait dans un quartier populaire de Paris et, au retour du service, j'ai été contraint d'entrer dans ce studio pour assurer la survie économique de la famille car mon père était gravement malade. Ma mère ne travaillait pas et j'avais un frère plus jeune que moi. Pendant quatre ans, je me suis horriblement ennuyé car ce type de photographie ne m'intéressait pas. Mais quand j'étais libre, pendant les jours de fermeture et les vacances, je faisais des photos pour mon plaisir.

À 15 ans et demi, mon père m'a offert un appareil et durant mon adolescence j'ai fait plusieurs autoportraits avec mon violon ou mon appareil photo.

Durant ma jeunesse j'ai aussi été très marqué par les expositions internationales de photographie qui avaient lieu tous les ans dans l'hôtel particulier de la Société Française de photographie, rue de Clichy. J'ai alors eu la révélation d'une photographie différente, à laquelle je pouvais adhérer. J'ai alors décidé, à la mort de mon père, d'abandonner le studio à ses créanciers en juin 1936 et, le 14 juillet 1936, j'ai fait mon premier reportage « auto-proclamé » sur les manifestations du Front Populaire.

L'US : C'est cette célèbre photo d'une petite fille avec un bonnet phrygien sur les épaules de son père dans un cortège de manifestants...

W. R. : Oui, c'est mon premier reportage professionnel mais à l'époque je ne connaissais personne et personne ne me connaissait. Je n'avais jamais mis les pieds dans une agence mais quelques photos ont été publiées. À partir de ce moment, j'ai commencé à faire des photos « dans tous les sens » avec un simple appareil d'amateur. J'essayais de placer mes photos et d'en vivre en bohémien. Cela a duré jusqu'à la guerre.

L'US : Vous dites que ce qui a formé votre regard c'est la peinture, car adolescent vous alliez souvent visiter les galeries du Louvre...

W. R. : Ce sont surtout les peintres de l'école Hollandaise du XVII^e siècle comme Bruegel ou Rembrandt qui m'ont marqué. J'aimais la composition de ces tableaux, les mouvements de foule, la disposition des personnages dans le cadre et les scènes de vie quotidienne. C'est avec eux que j'ai fait mes universités. Mais la musique a aussi joué un grand rôle dans ma formation car il y a un rapport entre la photographie et la musique. Les lois de la composition sont les mêmes. Il y a des règles d'équilibre communes à la musique et à la peinture. J'ai toujours eu une passion pour la forme mais je n'ai jamais séparé le contenu et le forme. Ce qui détermine le déclic d'une photo, c'est le sujet. Je ne suis pas intéressé par la formalisme, il faut qu'il y ait quelque chose à dire.

L'US : Quand vous avez débuté dans les années 30, quel était alors le statut de la photo ? Était-ce un art pleinement reconnu ?

W. R. : Non, la photo était assez méprisée. Elle était au service des reportages quotidiens, de la publicité. Il y avait quand même des hebdomadaires comme *Vu* ou *Match* qui proposaient des vrais reportages photos. Ce sont aussi ces reportages qui ont nourri ma détermination.

L'US : Vous avez créé un cours d'histoire de la photo mais votre propre pratique est intuitive et spontanée. Pour reprendre votre expression, vous partiez en « chasse libre ». Vous vous promeniez avec votre appareil et vous guettiez le moment pour « chiper » une photo. Peut-on enseigner cette façon de faire, d'observer ?

W. R. : On peut affiner le regard de ses élèves mais on a certainement des dispositions qui sont liées à nos premières sensations de la vie et qui peuvent créer une vocation. Mes premières impressions, mes premières émotions sont liées à la musique. Ma mère enseignait le piano et m'emmenait enfant à des concerts symphoniques qui ont développé ma sensibilité. J'ai pris beaucoup de plaisir à enseigner la photo. Cela m'a permis d'approfondir mon regard sur mon propre travail et de mieux connaître les grands noms de la photographie. Je pense avoir déclenché quelques vocations parmi mes étudiants. Mais faire de la photo, c'est un peu l'école de l'échec ! Il faut accepter de rater, de rentrer bredouille.

1910 : naissance à Montmartre. Fils d'un père juif ukrainien qui tient un studio photo et d'une mère juive lituanienne pianiste.

1932 : de retour du service militaire, il entre à l'atelier photographique familial.

1934 : premières photos à caractère social, manifestations ouvrières, Fête de l'Humanité à Garches, 20^e anniversaire de la mort de Jean Jaurès.

1936 : mort de son père, abandon de l'atelier, premières parutions dans la presse périodique et reportage sur le Front Populaire.

1937 : devient photographe-reporter-illustrateur indépendant. Amitié avec Robert Capa.

1941-1944 : il passe en zone libre et vit de petits boulots. Rencontre avec Jacques Prévert.

1945-1949 : grand reportage sur le retour des prisonniers de guerre. Entre à l'agence Rapho.

1957-1958 : médaille d'or à la biennale de Venise, voyages en RDA, à Prague. Activités dans l'enseignement. Contrat avec le magazine *Vogue*.

1972 : quitte Paris pour le Midi. Cours aux Beaux-Arts d'Avignon, à la Faculté d'Aix-en-Provence et de Marseille.

1983 : Retour à Paris. Donation de ses archives à l'État, avec effet post mortem.

1985 : rétrospective officielle au Palais de Tokyo. Plusieurs rééditions.

Depuis les années 90 : nombreuses expositions dans le monde entier. Sorties de plusieurs livres. Officier dans l'ordre du Mérite en 1995.

L'US : *L'an dernier, la Bibliothèque Nationale de France a rendu hommage aux photographes humanistes. Cette expression désigne une génération qui s'est attachée à placer l'homme et la vie quotidienne au centre de son étude, à poser un regard poétique et optimiste sur la société française. Revendiquez-vous l'appartenance à ce courant ?*

W. R. : Je ne sais pas comment cette expression est apparue mais elle ne me dérange pas, bien au contraire. Tout ce qui est humain est nôtre. Quand on est passionné par la vie quotidienne, par les gens modestes, il est assez clair que l'on adopte une démarche humaniste. Quand je suis rentré dans l'agence Rapho en 1947, je sentais que c'était la vie de tous les jours qui intéressait les photographes mais c'était assez informel.

L'US : *Avez-vous fait partie de la grande exposition photographique « The Family of man » qui a ouvert ses portes en 1955 à New York et qui avait pour ambition d'expliquer l'Homme aux hommes et de transmettre un message de paix et d'espoir ?*

W. R. : Le concepteur de cette exposition, l'amé-

L'US : *On a parfois reproché aux photographes humanistes d'avoir un regard un peu trop poétique, « plein de bons sentiments » sur la société. Quand on feuillette vos albums, on se rend compte que pourtant vous avez été au plus près des réalités sociales. Je pense par exemple à cette photo poignante d'un mineur silicosé de 47 ans qui ressemble à un vieillard et qui semble attendre la mort.*

W. R. : J'ai pris cette photo dans le bassin minier de Lens. J'ai souvent photographié les conflits sociaux et j'ai aussi aimé photographier les transformations de Paris jusqu'aux années 90... Les Halles, Beaubourg, La Défense...

L'US : *Vous avez toujours été très soucieux de l'utilisation, des usages de vos photos. C'est d'ailleurs ce qui vous a conduit à quitter l'agence Rapho pendant 15 ans...*

W. R. : Quand on est photographe, on fournit des photos à une agence qui essaie de les placer. Il y a certaines de mes photos qui ont été utilisées par cette agence d'une manière qui ne me plaisait pas ou bien publiées dans des revues influencées par le contexte de Guerre Froide. Je voulais que mes photos soient

sorte mes exécuteurs testamentaires.

L'US : *Vous ne prenez plus de photo depuis 2001...*

W. R. : Je marche mal. J'ai de graves problèmes aux jambes. Pour moi la photo c'est la promenade et je ne peux plus me déplacer. Je n'ai pas envie de faire des natures mortes, ni même des paysages.

L'US : *Mais votre regard de photographe doit vous poursuivre !*

W. R. : Dès que je sors, qu'on m'emmène quelque part, je vois des choses et je me surprends à pencher la tête pour rectifier le cadre !

L'US : *Quelle scène quotidienne vous a récemment inspiré ou touché ?*

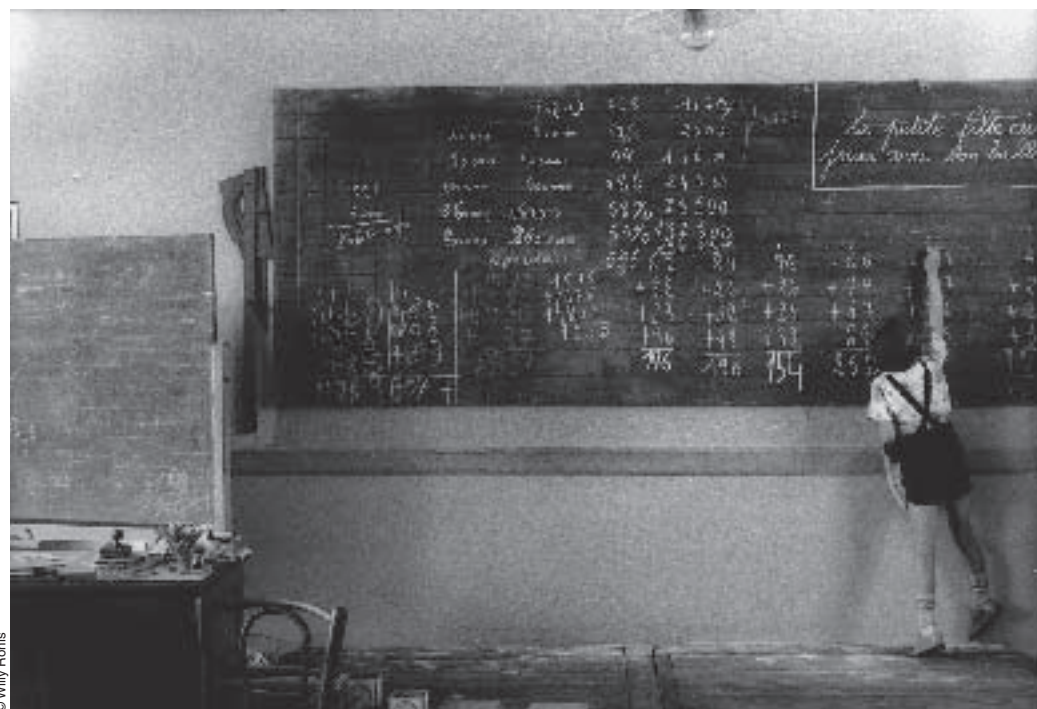
W. R. : J'ai un souvenir qui n'est pas du passé immédiat mais qui m'a profondément marqué. Dans les années 80, j'ai sorti un livre dédié aux femmes qui s'appelaient *Toutes belles* et je cherchais fébrilement une couverture pour ce livre car je ne trouvais pas dans mes images quelque chose qui me satisfasse pleinement. Je me promenais alors avec ma femme qui était malade et qui séjournait dans une maison de retraite des artistes en Seine-et-Marne. J'allais la voir tous les week-ends et nous marchions ensemble. Un jour, dans Champigny, j'ai vu sur le trottoir d'en face une jeune femme. C'était le printemps, elle avait un pantalon court. Elle portait dans son bras gauche un bébé et dans son bras droit un très beau bouquet de glaïeuls, et je me suis dit « voilà la couverture de mon livre » ! Mais je ne pouvais pas laisser ma femme seule pour aller demander l'autorisation à cette jeune mère. J'ai dû abandonner cette idée. J'ai trouvé une autre couverture mais qui n'était pas aussi emblématique que cette photo que j'aurais pu faire.

L'US : *Avez-vous été inspiré par le thème de l'école ?*

W. R. : J'ai surtout été inspiré par les enfants et j'ai photographié à plusieurs reprises des classes d'école. J'ai surtout fait un long reportage sur une école rurale dans l'Aisne, dans les années 60.

L'US : *À la dernière page de votre livre, il y a une photo d'une école qui n'est pas commentée. Vous pourriez nous la présenter pour donner envie à nos lecteurs de la découvrir ?*

W. R. : C'est une photo que j'ai prise en 1948 à l'occasion de mon reportage sur Belleville-Ménilmontant. C'est la maternelle de la rue de Belleville à la fin de l'année scolaire. J'ai pris cette vue de la cour à partir d'une fenêtre. Alors que je m'installais, une classe sortait en rang, deux par deux, sous le regard de leur institutrice. J'ai alors pris cette photo. ■



Une école rurale dans l'Aisne en 1960. Photographie aimablement prêtée par Willy Ronis.

ricain Edward Steichen était venu me voir. Il m'avait pris le « nu provençal » et m'avait demandé de lui envoyer d'autres photos... et je ne l'ai pas fait par timidité. Je pensais qu'il voulait juste me faire plaisir. Du coup, il y a seulement cette photo de moi qui a été exposée.

L'US : *Aujourd'hui, vos photos mises bout à bout constituent un formidable album des temps forts de la vie ouvrière des années 30 aux années 60. Est-ce que vous vous considérez comme un photographe engagé ?*

W. R. : Certainement. J'ai des inclinations qui sont claires, j'ai même été membre du Parti Communiste pendant 20 ans. La condition humaine est ce qui m'a toujours le plus intéressé.

publiées avec le sens que je leur avais attribué. Je voulais avoir le contrôle de mes légendes. C'est aussi la raison pour laquelle je n'ai pas pu rester à *Life*. Je n'avais pas le contrôle des photos qui partaient à New York.

L'US : *Comment vont être gérées vos photos quand vous ne serez plus là ?*

W. R. : J'ai fait don de mes photos à l'État français. La donation a été finalisée en 1985 mais j'en ai toujours l'usufruit. Au lendemain de ma mort, l'État fera ce qu'il voudra de mes négatifs. Mais il existe un collectif de photographes, de personnalités et d'amis, qui forme la « Société des amis de Willy Ronis » et qui a un droit de regard sur l'usage de mes images. Ce sont en quelque



© DR

on imagine

Votre potentiel, notre passion
Microsoft

la nouvelle génération d'inventeurs.

Le concours international Imagine Cup, organisé par Microsoft, permet aux étudiants venant de France et de 90 autres pays de développer leur créativité, dans des domaines aussi divers que le développement informatique, les jeux vidéo, la réalisation de court-métrage ou le design. Il facilite ainsi l'expression du potentiel de cette nouvelle génération d'ingénieurs qui fera les entreprises de demain.

Découvrez-en plus sur microsoft.com/france/onImagine



Rejoignez la CASDEN !

La banque de tous les personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture.



La CASDEN Banque Populaire a été créée par et pour le personnel de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture. D'ailleurs, interrogez vos collègues, beaucoup y sont déjà et pourront vous parler des offres et avantages bancaires exclusifs dont ils bénéficient. Et pour en savoir plus sur l'offre de bienvenue qui vous est réservée, venez nous rencontrer dans une agence Banque Populaire, dans une Délégation Départementale CASDEN ou connectez-vous sur www.casden.fr et www.banquepopulaire.fr.

Découvrez, comme plus de 1,3 million de vos collègues, les avantages exclusifs qui vous sont réservés.

